



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 30

absents excusés représentés : 8

absents : 1

quorum : 20

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an 2023, le **30 mars à 20H30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en salle des mariages de la mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de monsieur Alexis TEILLET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Eric HUIBAN, Nathalie COËTMEUR, Aude HERNANDEZ

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Abdelhak LARTIK donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Jérôme DUEZ donne pouvoir à Charles DARMON, Marie-Lucie CHOISNARD donne pouvoir à Claude FERREIRA, Agnès DUPUIS donne pouvoir à Jean-Charles HENRY, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Julie PLAZA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Aurélie GUÉGUEN, Roxane NÉE donne pouvoir à Sandrine VIEZZI, Corinne CAMELOT GARDELLA donne pouvoir à Nathalie COËTMEUR

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Christophe-Reynald MICHEL

Secrétaire de séance : Madame Sandrine VIEZZI

N° 1/289 à 17/234

Le maire atteste que la liste des délibérations examinées lors de la séance a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour

AFFAIRES JURIDIQUES

1 – Protection fonctionnelle du maire

RESSOURCES HUMAINES

2 - Mise à jour du tableau des emplois permanents

3 – Présentation du rapport égalité femmes/hommes

FINANCES

4 – Fiscalité année 2023 : taux des taxes communales

5 – Modification des crédits de paiement sur APCP en cours

6 – Budget Primitif 2023 – Ville de Savigny-sur-Orge

7 – Budget Primitif 2023 – Régie municipale de transport

8 – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023

9 – Prise en charge des frais de restauration du personnel communal

LOGEMENTS

10 – Garantie d'emprunt – ANTIN RESIDENCES – 136/140 boulevard Aristide Briand / rue des Perdrix / Avenue Joyeuse

URBANISME

11 – Délégation du droit de priorité à la SA HLM 1001 VIES HABITAT concernant la cession d'un terrain appartenant à l'Etat sis 66 avenue des Marronniers

DEPLACEMENTS ET CADRE DE VIE

12 – Convention avec la société TIER MOBILITY France SAS pour un service de location de trottinettes électriques

13 – Avenant à la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires)

POLITIQUE DE LA VILLE

14 – Approbation des projets sociaux des maisons de quartier de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin et renouvellement de leur agrément

JEUNESSE

15 – Création d'un dispositif « chantiers Jeunes »

16 – Dispositifs de soutien financier au permis de conduire et au BAFA pour les jeunes de 16 à 25 ans

ENFANCE – VIE SCOLAIRE

17 – Reconstitution de la carte scolaire phase transitoire CP Aimée Leclerc primaire

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

(Article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le maire ouvre la séance.

Le maire propose de désigner Sandrine VIEZZI comme secrétaire de séance.

La secrétaire de séance procède à l'appel.

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2023.

Interventions :

M. Senicourt :

« Oui sauf erreur de ma part, le power point présenté par le vice-président du GOSB sur le PADD et le power point de monsieur DARMON ne figurent pas au compte rendu, ce sont des pièces essentielles de nos débats. »

M. le maire :

« Elles seront ajoutées. »

M. Vagneux :

« Bonsoir à tous, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux délégués, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Donc j'en ai trois pages, puisque comme à chaque fois vous ne voulez pas m'envoyer un deuxième jeu du procès-verbal donc et bien je vais relever scrupuleusement toutes les coquilles. »

M. le maire :

« Et pendant que vous lisez vos trois pages, vous ne voulez pas me transmettre vos amendements, qu'on puisse les imprimer. »

M. Vagneux :

« Non je ne veux pas. »

M. le maire :

« Après monsieur VAGNEUX si vous continuez comme ça, on n'imprime pas vos amendements et ils ne seront pas présentés. »

M. Vagneux :

« Alors, vous pouvez ne pas les imprimer, par contre ils seront présentés. »

M. le maire :

« Très bien, allez. »

M. Vagneux :

« Donc vous avez quand même fait très fort, alors effectivement il n'y a pas les power point mais il n'y a même pas l'intervention de monsieur DARMON avec son micro quand il circulait autour de nous au milieu des tables et c'est assez regrettable pour le suivi des débats, je ne comprends pas pourquoi est-ce que la présentation du rapport d'orientation budgétaire par monsieur DARMON ne figure pas dans le procès-verbal. Il y a des petites choses qui m'ont aussi fait rire comme, Jean-Marc DEFREMONT on lui met dans la bouche le coût de l'énergie, le coût « coup ». Et c'est Christophe-Reynald MICHEL qui n'est pas là. Le bouclier de sécurité est devenu la clé de sécurité, je ne sais pas où est-ce que les uns et les autres sont allés chercher tout ça. Page 1 du procès-verbal, tout d'abord on n'était pas le 15 février 2022 mais bien le 15 février 2023 et ensuite quelque chose qui va revenir assez souvent, monsieur Eric HUIBAN était absent et son pouvoir n'était pas valable, donc je vous demanderais de bien vouloir corriger l'ensemble, je le redirai à chaque fois. Page 4, conseil avec une minuscule, il y a encore une autre erreur au niveau de 2022 et pas 2023. Conseil cette fois avec une majuscule qui a été oubliée. Il faudrait des majuscules aux fonctions. Page 5, les interventions n'ont pas été rajoutées, alors c'est très pratique quand ça ne vous arrange pas, vous coupez les interventions et vous ne les mettez pas. Ensuite page 6, numéros c'est n^{os} et pas n^o quand il y en a plusieurs en l'occurrence. Page 8, la clé de sécurité est devenue le bouclier de sécurité. Page 9, le donner acte c'est « er » et non « é ». Vous pourrez retirer monsieur HUIBAN du résultat du vote. Je vous prierais à

chaque fois que vous écrivez Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux de bien mettre la virgule entre autrement et Olivier. Page 10, c'est les résultats donc je vous demanderais de bien vouloir retirer Monsieur HUIBAN. Page 11, la même chose et deux fois page 12, 13, 14. Page 15, orientations budgétaires prennent des « s » à orientations et budgétaires et l'erreur revient assez régulièrement. Egalement page 16. Page 20, comme avec une majuscule. Page 20 toujours, vous avez oublié le circonflexe sur le « o » de côté. Page 21, vous avez oublié la majuscule à Ville. Page 22 vous avez oublié l'accent à Etat, vous avez oublié l'accent sur « a », interpellé prend deux « l ». Page 23, vous avez écrit « verbieux », je pense que vous vouliez dire « verbeux ». A un moment vous mettez dans la bouche de monsieur VIELHESCAZE « OFS » je pense qu'il voulait dire « OLS » or je n'ai pas réécouté de toute façon nous n'avons plus les moyens de réécouter puisque vous avez supprimé les enregistrements, je pense que c'est intéressant de le rappeler, mais vous irez vérifier tout ça. Page 25, alors là ce sont mes interventions, je vous demanderais de bien vouloir rajouter des virgules après urbanisme, après en tout cas, après, après. Entre « enfin », après « voilà ». Mettre une majuscule à commune, mettre une virgule après honnêtement, mettre une virgule après « enfin bon », mettre une majuscule à « commune », mettre deux points lorsque je dis « en disant ». Mettre une virgule après « concrètement », mettre une majuscule à « commune ». Remettre une virgule après « Mais moi », mettre une virgule après « en fait », mettre une virgule après « du coup » et ça vient deux fois. Page 26 mettre une virgule après « enfin », vous avez sauté deux lignes on pourrait revenir dessus. Une virgule après « mon amendement », une virgule après « malgré tout », une virgule après « à mon sens », une virgule après « je vais ». Page 27, je vous demanderais de bien vouloir mettre un tiret entre « Grand » et « Vaux », de mettre une majuscule à « Département ». Page 28, mettre une majuscule à « commune » deux fois, mettre un circonflexe sur « être ». Page 29, « les conseils » avec une minuscule, de ville, la coopérative de ville, je pense qu'il y en a plusieurs, en l'occurrence il y en a 24 donc bien vouloir mettre un « s » à « Ville ». Mettre une majuscule à « Métropole », écrire SCOT tout en majuscule, mettre un accent sur le E de « Etat ». Page 30, j'imagine que vous avez voulu écrire « verbiage ». Il s'agirait de corriger et de bien écrire verbiage. Remettre un accent sur le « E » de « Etat ». Transformer « ce » en « ce sont », alors là c'est monsieur VIELHESCAZE qui parle mais je pense qu'on peut se permettre cette petite correction. Mettre un « P » majuscule à « Président » puisque c'était Monsieur le Vice-Président. Page 31, mettre une majuscule à « Commune », supprimer le vote de monsieur Eric HUIBAN qui n'était pas valable. Page 31, mettre une majuscule à « Ville », mettre un tiret entre « Grand » et « Vaux » deux fois. Donner acte c'est bien « donner », retirer le vote de monsieur Eric HUIBAN. Page 32, mettre une minuscule à conseil. Page 32 toujours, « par-ci » et « par-là », vous avez oublié de mettre un tiret entre « par ci » et « par là ». Page 33, multi accueil vous avez oublié un tiret entre « multi » et « accueil ». Il faudrait retrancher ou supprimer le vote de Eric HUIBAN. Page 35, vous avez oublié un tiret entre « Aimée » et « Leclerc ». J'aimerais, dans mon intervention s'il vous plaît, que vous rajoutiez une virgule après « puisse » et après « succès ». J'aimerais que vous retranchiez le vote de monsieur Eric HUIBAN qui n'était pas valable. Page 36, c'est le même problème, page 37 également, donc toujours pour monsieur HUIBAN. Conseil, il faudrait un « C » majuscule. Et page 37 il faudrait aussi supprimer le vote de monsieur Eric HUIBAN. Alors page 38, c'est là que disparaît l'intervention de monsieur DARMON et j'apprécierais qu'elle soit remise. Je ne sais pas si c'est parce qu'il avait un micro sans fil et qu'il se baladait dans la salle du conseil municipal que la technique n'a pas pu capter son intervention mais je trouverais intéressant qu'elle soit quand même rajoutée. Importante par rapport au fait que ce soit le débat d'orientations budgétaires. Page 38, orientations et budgétaires avec un « s », « a » avec un accent que vous avez oublié, « ville » avec une majuscule. Page 39, vous avez mis deux lignes blanches surnuméraires, il manque un accent sur le « E » de « Etat ». Page 40, c'est Jean-Marc DEFREMONTE, vous avez écrit « moi 0,67 % », je pense que Jean-Marc voulait dire « moins 0,67 % ». Page 41, il faudrait une minuscule au « conseil municipal ». Page 41 toujours, « orientations budgétaires » il manque un « s ». Dans mon intervention, après patrimoine j'apprécierais que vous rajoutiez une virgule. « centrale nucléaire » que vous mettiez au pluriel puisque moi c'était au pluriel quand je l'employais. Rajoutez une virgule après « bon ». Je pense que vous avez écrit « c'est ça dire » et je pense avoir dit « c'est-à-dire ». J'aimerais que vous rajoutiez une virgule après « pacte de confiance », que vous mettiez une virgule entre « 2021 » et « sauf ». Page 42, vous avez écrit « dedans », mais je ne sais pas à quoi ça correspond, je pense que c'est quelque chose qui n'a rien à faire là, de la même manière, au niveau d'une de mes interventions, vous avez écrit « nin nin nin », je ne me rappelle pas avoir fait « nin nin nin ». Page 43, commune en 2022, pas les communes en 2021, c'est « en » et pas « de ». Orientations budgétaires avec un « s » à orientations et à budgétaires. Vous mettez que c'est inaudible, moi je me rappelle très bien, et c'était très audible ce moment où je vous demande le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et là comme par hasard ça disparaît parce qu'il ne faudrait pas que l'on puisse se rendre compte que vous ne connaissez pas le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, puisque vous m'aviez dit 28. Enfin vous m'aviez dit 22 alors que c'est 28. Page 43 toujours, orientations budgétaires il manque un « s ». Je vous demanderais de bien vouloir ajouter une virgule après « isolées », après « pour le reste », après « aucun moment ». Page 44, bien vouloir rajouter une virgule après « bon ». Page 44 toujours, bien vouloir mettre une majuscule à « conseil » et ceci deux fois. Page 45, orientations budgétaires, deux fois vous avez oublié les « s ». Dans mon intervention, rajoutez une virgule après « par exemple ».

Page 46, orientations budgétaires avec des « s » et en plus Jacques SENICOURT vous le dit très régulièrement, donc voilà ça ne vous est pas trop pardonnable. Page 46, il y a une ligne qui a été sautée en trop, bien vouloir rajouter des majuscules à « Métropole », « Ville » et « Commune ». Page 47, orientations budgétaires vous avez oublié les « s ». Page 48, donné acte c'est « donner ». Page 49, orientations budgétaires, il y a une ligne qui a été sautée, encore trois autres fois où orientations budgétaires où les « s » ont été oubliés, « métropole » avec une majuscule. Page 50, orientations budgétaires encore, une ligne sautée. Dans mon intervention, ou c'est l'intervention de Bruno GUILLAUMOT, pardon, vous mettez « environnement dégrade », je pense que Bruno GUILLAUMOT a dû vouloir dire : « l'environnement se dégrade », à vérifier je pense qu'il manque le « se », je pense qu'il avait été prononcé. Page 51, il y a une ligne surnuméraire. Page 52, vous voudrez bien supprimer, retrancher, le vote de monsieur Eric HUIBAN. Page 52 toujours, orientations budgétaires au pluriel. Page 53, vous retrancherez le vote d'Eric HUIBAN. Page 54, la même chose et deux fois, orientations budgétaires également, enfin toujours le même problème de « s ». « Donné acte », c'est « er » et pas « é ». Page 56 et 58 et 59, vous voudrez bien retrancher les votes de monsieur Eric HUIBAN. Page 61, il y a une ligne surnuméraire, « Grand » et « Vaux » donc il y a un tiret entre les deux. Dans mon intervention : « serons » encore de ce monde, je n'employais pas la première personne du pluriel mais bien la troisième personne du pluriel, donc c'est seront avec un « t ». Page 62, vous retrancherez les deux votes d'Eric HUIBAN. Page 64 aussi. Page 66, une ligne surnuméraire, page 66, le vote d'Eric HUIBAN qu'il faudra retirer. Page 68, dans mon intervention, vous voudrez bien rajouter une virgule après « publique ». Page 68 toujours, vous retirerez le vote d'Eric HUIBAN, la même chose page 69 s'il vous plait. Page 71, du coût de l'énergie, c'est Jean-Marc je pense, parlait du « coût » et non du « coup ». Vous avez écrit, l'administration a mis « terme incertain » lorsque je parle de l'AMIS, c'est l'Appel à Manifestation d'Intérêt Spontanée, donc c'est l'AMIS et l'administration aurait pu me demander puisqu'elle écrit elle-même terme incertain et donc ce n'est pas « la MIS ». Vous avez aussi deux lignes surnuméraires. Page 72, « ville » avec une majuscule, s'il vous plait, plus une ligne surnuméraire. Page 73, 74 et 75, vous retirerez les votes d'Eric HUIBAN. Page 77, vous rajouterez des tirets entre « Jules » et « Ferry », entre « Aristide » et « Briand », entre « Louise » et « Michel ». Page 78, vous retirerez le vote d'Eric HUIBAN, vous le décompterez. Page 79, vous mettrez une minuscule à « Conseil ». Page 80, vous retirerez les deux votes d'Eric HUIBAN. Page 82, vous mettrez une majuscule à « conseil » et à « département ». Page 83, vous mettrez une minuscule à « conseil », puisque là c'est une majuscule. Page 84, vous retrancherez le vote d'Eric HUIBAN. Page 86 dans mon intervention, vous rajouterez une virgule après « par contre ». Page 87, vous retrancherez le vote d'Eric HUIBAN, vous mettrez une majuscule à « conseil ». Et on arrive à la fin, dernière page 88, vous mettrez un accent sur le « a », vous écrirez quatrième avec un petit « e » en exposant et c'est tout je vais m'arrêter là. »

Procès-verbal du Conseil municipal du 15 février 2023 approuvé à l'unanimité
Abstention : Olivier VAGNEUX

Le maire rend compte de la liste des décisions et demande si cette dernière fait l'objet d'observations.

Interventions :

M. Defrémont :

« Bonsoir à tous et à toutes, j'ai deux demandes de précisions sur le n°0467 et sur le n°0469. Nous avons vu que vous inscrivez dans le budget, une baisse des droits de place et donc je voudrais savoir en quoi consiste cette modification des recettes que vous mentionnez dans la note 467. Et en 469, vous demandez une subvention au Conseil départemental de l'Essonne relative aux projets culturels. En quoi consiste cette demande ? Est-ce qu'elle a été approuvée par le Conseil municipal et sinon pourquoi ? »

M. le maire :

« Alors sur la demande de subvention, c'est dans la liste des décisions, je peux demander des subventions sans en référer au Conseil municipal. Sur la modification des régies de recettes, monsieur DARMON vous voulez répondre ? C'est le paiement en carte bleue, je crois, quand on était passé à une facturation et maintenant on est passé en paiement en carte bleue. »

M. Senicourt :

« Bonsoir à toutes et tous. En complément de la question de monsieur DEFREMONT, je voudrais savoir quels sont les projets culturels pour lesquels vous avez demandé les subventions. »

Mme Plaza :

« Bonsoir, alors pour la décision, ça concerne le Salon du Livre, les conférences et le Bicentenaire Davout. »

M. Vagneux :

« Sur la décision n°0474, j'aurais voulu savoir si la DSIL avait servi à d'autres, avait eu d'autres objets que les travaux à l'école Buisson. La DSIL, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ».

M. le maire :

« Ce n'est que Buisson sur la DSIL. »

M. Vagneux :

« Au niveau de la 475, 476, pouvez-vous justifier le recours à un accord-cadre ? Pourquoi avoir choisi la procédure de l'accord-cadre ? Vous pouviez choisir d'autres procédures. »

Propos inaudibles (micro non ouvert)

Mme Chevalier :

« C'est à propos du montant ? »

M. Vagneux :

« Non c'est à propos du choix de la procédure par accord-cadre plutôt qu'une autre procédure. »

Mme Chevalier :

« Oui, c'est au vu des montants. »

M. Vagneux :

« Quand les montants sont inférieurs à un certain seuil, vous pouvez recourir à plusieurs types de procédures dont l'accord-cadre qui en est un, et qui aujourd'hui est la procédure préférée, mais rien ne vous oblige à le faire. »

M. le maire :

« On a fait ce choix-là. »

Mme Chevalier :

« Pour le lot 1, il y en a pour 600 000 euros et pour le lot 2, 250 000 euros. »

M. Vagneux :

« Ça ne répond pas à ma question, mais enfin j'ai rarement de réponse là-dessus. Décision n°0478 et 0501, je fais remarquer qu'elles sont rétroactives. Décision n°0505, quand on va lire le corps de la décision, je m'étonne qu'un accord-cadre ait pu être passé le 22 octobre 2013 sachant que la procédure d'accord-cadre de mémoire n'a été mise en place, n'est entrée en vigueur, qu'en 2016. Donc je suis un peu étonné, enfin bon, ce n'est pas la première, ni la dernière aberration que je lis. Et la dernière chose, c'est sur la décision n°0515, non elle n'est pas, ça sera au prochain conseil. »

M. le maire :

« Ça s'arrête à 0508 pour ce conseil. »

Prend acte de la liste des décisions.

M. le maire :

« J'ai, avant d'entamer l'ordre du jour, reçu sept propositions de vœux et deux propositions de motion de la part de monsieur VAGNEUX. Je ne vais pas revenir à chaque fois sur le fait que ce soit plus simple d'étudier en commission, j'aurais un mot à dire là-dessus d'ailleurs plus tard. Mais je vous demande votre avis sur l'inscription ou non à l'ordre du jour, vous les avez sur table. »

Proposition de vœu de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Vœu pour la reprise de la retransmission des séances du Conseil Municipal.

Trois mois après la cessation de la retransmission vidéo des séances du Conseil municipal, le maire se montre toujours incapable d'apporter des réponses précises sur le nombre de spectateurs qui suivaient la séance ou sur le coût réel de ces captations.

Partant, son argumentation justifiant l'arrêt des retransmissions est inopérante.

Par le présent vœu, le Conseil municipal demande au maire de reprendre la captation et la retransmission des séances du Conseil municipal.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Vœu pour l'organisation d'un débat de politique générale.

Le droit permet l'organisation annuelle d'un débat de politique générale, qui apparaît d'autant plus utile maintenant que la majorité municipale affirme avoir réalisé plus de la moitié de son programme.

Par le présent vœu, le Conseil municipal appelle le maire à organiser un débat de politique générale lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Vœu pour le respect de la souveraineté du Conseil municipal.

Depuis son élection, le maire oublie un peu trop souvent que nombre de ses décisions sont soumises à l'approbation préalable de la représentation municipale,

et notamment pour les projets de création d'un centre culturel, lancement d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme, développement d'une application, signature d'une convention de site à Grand-Vaux, d'élaboration du projet éducatif territorial...

Par le présent vœu, le Conseil municipal interpelle le maire pour lui demander de solliciter systématiquement l'avis de l'organe délibérant avant chaque décision engageant la Commune, dont la compétence n'a pas été déléguée à l'édile.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès

DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Vœu pour une application résolue de la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier.

Plus les mois passent et plus la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier témoigne de sa criante inutilité.

D'une part, les promoteurs continuent de ne pas informer les riverains des projets qu'ils déposent.

D'autre part, et encore récemment, des déchets identifiés comme provenant d'un des chantiers en cours sur la commune ont été retrouvés en plusieurs endroits du territoire...

Par le présent vœu, le Conseil municipal invite le maire à ne pas trembler pour faire appliquer sa charte.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Vœu pour la responsabilisation de la commune dans son rôle de personne publique associée aux évolutions des PLU des communes voisines.

Le droit permet aux communes voisines de celles qui engagent des réformes de leurs documents d'urbanisme, notamment de leur plan local d'urbanisme, de donner leur avis sur les évolutions envisagées, en tant que personnes publiques associées.

Depuis le début de son mandat, le maire de Savigny a scrupuleusement bloqué toute intervention sur les PLU des communes voisines.

Par exemple, la Commune n'est pas intervenue sur les projets de modification des PLU de Morsang en octobre 2022 et de Morangis en décembre 2022.

Par le présent vœu, il est proposé au Conseil municipal que la Commune, 4^e ville de l'Essonne, assume son rôle de personne publique associée aux procédures de réforme des documents d'urbanisme de ses voisins, et qu'elle participe systématiquement à celles-ci, y compris pour faire valoir son absence d'observations.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès

DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Vœu pour une application résolue du règlement local de publicité intercommunal.

La police de la publicité reste de la compétence des maires.

Or, malgré l'approbation du règlement local de publicité intercommunal, des affichages publicitaires illégaux continuent de se multiplier sur le mobilier urbain, tandis que certains commerces continuent d'allumer leurs vitrines la nuit.

Par le présent vœu, le Conseil municipal demande au maire de se saisir de tous les dispositifs prévus pour assurer le respect des dispositions du RLPI et partant, la garantie du cadre de vie des habitants de la Commune.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Vœu pour la modification du règlement des temps autour de l'école.

Alors que le règlement des temps autour de l'école contraint les familles à déclarer le choix d'un régime alimentaire à l'année, et que la Commission nationale informatique et libertés a indiqué dans un avis du 4 août 2022 qu'une telle demande n'était pas réglementaire ; quand bien même elle ne serait effectivement pas appliquée au niveau du Portail familles,

il est proposé au Conseil municipal de délibérer de nouveau pour modifier en conséquence le règlement intérieur et rappeler le caractère facultatif de cette information prescrite comme obligatoire à fournir.

Etant précisé que le fait de ne pas appliquer la disposition ne signifie pas que sa présence dans le règlement est illégale.

Par le présent vœu, le Conseil municipal invite le maire à proposer de modifier en conséquence le règlement des temps autour de l'école.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Motion de soutien aux Saviniens qui refusent l'installation des compteurs communicants Linky et Gazpar.

Par la présente motion,

laquelle contrairement à ce que le maire affirme, ne peut pas être annulée par le tribunal administratif, en tant qu'il s'agit d'un acte non décisoire,

le Conseil municipal,

qui rappelle qu'il est possible de communiquer ses consommations réelles à son fournisseur, sans se voir imposer de frais, conformément à la délibération CRE du 17 mars 2022,

apporte son soutien aux courageux Saviniens qui continuent inlassablement de refuser l'installation forcée des compteurs Linky et Gazpar.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Motion d'appel à la démission collective de la majorité municipale fraudeuse.

Par la présente motion, le Conseil municipal,

réaffirmant son attachement aux grands principes de la République,

qu'ils soient le respect de la légalité républicaine, l'égalité entre les candidats ou la sincérité du scrutin,

dit réprouber les fraudes commises par la liste « Rassemblons Savigny ! » pendant la campagne de l'élection municipale partielle des 5 et 12 décembre 2021, notamment celles concernant le financement de sa campagne,

et appelle à la démission collective des élus de « Rassemblons Savigny ! », s'il leur reste un tant soit peu d'honneur et de respect pour nos institutions, et pour les citoyens.

Par 28 voix Contre, 1 voix Pour, Abstentions 9

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Eric HUIBAN, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE

Pour : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

N'inscrit pas la proposition de vœu à l'ordre du jour.

M. le maire :

« Etant concerné par cette délibération, je vais quitter la salle et laisse la présidence à monsieur LEGRAND. »

M. Legrand :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues, monsieur le maire demande le bénéfice de la protection fonctionnelle à l'encontre des propos diffamatoires, injurieux et outrageants de monsieur VAGNEUX. Dans ce contexte, j'invite donc monsieur VAGNEUX à sortir de la salle. »

M. Vagneux :

« Pouvez-vous justifier monsieur LEGRAND... »

M. Legrand :

« Je continue »

M. Vagneux :

« Non mais expliquez pourquoi je devrais sortir de la salle. »

M. Legrand :

« Restez dans la salle, je continue. Je vous rappelle donc chers collègues, la lecture de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales sur la notion du conseiller intéressé qui dispose que : sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire. J'invite donc une nouvelle fois monsieur VAGNEUX à sortir et en cas de refus, à ne pas prendre part aux débats et au vote dans la mesure où vous avez un intérêt personnel dans cette affaire et que vous êtes l'auteur des propos injurieux. Comme vous le savez, cet intérêt pourrait vicier la légalité de la délibération, votre refus sera consigné au procès-verbal. »

M. Vagneux :

« Etes-vous capable de me dire réellement, qu'est-ce qui justifie l'intéressement ? Il y a trois jurisprudences, par rapport à ce fameux article L.2131-11 que vous avez cité, qui expliquent l'intéressement comme un avantage personnel. Pouvez-vous me dire quel est l'avantage personnel que je vais tirer de cette délibération ? En réalité, il y aurait un avantage personnel si monsieur le maire ne pouvait accomplir cette procédure, ne pouvait exercer cette procédure que par le biais de cette délibération. Le fait est qu'il peut très bien le faire avec son argent. En plus vous remarquerez que cette protection fonctionnelle, pour le coup, elle est illimitée, c'est-à-dire que jusque-là vous aviez un plafond de 10.000 euros, là on vous demande quand même de voter de manière illimitée autant de crédit qu'il faudra pour que le maire essaye de me faire condamner et je rappellerai que j'ai quand même réussi deux fois à le faire déborder ces derniers mois. »

M. Legrand :

« C'est noté. Je rappelle également, que vos demandes de participation aux débats ont toutes été rejetées par le tribunal administratif dans le cadre de vos référés. Par courrier du 24 mars 2023, vous avez sollicité une demande d'informations concernant la protection fonctionnelle. Ces informations étaient contenues dans la note de synthèse, jointe à la délibération mais voici à nouveau les éléments de réponse. Document de la demande de protection fonctionnelle : en raison de la rédaction de l'article 2123-34 du CGCT la Commune est tenue d'accorder sa protection au maire. Le Conseil d'État considère qu'il n'y a pas besoin de faire une demande écrite pour la protection fonctionnelle du maire. Je vous invite à consulter la jurisprudence du Conseil d'État sur cette question. Le support de publication des propos litigieux est précisé dans la note de synthèse et c'est votre site internet. Les qualifications éventuelles de ces propos injurieux ont été consignées dans la note de synthèse. Concernant l'injure non publique, vous pouvez être poursuivi pour des faits d'injures non publiques au titre des propos injurieux tenus par courrier adressé au maire. »

AFFAIRES JURIDIQUES

➤ 1/218 - PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

Monsieur le maire fait l'objet depuis plusieurs mois de propos litigieux de la part de l'administré, conseiller municipal, monsieur Olivier VAGNEUX sur son site web personnel et souhaite engager des poursuites judiciaires à son encontre suite à des publications de février 2023.

Sur ce site web, monsieur Olivier VAGNEUX y écrit des propos diffamatoires, injurieux et outrageants tels que « Encore censuré par Carlo-Benito le fasciste », « le maire fascisant », « MAIS QUEL GROS PORC ! », « Alexis TEILLET ne doit vraiment rien avoir entre les jambes ».

Il sollicite, de ce fait, le bénéfice de la protection fonctionnelle conformément aux dispositions de l'article L.2123-35 du code général des collectivités territoriales.

Plusieurs voies procédurales sont envisageables afin de poursuivre l'auteur de ces faits litigieux :

- La qualification de diffamation ou d'injure publique ou non publique
- La qualification d'harcèlement moral
- La qualification de messages malveillants
- La qualification d'outrage

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle au maire de Savigny-sur-Orge dans le cadre des affaires précitées.

Interventions :

M. Defrémont :

« Contrairement à la précédente délibération qui avait eu lieu il y a quelques semaines, quelques mois je crois, la délibération qui nous est présentée est, cette fois, dans le cadre légal, parce qu'elle décrit les raisons pour lesquelles la protection fonctionnelle est demandée. Compte-tenu de ces raisons, on ne peut que la voter, les insultes n'entrant pas dans le champ de la confrontation politique. Sans préjuger de ce que la justice en conclura. Pour autant, cela ne dédouane pas la majorité, ni le maire, de la forte responsabilité qu'il porte par son absence d'écoute et de dialogue qui bloque régulièrement le fonctionnement de notre conseil municipal. Et il faut également inviter à la plus grande prudence, au moment d'engager des procédures judiciaires. La procédure de diffamation se heurte souvent à l'exception de vérité, qui prévoit à toute personne qui porte une affirmation à propos d'un tiers, ne peut être condamnée si elle peut prouver que cette affirmation est vraie. C'est un avertissement sans frais. »

M. Vagneux :

« Je vais commencer par réitérer ma question, où peut-il y avoir injure non publique alors que vous avez évoqué des courriers, mais que la note de synthèse parle uniquement de « sur ce site web » ? »

M. Legrand :

« Dans la note de synthèse on dit bien « des messages tels que », donc ça répond à votre question. »

M. Vagneux :

« Non, puisque vous indiquez « sur ce site web », si c'est sur ce site web c'est public donc je ne peux pas être poursuivi pour injure non publique. Vous le savez, le droit de la presse exige l'articulation des faits, et du texte du droit applicable à la poursuite, en l'occurrence je ne vois pas comment est-ce qu'on peut faire ça. Non ça n'est pas du journalisme, monsieur DURAND, c'est valable pour tous les délits de presse. Et nous sommes dans le cadre du délit de presse. »

M. Senicourt :

« Merci beaucoup, il n'y a pas que monsieur le maire qui fasse l'objet de la part de monsieur Olivier VAGNEUX de propos litigieux comme il est dit dans la note de synthèse. Mais aussi comme vous le savez, des agents communaux, fonctionnaires territoriaux ou assimilés, c'est intolérable, car dans une commune, seul le maire porte la responsabilité des décisions prises. Nos agents suggèrent, préparent des décisions mais n'en portent pas la responsabilité. Lors du précédent débat sur le sujet, j'avais émis des suggestions

pour la défense de nos agents et je souhaiterais en conséquence connaître les différentes actions de la Ville pour défendre ses agents, y compris si nécessaire en droit. Je vous remercie. »

M. Legrand :

« C'est en cours, on s'occupe de la problématique, je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant. »

M. Vagneux :

« J'ai un amendement. L'amendement au droit de l'article 18 du règlement intérieur peut être présenté en séance. »

M. Legrand :

« Je vous invite à présenter votre amendement. »

M. Vagneux :

« Donc pour vous permettre, puisque vous êtes si sûr, et affirmer de votre bon droit, de pouvoir déposer une plainte pénale... »

M. Legrand :

« Je vous demande de lire votre amendement monsieur VAGNEUX. »

M. Vagneux :

« J'ai le droit de l'exposer, de le présenter. »

M. Legrand :

« Je vous demande de lire votre amendement. »

M. Vagneux :

« Oui mais j'ai le droit, je vous réponds, c'est une réponse ministérielle. Me permettez-vous de le présenter ? »

M. Legrand :

« Lisez votre amendement. »

M. Vagneux :

« Non. Je vais le présenter. »

M. Legrand :

« Je vous demande monsieur VAGNEUX de bien vouloir lire votre amendement que vous venez de nous transmettre. »

M. Vagneux :

« Et moi je vous réponds que le droit permet à un Conseiller municipal qui présente, propose, qui dépose, un amendement de le présenter, c'est une réponse ministérielle. »

M. Legrand :

« Je vous laisse trente secondes pour le présenter. »

M. Vagneux :

« Oui, pour vous permettre de me poursuivre pour prise illégale d'intérêt puisque je serai resté et que j'aurai participé à la délibération, je vous propose d'inscrire dans le marbre de cette délibération : considérant que monsieur Olivier VAGNEUX, concerné par la délibération, a refusé de quitter la salle.

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

Après le huitième paragraphe, il est rajouté :

CONSIDERANT que monsieur Olivier VAGNEUX, concerné par la délibération, a refusé de quitter la salle,

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie

LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean- Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

M. Vagneux :

« Rappel au règlement intérieur, article 15 sur les débats ordinaires. »

A l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean- Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX

Abstention : Patrice KOUAMA

Le Conseil municipal,

ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle à monsieur Alexis TEILLET, maire de la commune de Savigny-sur-Orge dans le cadre des affaires susmentionnées.

AUTORISE le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'acte, de conseil et de représentation liés à la conduite de la procédure judiciaire.

AUTORISE monsieur Charles DARMON à signer tout document afférent à cette procédure.

RESSOURCES HUMAINES

➤ 2/219 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Afin de poursuivre l'amélioration du quotidien et du cadre de vie des Saviniens notamment par les actions en matière de culture, de communication et de sécurité publique, il est proposé, en vue de recrutements de :

1- Créer deux nouveaux postes :

A – Policier municipal sur le cadre d'emploi des gardiens brigadiers

La création de ce poste permettra aux équipes de Police municipale de se déployer sur l'ensemble du territoire communal et sur des plages horaires de façon plus optimale

B – Chargé de projet et de communication Ressources Humaines à temps complet sur le cadre d'emplois de catégorie B des rédacteurs ou de catégorie A des attachés territoriaux

2- Transformer ou/et créer les postes suivants :

A – Au sein du service Communication, pour une meilleure définition des missions de chacun et faciliter les délégations de tâches :

- Supprimer un poste de chargé de communication à temps complet (cadre d'emploi des rédacteurs et attachés territoriaux)
- Créer un poste de directeur(rice) adjoint(e) de la communication à temps complet (cadre d'emplois de catégorie B des rédacteurs ou de catégorie A attachés territoriaux)

B – Au sein de la direction des Affaires culturelles, suite au bilan d'activités 2022 et à la saison culturelle et événements prévue pour 2023, il apparaît nécessaire :

D'une part, de créer un service Vie locale placé sous la responsabilité de la directrice des Affaires culturelles et de réaffecter les postes en interne en fonction des besoins constatés sur les différents secteurs, notamment pour :

- Créer un guichet d'accueil spécifiquement dédié aux associations et à leur accompagnement en supprimant un poste d'agent administratif à temps complet (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux) et en créant un poste de gestionnaire vie associative à temps complet (cadre d'emplois de catégorie C des adjoints administratifs territoriaux ou de catégorie B des rédacteurs),
- Créer un poste de référent Événementiel à temps complet (cadre d'emplois de catégorie C des adjoints administratifs territoriaux ou de catégorie B des rédacteurs) afin d'encadrer et accompagner les agents de ce secteur qui a vu son activité augmenter
- Créer un poste d'assistant(e) administrative et comptable à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux),

D'autre part, afin de favoriser le maintien de l'emploi et l'évolution professionnelle d'un agent de la salle des fêtes, pour l'affecter à un emploi compatible avec sa situation, il convient de :

- Supprimer un poste de régisseur technique à temps complet (cadre d'emplois de catégorie B des techniciens territoriaux ou de catégorie C des agents de maîtrise),
- Créer un poste d'agent chargé du suivi technique des spectacles à temps complet (cadre d'emplois des agents de maîtrise ou des adjoints techniques territoriaux)

Enfin, dans la perspective d'un recrutement, il est proposé d'étendre au cadre d'emplois de catégorie B des techniciens territoriaux l'emploi d'agent d'exploitation de la salle des fêtes spécialisé en son et lumière.

3- Supprimer le poste de responsable Logement suite à la réorganisation de la Direction des affaires sociales.

Interventions :

M. Defrémont :

« J'ai fait des remarques en commission sur ce point, je vais les répéter ici. On a demandé, parce qu'il y a une certaine confusion dans les discours qui sont tenus sur ce qui concerne la police municipale. Donc je souhaitais avoir un tableau, que pour l'instant nous n'avons pas obtenu, de l'évolution de l'effectif présent sur le terrain de la police municipale. Parce qu'on a parlé de doublement mais en fait il y avait des postes qui étaient en cours de pourvoiement, il y a des postes qui ont été abandonnés après votre arrivée, il y a eu pas mal de mouvement et donc il serait intéressant de savoir exactement combien on avait d'effectif en 2020, 2021 et en 2022 et 2023. J'ai demandé aussi à avoir un peu un état des lieux de l'utilisation des forces de police dans les communes voisines dans le cadre de l'accord que vous avez signé avec deux communes, qui sont je crois Viry-Châtillon et Juvisy. On trouve que la création d'un guichet d'accueil aux associations est une très bonne idée, ça on approuve. En revanche, malgré vos explications, la suppression d'un poste dédié au logement qui encadrerait précisément ce sujet, qui est un sujet très important, et de plus en plus important, ne nous convient pas et pour cette raison-là on ne pourra pas voter cette délibération. »

M. le maire :

« Sur la police municipale, on était à quatre à notre arrivée en décembre 2021, quatre policiers municipaux, quatre ASVP et trois agents administratifs. Aujourd'hui on est à onze, quatre et trois. Concernant, je me suis peut-être mal exprimé sur le responsable logement, justement à mon arrivée il y avait une personne qui s'occupait du logement, aujourd'hui ou demain ils seront trois. C'est-à-dire que la directrice du CCAS prend la responsabilité du service logement et il y aura deux agents gestionnaires logement, justement c'est un renforcement. »

Mme Guéguen :

« A notre arrivée on avait seulement une responsable logement, depuis on a recruté une gestionnaire logement, nous avons une directrice adjointe logement ; donc la directrice adjointe du CCAS est responsable du logement avec sous sa responsabilité la gestionnaire logement et un agent administratif logement. Donc nous avons maintenant trois personnes au logement alors que nous n'avons qu'une personne à notre arrivée. »

M. Guillaumot :

« Effectivement quand nous sommes partis il y avait une réorganisation qui permettait d'avoir une responsable logement et deux personnes qui étaient au guichet et qui intervenaient notamment sur les aspects de logements mais pas uniquement. »

Propos inaudibles (micros non ouverts)

M. Guillaumot :

« Si vous me permettez, d'avoir une directrice adjointe du CCAS, elle va bien évidemment s'occuper de logement mais elle va s'occuper aussi de mille et autres choses. On connaît tous la charge du CCAS et de la nécessité d'encadrement des différents agents, donc on ne peut pas dire que c'est un poste supplémentaire. Effectivement ça peut être intéressant, on ne peut pas le nier, mais en termes de poste elle va être en partie. »

M. le maire :

« C'est pour cela que je me suis peut-être mal exprimé mais c'est un poste supplémentaire puisqu'on a un gestionnaire logement supplémentaire qui va arriver. Concernant le cadre des conventions PM, on peut vous transmettre ça, je ne sais pas si on a une étude, on va transmettre dès qu'on aura. Mais je vous rappelle qu'à chaque fois qu'on envoie ou on reçoit, le 012 est géré par chaque commune, c'est dans leurs missions ce n'est pas une augmentation des charges salariales. »

M. Vagneux :

« C'est un net progrès par rapport à la dernière fois, puisque nous avons enfin eu un procès-verbal de commission pour les affaires générales et les finances par contre moi personnellement je n'ai toujours pas reçu le procès-verbal de la commission précédente, est-ce que c'est normal ? C'était quand même sur le rapport d'orientations budgétaires, ce serait bien qu'on ait les éléments qu'il nous faut. »

M. le Maire :

« Je réitère mon appel à ce que vous nous autorisiez à communiquer avec vous par mail, si vous voulez parce qu'à partir du moment où vous envoyez un mail quel que soit le service et quel que soit d'ailleurs la collectivité parce que vous faites la même avec le Département, vous faites la même avec d'autres communes, vous nous dénoncez à la CNIL dès qu'on vous répond par mail. Donc malheureusement nous ne pouvons échanger avec vous que par courrier, et ce qui, vous le reconnaitrez peut augmenter les délais. Ceci étant dit je ne reviendrai pas là-dessus mais, encore une fois, vous ne pouvez pas vous plaindre d'un processus ou d'une manière de communiquer avec vous que vous avez vous-même voulue. »

M. Vagneux :

« Donc vous êtes en train de m'expliquer que c'est à cause de la Poste qui est trop longue, qu'à la date du 30 mars 2023 je n'ai toujours pas reçu le procès-verbal de la commission du 6 février... »

M. le maire :

« Je ne dis pas que c'est la Poste, je dis que ce serait beaucoup plus simple d'échanger avec vous par mail. »

M. Vagneux :

« Vous n'auriez aucune garantie supplémentaire que je reçoive bien les messages pas plus qu'avec le courrier. Je ne vois pas comment tout à l'heure on va pouvoir voter le budget sans avoir eu le PV de la commission qui a étudié le ROB. Par contre cette fois je lis que mes questions ont bien été reportées dans le procès-verbal, par contre il n'y a aucune réponse. C'est-à-dire que je demandais, par exemple mais vous y avez répondu, l'avis du Comité social territorial et non du Comité technique, encore une fois, force est de remarquer que la commission a travaillé avec un document qui lui avait été envoyé avant que ce Comité social, territorial se réunisse, donc vous méprisez un petit peu aussi votre administration, je ne suis pas le seul dans ce cas-là. Et, mes collègues ont parlé de tout ce qui concernait le poste relatif au service du logement, moi je voudrais vous parler surtout de la police municipale, et donc vous aviez dit il y a quelques mois, ça y est enfin, c'était bon, nous pouvions quadriller la ville, que tout était bon. Et là donc on apprend qu'en fait, il nous manquait quand même un policier pour avoir le bon maillage territorial. Voilà, combien de temps vous faudra-t-il encore pour s'apercevoir que le maillage peut encore évoluer, se faire fractionner, où est-ce qu'on en est ? Est-ce que vous pourriez un petit peu nous dire tout ça puisque vous ne voulez pas répondre en commission, on a eu monsieur DARMON qui nous a dit : « arrêtez avec votre démocratie » parce que visiblement ça le dérange qu'on lui pose des questions. Vu que même les procès-verbaux de commission ne répondent pas à nos questions, est-ce que vous pourriez répondre là avant qu'on puisse voter ? »

M. le maire :

« Comme je vous l'ai dit les éléments vous seront envoyés, beaucoup plus précisément si vous le souhaitez. »

M. Vagneux :

« Alors on reporte le vote de la délibération. »

M. le maire :

« Non parce qu'on a des organisations de service à faire, vous savez c'est proposé aussi par des chefs de service, ce n'est pas que sorti de l'esprit d'une équipe ou d'une individualité. »

M. Senicourt :

« Au passage, nous avons bien reçu le compte-rendu de la commission du 8 février qui traitait du ROB. Nous l'avons reçu par mail il y a deux jours je crois. J'en reviens au tableau des emplois permanents, j'ai demandé en commission le coût de ces modifications, donc les conséquences sur l'évolution des frais de personnels en 2023. Je n'ai pas eu de réponse donc je repose la question, car à mieux relire la note de synthèse, je constate qu'il y a trois créations de poste et une suppression donc deux créations en solde. Mais qu'il y a cinq transformations de postes, et ces nouveaux postes sont de grades supérieurs aux postes supprimés, donc ils sont plus coûteux a priori. Donc la première question c'est : « Est-ce qu'on peut avoir une évaluation de ces modifications ? » La seconde question est de savoir si tous ces mouvements sont pris en compte dans le projet de budget 2023 dont nous allons débattre tout à l'heure. En effet, nous verrons qu'au projet de budget 2023 la hausse du montant des frais de personnels par rapport au BP de mars 2022, n'est que de 4,2 % alors que le point d'indice est entre temps monté de 3,5 % et que le GVT annuel est de 2,5 %. Donc c'est un petit peu juste au niveau du budget si je puis dire. Dernière remarque, j'en profite pour rappeler que nous n'avons pas eu une prévision d'évolution des effectifs de la Ville sur les années 2023 et même 2024, 2025, c'est une obligation légale, vous ne nous avez pas donné cette information dans le cadre du débat sur le ROB, je ne sais pas si depuis vous avez une idée de l'évolution des effectifs de la Ville pour cette année et les années suivantes. »

M. Vagneux :

« Sur le tableau des emplois permanents que vous nous avez communiqué, de la même manière que celui que vous nous aviez communiqué en commission, je continue de ne pas comprendre comment un tableau qui est daté du 23 mars 2023 peut-il nous annoncer quel sera l'état des effectifs au 1^{er} avril 2023. »

M. le maire :

« Je ne comprends pas très bien votre question, parce qu'en fait il y a un tableau quand on vote des ouvertures de postes ça ne veut pas dire qu'ils sont pourvus, je ne comprends pas très bien la question. On ne comprend pas toujours tout avec vous mais ce n'est pas grave. »

M. Vagneux :

« Je vous demande comment au 30 mars 2023, vous pouvez connaître les effectifs de la commune au 1^{er} avril 2023, on ne parle pas des effectifs théoriques mais bien des effectifs réels. »

M. Senicourt :

« Monsieur le maire, ce serait bien d'avoir des réponses aux questions posées quand même. »

M. le Maire :

« Sur le tableau que vous demandiez, on vous le transmettra. »

A la majorité par 29 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Aude HERNANDEZ

Contre : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR

Le Conseil municipal

DECIDE d'adopter la modification au tableau des emplois permanents joint en annexe 1

DIT que ces emplois sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L.332-9 du Code général de la fonction publique dès lors que les procédures de recrutement d'un fonctionnaire se révéleraient infructueuses

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

➤ 3/220 - PRESENTATION DU RAPPORT EGALITE FEMMES/HOMMES

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les communes de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport annuel appréhende la collectivité comme employeur et, à cet effet, comporte un état des lieux, un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (recrutement, articulation vie professionnelle/vie personnelle).

Distinct du plan pluriannuel d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes résultant des dispositions des articles L.132-1 et suivants du code général de la fonction publique (par transition de l'article 6 septies de la loi du 13 juillet 1983), le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en reprend cependant certains éléments, en particulier, la production d'un état des lieux et la présentation d'actions en vue de favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le présent rapport, joint en annexe, établit un point de situation au 31 décembre 2022.

Interventions :

M. le Maire :

« Il y a, ce n'est pas un débat savino-savinien, c'est un débat national, il y a encore des différences entre les salaires des femmes et les salaires des hommes. Avec la directrice des ressources humaines et le service ressources humaines, nous sommes en train de travailler sur les options, sur les actions, qui permettent de réduire ces écarts. »

M. Vagneux :

« Un certain nombre d'observations. Vous m'avez devancé sur la question que je voulais aussi poser à monsieur DURAND, et là vous-même vous faites dans la langue de bois, c'est-à-dire que vous nous dites que vous allez faire des actions, vous êtes en train de travailler dessus, en fait ce qui manque de ce rapport, c'est concrètement comment est-ce que vous allez faire pour voir au mieux à l'égalité hommes-femmes au niveau de la commune. Tout d'abord, en fait il y a plein de données qui vont pas et votre rapport n'est pas tout à fait sincère, par exemple sur la première page, au sein de la Commune 91 % des agents sont fonctionnaires, quand on prend le rapport d'orientations budgétaires vous nous aviez dit que c'était 86 %. Est-ce qu'on pourrait savoir, est-ce que c'est 86 % ou 91 % des agents qui sont fonctionnaires ? Je pense que ce serait intéressant. Page 2, je trouve assez cavalier de dire que la filière police municipale était tenue jusqu'à présent par des hommes, je trouve qu'on aurait pu trouver quelque chose d'un peu plus élégant. Je suis un peu embêté par, alors page 1, vous nous faites un tableau dans lequel quand on comptabilise le nombre de femmes, le nombre d'agents femmes à Savigny on arrive à 343, sauf que lorsqu'on s'appuie sur la pyramide des âges des emplois permanents, on trouve cette fois 352 femmes. Donc qu'est-ce qui peut expliquer cette différence ? Quelles sont les données que vous utilisez ? Est-ce qu'on pourrait en savoir un peu plus ? Vous utilisez deux acronymes qui sont complètement hermétiques à qui n'est pas du milieu, IFSE et ERA. Est-ce que vous pourriez s'il vous plaît les détailler ? Je trouve que vous enfoncez une porte ouverte à trouver qu'il y a de plus en plus de femmes chez les attachées en tant que le concours d'attaché tant celui de 2020 que celui de 2022 a accueilli plus de candidates femmes et a diplômé plus de candidates femmes que de candidats hommes. Il y a un problème entre le paragraphe 1 et le paragraphe 6 du rapport sur l'âge moyen des agents de la commune, à savoir que vous donnez là-aussi deux données différentes, elles ne sont pas très différentes mais quand même, ce serait bien de préciser tout ça. J'en reviens à ce par quoi j'ai commencé, concrètement qu'est-ce que vous comptez faire ? »

M. le maire :

« Alors l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), et c'est justement un des modes d'action de réduction des différences salariales, l'IFSE c'est l'Indice Forfaitaire de Sujétion et d'Expertise, c'est ce qui nous permet justement avec l'IFSE d'augmenter ou pas les salaires. Sachez que ce document a été rédigé par les services RH en collaboration avec Georges DURAND, et effectivement je vous rejoins sur « la police municipale était tenue par des hommes », on aurait pu trouver une autre formulation. »

Mme Kadri :

« Bonsoir, le rapport présenté est distinct du plan pluriannuel d'action pour l'égalité hommes-femmes. Dans le plan, les actions en faveur de l'égalité hommes-femmes doivent être présentées, elles se déclinent sous la forme d'actions concrètes. Si on analyse le plan présenté, il en ressort une forte présence féminine dans les métiers de soins à la personne, ATSEM, filière médico-sociale, à l'inverse la filière technique et la filière sportive sont principalement masculines. Le plan pourrait faire des propositions pour changer ces tendances. En ce qui concerne les données chiffrées de rémunération, le salaire moyen brut des femmes est inférieur de 12 % à celui des hommes, donc en fait je pose la question, comment lutter contre cette inégalité flagrante ? Pour ce qui est de l'évolution de carrière, elle est aussi impactée par la parentalité. On voit que de nombreuses femmes sont à temps partiel, afin d'assumer l'éducation des jeunes enfants. Afin de mettre concrètement en note des engagements qui pallieraient ces inégalités et construiraient des bases de l'égalité hommes-femmes. La ville de Savigny-sur-Orge pourrait créer un comité de pilotage qui serait une instance de gouvernance afin d'établir un plan, avec des axes précis et des objectifs, des points d'étapes et une évaluation. Nous aimerions savoir quelles sont les ressources mobilisées ? Quelle est la politique ressources humaines de la collectivité ? Il n'y a aucune réponse dans ce rapport. Pourquoi malgré ce qu'avance la note de synthèse, ce rapport ne reprend aucun élément du plan pluriannuel ? Mon collègue Jacques SENICOURT a demandé en commission la communication du plan pluriannuel d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes, il n'a pas eu de réponse à sa demande à ce jour. Je vous pose la question, ce plan existe-t-il ? Quand a-t-il été finalisé ? Pourquoi il n'a pas été présenté au Conseil municipal ? Pour finir, ce rapport a le mérite d'exister mais il faut maintenant mettre en œuvre les actions pour développer une culture professionnelle partagée de l'égalité hommes-femmes au sein de la Ville. »

M. Durand :

« Le service DRH m'a communiqué qu'un bilan d'actions sera fait en fin d'année, pour commencer à extraire et tenir compte du rapport pluriannuel. »

M. le maire :

« Je pense que vous aurez des réponses beaucoup plus complètes que ce rapport. »

Mme Kadri :

« En fait il y avait déjà quelque chose de débuté en 2020, si j'ai bien compris, quelle continuité en fait par rapport. »

M. le maire :

« C'est la chose que vous avez mis en place et le bilan est en fin d'année. Les élus ont changé mais l'administration est restée et a continué à travailler. »

M. Vagneux :

« Je voulais juste faire remarquer à monsieur DURAND que vous nous aviez fourni exactement la même réponse l'année dernière et que visiblement les choses n'ont pas beaucoup avancé, donc j'espère, effectivement, en fin d'année pour l'année prochaine, je vous remercie. »

M. Senicourt :

« Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller municipal, vous tournez autour du pot, le plan il est obligatoire, il doit être envoyé au Préfet, il est obligatoire pour 2021, donc nous, nous étions déjà en retard. On a travaillé dessus, on a avancé, ensuite il y a eu la délégation spéciale. Je ne suis pas sûr que ce plan existe, je ne sais pas s'il faut écrire au Préfet pour lui demander s'il existe. Je rappellerai quand même que pour clarifier la situation... »

M. le maire :

« Vous pouvez vous limiter à la DRH plutôt que le Préfet, je pense que Monsieur le Préfet a d'autres choses à statuer. »

M. Senicourt :

« Est-ce que ce plan existe ou pas ? Est-ce que la mairie de Savigny-sur-Orge a fini par appliquer la loi ? Parce que c'est ça le problème. »

M. le maire :

« Vous dites que je tourne autour du pot mais vous n'entendez pas ce que je vous dis, en disant qu'il y a le bilan de ce que vous avez mis en place, 2021, 2022, 2023, va être donné fin d'année 2023. »

M. Senicourt :

« Moi je parle du plan d'amélioration, je ne parle pas d'un bilan. »

Propos inaudibles (micros non ouverts)

M. le maire :

« Oui c'est ça, mais c'est ça, c'est triennal. Je ne dis pas que ce n'est pas un sujet important madame BERNET, je dis juste que c'est un plan triennal. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean- Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

PREND acte de la présentation du rapport, tel que joint en annexe, portant sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'exercice 2022.

M. le maire :

« Pour information, vous avez le tableau des indemnités des élus 2022 qui n'appelle pas à débat, on va pouvoir enfin rentrer dans le dur de ce Conseil municipal, et ça ne prête pas à débat c'est un point d'information monsieur VAGNEUX. »

M. Vagneux :

« Je commencerai par une petite question, à partir de quand avez-vous commencé à percevoir votre indemnité de vice-président du territoire s'il vous plaît ? »

M. le maire :

« A partir de l'été je crois de mémoire, je ne me trompe pas, j'avais, en bon élève, rempli en retard mon dossier d'élu afin d'obtenir mes indemnités. Voyez-vous, je suis tellement porté sur l'argent que je l'avais rendu un peu tard et comme je n'avais pas rendu mon dossier j'avais pas eu mes indemnités tout de suite. Mais l'intégralité est là, ne vous en faites pas monsieur VAGNEUX, rien ne vous est caché. »

M. Vagneux :

« Pouvez-vous nous détailler s'il vous plaît les 1308,50 € de frais de représentation ? »

M. le maire :

« Jurisprudence mairie de Paris, ce sont des documents qui sont transmissibles, vous pourrez me les demander je vous les transmettrai avec le plus grand des plaisirs. »

M. Vagneux :

« On va jouer à ça demain matin. »

M. le maire :

« Vous savez avec vous ça fait longtemps qu'on ne joue plus monsieur VAGNEUX, et vous ne faites plus rire personne. »

M. Vagneux :

« Une dernière question puisque je crois qu'on ne joue effectivement pas dans la même cour, il me semblait, sauf erreur de ma part, qu'un Conseiller métropolitain, et donc je m'adresse à madame Catherine CHEVALIER, et Conseillère territoriale de droit, et donc que vous cumulez et des indemnités de Conseillère territoriale et des indemnités de Conseillère métropolitain... »

M. le maire :

« Et non raté, on n'est payé que par une des deux instances. »

M. Senicourt :

« Merci monsieur le maire pour cette information très précise, elle est très précise, sauf au sujet des frais de représentation du maire, vous vous étiez engagé quand même, je crois me souvenir, à un peu plus de détails. Alors je ne demanderai pas les détails à la Suédoise mais pourriez-vous quand même nous indiquer la nature de ces frais, du moins les principales familles de frais de représentation ? »

M. le maire :

« C'est surtout des déjeuners de travail, j'ai reçu Patrick OLLIER je ne sais plus quand, c'est un déjeuner qui a été payé par la collectivité. Après si vous voulez le détail, je vous le transmettrai comme monsieur VAGNEUX si vous voulez savoir ce que Patrick OLLIER et moi avons mangé, là ça ne rentre pas dans les détails.

On va pouvoir rentrer dans le vif du sujet, mes chers collègues, avant de laisser la parole sur plusieurs points à Charles DARMON, adjoint aux finances, qui vous présentera le budget primitif de l'année 2023, je souhaiterais vous retracer la construction budgétaire et le travail très rigoureux mené par l'administration de la Ville. En effet, je ne vous ferai pas l'affront, chers collègues, de vous rappeler comment le budget d'une commune se prépare. Il est le fruit d'échanges, de réflexions, débutés dès l'été avec tous les agents et tous les services de la Ville. Ces agents se sont pliés à l'exercice suite à une lettre de cadrage mentionnant les efforts importants que nous devons tous faire dans le contexte inédit de flambée des fluides et des coûts que nous connaissons depuis ces derniers mois. Au nom de l'équipe municipale, je souhaite remercier l'ensemble des agents pour leur mobilisation, leur professionnalisme et leur dévouement. Je souhaite insister sur l'environnement national et international dans lequel nous évoluons depuis un peu plus d'un an, une guerre mortifère, je dirais même une invasion, comme ça on est bien d'accord avec madame BERNET, je sais que les mots vous sont chers. C'est bien une invasion, mais qui a créé une guerre mortifère en Ukraine, pénurie de certains matériaux, hausse exponentielle des prix de l'énergie, gaz, électricité et eau, et une inflation record de plus de 7 %. Comme tous les ménages français, nous avons dû faire des choix, pour gérer, prévoir et anticiper, pour que notre service public ne soit pas diminué, pour que les associations culturelles, sportives, éducatives et sociales soient toujours autant soutenues et pour que nous puissions entretenir, rénover et réhabiliter le patrimoine communal. A noter que la subvention accordée au CCAS, et donc aux plus fragiles, est d'ailleurs augmentée de 500 000 € cette année, pour accompagner les foyers saviniens en difficulté. Ainsi, la majorité municipale s'est engagée à respecter les grandes orientations suivantes dans la construction de ce budget 2023. Un endettement contenu. En comparaison en ville de même strate, Savigny-sur-Orge a un ratio d'endettement par habitant nettement inférieur, on est à 698 € contre 999 € par habitants. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré la hausse très importante des fluides, plus 400 % sur le gaz, plus 100 % sur l'électricité, je ne vais pas revenir sur toutes les hausses. Grâce à la mise en place dès l'automne du plan de sobriété et d'exemplarité, la facture énergétique de la Ville n'a pas explosé. Un défi relevé en partie grâce aux actions de bon sens et de rationalisation mis en place par les services. La mise en place d'une recherche automatique de nouveaux financements, de subventionnements et de partenariats, que ce soit pour les dépenses de fonctionnement ou d'investissement. La Ville rationalise ses projets et les envisage à l'euro près au plus près des réalités actuelles. L'engagement fort ensuite, et tenu, de la majorité de ne pas augmenter les taux communaux des impôts fonciers, et je l'ai dit et je le redis à ceux qui propagent des fausses informations, comme en 2022 la Ville n'augmentera pas cette année les taux d'impôts locaux. Je rajoute les taux communaux d'impôts locaux. Des investissements concrets et réalistes pour que la Ville puisse également gagner en attractivité, la Ville maintient un fort budget d'investissement pour que chacun puisse se sentir bien en ville et s'y épanouir. En outre, nous nous sommes attachés à créer un budget sincère où les dépenses et les recettes n'ont pas été volontairement surévaluées ou sous-évaluées. Les contraintes budgétaires sont pleinement en phase avec le principe de réalité sociale et économique actuelle et les besoins toujours plus grandissants des Saviniens. Enfin, je voudrais revenir sur les échanges houleux que nous avons eu dans les différentes instances consultatives d'avant conseil. Je ne peux tolérer que le débat contradictoire et démocratique qui doit être mené se fasse dans une cacophonie irréaliste, dans les cris et les invectives et laisse la place dans le pire des cas à des injures ou des insultes. Elus de la République, nous avons, je dis bien nous avons une responsabilité, celle de l'exemplarité, de la dignité et du respect. Cela vaut pour tout le monde, chacun d'entre nous, majorité comme opposition. Aussi, je formule le vœu que la méthode de travail, pour les

prochains exercices budgétaires, évolue. Que des réponses soient apportées aux questions dans un délai raisonnable, que chacun puisse contribuer sereinement et dans la plus grande des confiances. A cet effet, je proposerai, pour l'exercice budgétaire 2024, aux présidents de groupes de se réunir en amont du débat relatif aux orientations budgétaires. Je le sais que nous ne serons pas forcément toujours d'accord sur les orientations politiques du budget, mais nous pourrions tenter de trouver des compromis et des axes de travail commun. Un effort collectif, je l'espère que nous mènerons ensemble pour le bien-être de nos instances démocratiques pour l'avenir des Saviniens et de notre belle ville. »

M. Guillaumot :

« Monsieur le maire, je souscris tout à fait à votre volonté de pouvoir aborder ces problèmes épineux, notamment concernant le budget mais il y a d'autres questions, de façon moins complexe et plus sereine, même si parfois il peut y avoir des débats vifs, parce que comme vous l'avez rappelé, on a des visions qui sont opposées, nous sommes opposants politiques, c'est comme ça et des choses peuvent se passer. Néanmoins, je relève deux choses, la première chose c'est que, une fois de plus, vous avez indiqué aujourd'hui, comme vous l'avez fait en février, que j'aurais tenu des propos visant à tromper les gens, vous l'avez dit explicitement au mois de février. Par rapport à ça, c'est le premier point, je suis donc obligé de remettre en ligne l'intervention que vous avez faite et chacun se fera une idée de qui essaie de tromper les autres. Parce que c'est assez facile de vouloir prendre les gens de haut, mais il faut effectivement faire attention quand *propos inaudibles*. Deuxième élément, au moment, il y a quelques mois de ça, je vous avais demandé si vous aviez une lettre de cadrage pour faire le budget. Je n'ai pas eu de réponse et effectivement le fait de ne pas répondre systématiquement ne favorise pas ce que vous appelez de vos vœux, avoir une ambiance de travail qui soit un peu différente. Si effectivement, vous voulez qu'on ait une ambiance de travail qui soit différente il faut que les uns et les autres fassent des efforts, des efforts pour arriver à ce qu'on puisse débattre, mais des situations, des réponses dans le style « non mais ça va », il faut que vous compreniez que pour nous c'est quelque chose d'insultant. Le fait de ne pas répondre aux questions, c'est quelque chose qui finit par angoisser, le fait de pouvoir écrire que les informations ne seront pas données avant le Conseil municipal c'est insupportable, il faut le comprendre. Soit, effectivement chacun ici le comprend, soit il y aura des répercussions qui seront des répercussions importantes. Mais je vous invite à voir avec vos adjoints de façon à ce que, d'autant plus qu'il y a un certain nombre de commissions où les choses se passent, on n'a jamais complètement toutes les réponses qu'on souhaiterait mais globalement les choses fonctionnent. S'il y a une commission où ça devient trop compliqué on vous demandera effectivement de trouver dans votre équipe, et je suis sûr qu'il y en a, un vice-président qui soit en capacité d'animer les débats. »

M. le maire :

« Je ne reviendrai pas sur mes propos, mais du coup je souscris au vôtre aussi. Quand je disais et la majorité et l'opposition, je nous ai inclu dedans. »

M. Vagneux :

« Monsieur GUILLAUMOT a pu réagir à votre propos liminaire... »

FINANCES

➤ 4/221 – FISCALITE ANNEE 2023 : TAUX DES TAXES COMMUNALES

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2023 confirme la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019.

En revanche le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit être voté annuellement à compter de l'année 2023.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2022, soit :

- 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 52,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Pour ce qui relève du taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, il est proposé de conserver pour 2023 le taux voté au titre de l'année 2019, soit : 27,73 %

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir reconduire les taux municipaux en vigueur, à savoir pour la taxe sur le foncier bâti 39,92 %, pour la taxe sur le foncier non bâti 52,43 % et pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 27,73 %.

Interventions :

M. le maire :

« J'ai reçu un amendement pour baisser les impôts mais sans présentation de nouvelles recettes. »

M. Vagneux :

« Qui a été retiré du règlement intérieur. »

M. le maire :

« Oui d'accord. »

M. Vagneux :

« Eh oui. »

M. le maire :

« Il faut se détendre. »

M. Vagneux :

« Donc c'est légal. »

M. le maire :

« Je ne dis pas que ce n'est pas légal, je dis juste que comme d'habitude, vous, j'entends l'alerte sur les comptes qui seraient, qui fonceraient dans le mur etc et en fait vous nous proposez une baisse de recettes. Dans mon propos liminaire je vous ai parlé des circonstances dans lesquelles nous évoluons budgétairement, voilà. L'idée c'est de ne pas augmenter les taux communaux. Il y a les bases locatives qui vont augmenter. Par rapport à votre baisse ça ne rapporte pas autant et il y a quand même quelques projets qui sont attendus par les Saviniens et d'autres qui vont devenir impérieux. »

M. Vagneux :

« Sur l'amendement, vous regarderez l'amendement n°2023-137, lequel répond en partie à votre interrogation. Par ailleurs, je voudrais réagir pour commencer sur votre propos liminaire, c'est vous qui avez les cartes en main, c'est vous qui pourriez, le premier, ne pas attendre le dernier jour du délai légal pour nous envoyer les documents, ce qui fait pour moi que je les reçois généralement après le week-end, donc que je ne peux pas faire plus tôt pour envoyer mes questions à monsieur DARMON. »

Propos inaudibles (micro coupé)

M. Vagneux :

« La question n'est pas là, et en plus il ne faudrait peut-être pas les envoyer en écopli. Il y a un moment où, voilà, il existe différents tarifs postaux vous n'êtes pas forcément obligé de tout envoyer en écopli. Ensuite, non ce n'est pas une faveur ce travail, ou la méthode travail que vous nous proposez. C'est la norme, c'est

comme cela que ça se passe dans beaucoup d'autres communes, et c'est comme ça que ça devrait se passer à Savigny. C'est vous qui nous poussez dans ce climat de tension et qui après vous vous étonnez que ça vous explose au visage et bah voilà. Alors effectivement, vous ne touchez pas au taux de la taxe foncière mais je crois qu'il faut quand même rappeler que vous avez bien et largement touché au taux de la taxe d'aménagement. Et puis enfin, pour en finir sur votre propos liminaire, entendre parler de démocratie par une liste qui a foulé du pied tous les principes républicains... »

M. Defrémont :

« Un incident technique peut-être ? Non. »

Propos inaudibles (micros non ouverts)

M. Defrémont :

« Ça vous appartient. Comme je m'en suis ouvert en commission préparatoire, il faut sortir du discours convenu sur la non augmentation des impôts. La note de synthèse s'étale sur la stabilité des taux, mais les Saviniennes et les Saviniens, eux ou elles, voient la facture grimper chaque année. Ainsi, en deux ans l'impôt foncier aura grimpé de plus de 12 %, dans une période où chaque foyer est fragilisé financièrement. Certes ce sont les bases, vous l'avez rappelé, décidées par l'État qui provoquent cette hausse, mais le résultat est bien que d'une part les recettes de la Ville augmentent et que d'autre part les impôts augmentent d'autant pour près de 2,4 millions d'euros. La vraie question c'est : « que pouvons-nous faire pour en atténuer les effets ? » Nous avons plusieurs facteurs à prendre en compte. L'inflation dont on ne mesure pas l'évolution aujourd'hui, la crise énergétique qui fait exploser nos coûts de fonctionnement, une baisse tendancielle du soutien de l'État qui se poursuit sur diverses formes et qui s'aggrave par les désengagements et arbitrages défavorables à l'intercommunalité. Les besoins sociaux que nous devons anticiper. Nous devons donc préserver un bon niveau de recettes, mais nous devons aussi constater la saturation fiscale d'une part croissante de la population, compte tenu des dégradations de nos recettes, il ne semble pas possible de mettre en œuvre une réduction de nos taux dans une proportion suffisante pour être significative. Mais il reste possible de mettre en place une aide aux ménages les plus fragiles sous une forme à définir, via le CCAS. Le budget prévoit cette année une augmentation du budget alloué au CCAS, nous serons donc attentifs à ce que ces mesures adaptées y soient présentes et plus généralement à ce que les crédits d'aides facultatives soient consommés en totalité. Enfin, je voudrais faire une incise sur la question de la taxe sur les ordures ménagères, je sais que ce n'est pas notre sujet mais je voudrais y venir quand même, votée par l'intercommunalité et qui fait l'objet d'un entrefilet dans le dernier journal municipal. Cette taxe évolue en fonction de plusieurs facteurs. Une augmentation récurrente et très rapide de la DGAP décidée par l'État, et que l'intercommunalité n'a d'autre choix que de répercuter sur les sommes payées par les ménages. Une réduction des tonnages déchets qui peine à se concrétiser. Un surcoût tendanciel des déchets pour financer un tri plus étendu et notamment la mise en place des déchets alimentaires, du tri des déchets alimentaires. Nous devons mieux trier et ça coûte plus cher. La dernière année enfin, l'apurement des dettes et contentieux accumulés par le SIREDOM sous la présidence de monsieur DUGOIN issu de votre famille politique, je m'excuse de le rappeler, jusqu'en 2020. Je tiens à disposition si vous le souhaitez, les éléments détaillés qui sont à l'origine des coûts de nos déchets. Ainsi, plutôt que de vous prononcer contre l'augmentation de la TEOM sans en analyser les causes, je vous invite à être plus constructif et à mettre en œuvre comme les 23 autres communes du GOSB les mesures qui permettront de réduire le coût de nos déchets, en faisant la promotion d'une amélioration du tri, en mettant en place des solutions innovantes pour le tri des déchets alimentaires en facilitant le compostage collectif et en incitant nos consommateurs, et ça c'est important, à lutter contre le suremballage. »

M. Guillaumot :

« Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des résidences secondaires, l'INSEE nous indique que leurs nombres sont en forte croissance, plus 44 % entre 2013 et 2019. Nous souhaitons que le maintien du taux d'imposition ne constitue pas un signal qui conduirait notamment à l'augmentation des locations saisonnières de type Airbnb pour ne citer qu'eux seuls. En effet compte tenu des mesures prises par la ville de Paris et des communes proches, et de la proximité d'Orly, le développement de cette activité pourrait conduire à priver les hôteliers locaux de leur activité, et les personnes en recherche de logement à l'année d'autant de solutions. Nous souhaitons que cette question puisse être débattue lors d'une prochaine commission. »

M. le maire :

« Sur les taux des résidences secondaires ? »

M. Guillaumot :

« Sur la question des locations type Airbnb. »

M. le maire :

« Très bien. »

M. Senicourt :

« Oui pour compléter il y a trois communes en Essonne qui utilisent la possibilité d'une surtaxe, entre 5 % et 60 %. C'est un vrai problème, il faut travailler en commission sur le sujet. »

M. le maire :

« Même au-delà d'une commission si vous voulez qu'on se réunisse monsieur GUILLAUMOT il n'y a pas de soucis, mon cabinet se tient à votre disposition pour vous donner un rendez-vous, monsieur SENICOURT pareil. »

M. Senicourt :

« Sur notre proposition reprise aujourd'hui par Jean-Marc DEFREMONT, sur le fait quand même d'aider les propriétaires en difficulté financière, quels engagements vous prenez parce que quand même c'est considérable. Je regardais au niveau de l'INSEE, en 2019 il y a 9 676 propriétaires, 23 553 personnes concernées, il y a 5 % de ces propriétaires qui sont considérés par l'INSEE comme « pauvres », ce qui ferait quand même 484 propriétaires et 1 200 personnes concernées, donc ce n'est pas rien. Je constate quand même que malgré les budgets du CCAS, je parle sous le contrôle de Patrice KOUAMA, mais j'ai vu qu'en 2022 au niveau des aides facultatives vous avez dépensé 48 % du budget et au niveau des tickets services un tiers. Il faudra vraiment qu'on discute de la réalité de vos engagements sur ce point. »

M. Vagneux :

« Jean-Marc DEFREMONT nous rappelait effectivement que le chapitre sur les impôts directs locaux passe de 31 785 000 à 34 460 000. Ce qui fait effectivement une hausse de 2,4 millions. Merci la hausse de la taxe d'aménagement. Donc, quelque chose que je remarque d'année en année c'est que l'excédent de fonctionnement est toujours aussi élevé, voire même de plus en plus élevé, que la Ville ne manque pas réellement de recettes ou en tout cas sinon que je ne vois pas les projets qui justifient et qui nécessiteraient de garder tout cet argent. La base va augmenter de 7,1 % et donc parce que cette proposition ne diminue les recettes que d'un peu plus d'1 million d'euros et pour penser à ceux qui sont les plus fragiles, surtout par la période... »

M. le maire :

« Vous voulez un projet, il y a l'ANRU par exemple. »

M. Vagneux :

« Donc je propose de diminuer le taux de taxe sur le foncier bâti de 2 points de 39,92 % à 37,92 % et j'explique tout cela dans l'amendement suivant qui porte sur le budget.

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

Il est proposé de substituer :

- 37,92 % pour la taxe sur le foncier bâti

à

- 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

A la majorité par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Contre : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

VOTE les taux d'imposition des deux taxes directes locales sur le foncier bâti et non bâti pour l'exercice 2023 comme suit :

- 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 52,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti

VOTE le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour 2023 à 27,72 %.

PRECISE que ces produits sont inscrits en recette à l'article 73111 du budget de l'exercice en cours.

➤ **5/222 - MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT SUR APCP EN COURS**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

Le contexte :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense prévue puis reporter le solde si nécessaire d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP), pour les crédits de la section d'investissement, est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements.

Elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme :

- Une première délibération a fixé l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps.
Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Chaque année par délibération du Conseil municipal est confirmé le projet multi-annuel des crédits de paiement et du montant des autorisations de programme.

Les AP/CP sont encadrés par :

- Les articles L2311-3, R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.
- L'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget.
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement.

La situation des autorisations de programme ainsi que des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'exercice ne tient compte que des CP de l'année.

Présentation des programmes

- APCP nommée BUISSON

L'opération prévue consiste en la réhabilitation de l'école élémentaire Ferdinand Buisson et de l'école maternelle Paul Bert. Il s'agit du regroupement de ces deux établissements incluant une évolution de l'école élémentaire à 15 classes, l'agrandissement des salles de restauration avec une mutualisation de l'office, le maintien de salles pour les activités périscolaires et le transfert sur le site Buisson de l'école maternelle, portée à 9 classes.

Le programme de restructuration du groupe scolaire Ferdinand Buisson s'étend sur les exercices 2019 à 2022. Le montant total estimatif de cette opération est révisé à 15 550 000 €.

Il s'agit d'ouvrir les crédits pour l'exercice 2023 suivant la répartition suivante :

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Crédits de paiements	1.003.168,30 €	2.802.743,38 €	6.355.809,29 €	4.268.074,55 €	1.120.204,48 €	15.550.000 €

Pas de demande complémentaire et d'augmentation de cette APCP, mais extension de la durée de l'APCP sur l'année 2023 afin de pouvoir régler les dernières situations des entreprises de travaux.

- APCP nommée MAISON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'opération prévue consiste en la création d'une maison des associations sportives située dans l'enceinte du stade Jean Moulin et qui comprendra un espace de coworking, une salle de réunion, des espaces associatifs et des bureaux pour le service des sports.

Le programme de construction de la maison des associations s'étend sur les exercices 2020 à 2023. Le montant total estimatif de cette opération est révisé à 2 600 000 €.

Il s'agit d'ouvrir les crédits pour l'exercice 2023 suivant la répartition suivante :

Exercices	2020	2021	2022	2023	Total
Crédits de paiements	13.029,62 €	34.470,99 €	1.191.097,76 €	1.361.401,63 €	2.600.000 €

Pas de demande complémentaire et d'augmentation de cette APCP, mais ajustement des crédits sur l'année 2023 fonction des dépenses réalisées sur les années précédentes.

Ces AP/CP seront annexées au budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les répartitions pluriannuelles des crédits de paiement de ces deux autorisations de programmes.

Interventions :

M. Vagneux :

« Pour qu'on s'amuse un peu, pouvez-vous s'il vous plait nous rappeler à combien avait été budgété en 2019 pour le programme de Buisson et en 2020 pour le programme de la maison des associations sportives pour qu'on voit un peu l'évolution et à combien est-ce qu'on en est arrivé ? »

M. le maire :

« Après vous savez, dans toutes et je ne reviendrai pas sur les potentielles erreurs qui ont été faites, ou montage ou dans le marché où on n'a pas forcément prévu les aléas de construction, parce qu'il y en a dans tous les chantiers, qui forcément amènent à une hausse des coûts. Je crois que vous devez avoir le prix avant, mais vous oubliez les subventions qui ont été aussi obtenues sur ces différents projets. »

M. Defrémont :

« Je peux les rappeler les coûts, je m'en souviens, on est parti de 4,7 millions pour Buisson et on est arrivé à 15 millions et effectivement la totalité des concours de mémoire c'est les 4 millions et quelque chose du Département qu'on a attendu fort longtemps parce que ce projet a été géré de façon calamiteuse, on l'a dit à plusieurs reprises donc autant le dire une dernière fois parce que cette fois j'espère qu'on ne va plus en entendre parler. »

M. le maire :

« Voilà, c'est bien pour cela que j'ai dit qu'on est content que ça s'arrête. »

A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

MODIFIE la durée et l'échéancier des crédits de paiements de l'autorisation de programme (AP) nommée « BUISSON » relative à la restructuration du groupe scolaire Ferdinand Buisson comme indiqué ci-après :

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Crédits de paiements	1.003.168,30 €	2.802.743,38 €	6.355.809,29 €	4.268.074,55 €	1.120.204,48 €	15.550.000 €

MODIFIE l'échéancier des crédits de paiements de l'autorisation de programme (AP) nommée « Maison des Associations » relative au projet de construction de la Maison des Associations comme indiqué ci-après :

Exercices	2020	2021	2022	2023	Total
Crédits de paiements	13.029,62 €	34.470,99 €	1.191.097,76 €	1.361.401,63 €	2.600.000 €

DIT que les crédits de paiement 2023 des autorisations de programmes BUISSON et Maison des Associations du budget principal de la Ville seront ajustés lors du budget primitif 2023.

PRECISE que ces APCP seront annexés au budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

➤ **6/223 - BUDGET PRIMITIF 2023 – VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

Le budget est voté par le Conseil municipal. Cet acte budgétaire prévisionnel autorise la commune à effectuer les dépenses et les recettes inscrites dans ce document. Il doit être établi deux mois au maximum après la définition des orientations budgétaires.

L'élaboration du budget 2023 s'inscrit dans la trajectoire présentée lors du Rapport d'Orientations Budgétaires et s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 15 février dernier.

Des incertitudes demeurent sur l'évolution du contexte économique global et notamment sur l'évolution des coûts des matières premières.

Le programme d'investissements ambitieux dans les années à venir nécessite d'être vigilant sur nos capacités d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.

Ce budget traduit les priorités de l'action municipale pour 2023 :

- La poursuite d'une politique volontariste d'investissements sur le patrimoine public
- La finalisation des 2 projets faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle (Buisson / Maison des Associations Sportives)
- Un engagement continu en faveur de l'action sociale avec une subvention annuelle destinée au CCAS en augmentation pour un montant de 2 550 K€.

L'EQUILIBRE GENERAL

Tableau de la répartition du budget principal

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	59 926 000,00	59 929 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		59 926 000,00	59 926 000,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	13 000 000,00	13 000 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE DE L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		13 000 000,00	13 000 000,00
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		72 926 000,00	72 926 000,00

I. Les grands équilibres du budget

Le budget primitif 2023 de la Commune de Savigny-sur-Orge s'établit à 72 926 000,00 € répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 59 926 000,00 €
- Section d'investissement : 13 000 000,00 €

II. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget primitif 2023 de la commune de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 59 926 000,00 €.

Pour suivre les principes fondamentaux de préparation budgétaire et notamment le principe d'équilibre budgétaire, la section de fonctionnement affiche des dépenses exactement égales aux recettes.

Les dépenses et les recettes sont évaluées de manière sincère sur la base des informations connues au moment de l'élaboration de ce budget.

Recettes de fonctionnement

Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2023 est construit en fonction des critères suivants :

- Le maintien des taux d'imposition de taxes locales. La hausse de la prévision du produit de fiscalité directe entre le BP 2022 et le BP 2023, s'explique par l'évolution forfaitaire des bases prévue à ce stade à 7,1 % par rapport aux bases notifiées en 2022.
- Le maintien des montants de dotations de la Métropole du Grand Paris (attribution de compensation).
- La stabilité des dotations versées par l'Etat à la Ville.
- La ville prévoit une augmentation des recettes des services notamment par l'accroissement de la fréquentation.

Le détail par chapitre des recettes de fonctionnement du budget primitif 2023 de la Commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
013	Atténuations de charges	19 500,00 €
70	Produit services, domaine et vente diverses	4 031 000,00 €
73	Impôts et taxes	44 484 000,00 €
74	Dotations et participations	9 120 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	194 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 964 000,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	113 500,00 €

L'ensemble des recettes enregistrées au titre du pilotage de la collectivité se répartissent de la façon suivante :

013	Atténuation de charges	19 500,00 €
-----	------------------------	-------------

Ce chapitre regroupe les remboursements d'indemnités journalières, les pensions d'invalidités.

L'inscription 2023 correspond à une recette connue et un fond récurrent.

70	Produit services, domaine et vente diverses	4 031 000,00 €
----	---	----------------

Il s'agit des recettes des différents services et prestations de la ville vis-à-vis des administrés.

Une augmentation de fréquentation du périscolaire, de la redevance de stationnement, de la réalité de refacturation entre services, mais aussi une baisse de recettes sur le stationnement et location de la voie publique ainsi que la suppression du paiement de la cantine par les employés communaux permet néanmoins d'envisager une hausse des recettes en 2023 de 5,77 %.

Recettes issues des services à la population

L'ensemble des recettes issues des services à la population se ventile dans les secteurs suivants :

Il s'agit des recettes de fonctionnement inscrites au BP 2023 au titre du secteur famille, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Sans intégrer d'éventuelles augmentations de tarifs pour les périodes 2023-2024 encore en réflexion, les prévisions sont composées de recettes tarifaires en provenance des familles soit :

- Restauration collective : 1 650 000 €
- Crèche municipales : 305 000 €
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 576 560 €

Le produit des concessions dans les cimetières (45 000 €) et les titres sécurisés (42 000 €) constituent les principales recettes de fonctionnement des services à la population.

Les recettes liées au stationnement proviennent des droits acquittés par les usagers du Parking Davout. Les recettes sont évaluées à 197 000 € tenant compte de la réalité de reprise des activités post COVID 19 sans toutefois retrouver le niveau d'avant crise.

Les recettes inscrites au titre du sport sont constituées des droits d'accès aux activités organisées par la commune (54 150 €).

Les recettes culturelles correspondent au produit de la location des salles et de la billetterie des spectacles évaluées à 30 000 €, et au remboursement de frais de mise à disposition de personnel (38 000 €).

73	Impôts et taxes	44 484 000,00 €
----	-----------------	-----------------

Fiscalité directe :

Représentant plus de 57,61 % des recettes réelles de fonctionnement sur 59 812 500 €, le produit de la fiscalité directe locale pour le BP 2023 est estimé à 34 460 000 €. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases estimée de 7,1 %.

Fiscalité indirecte :

Les recettes de fiscalité indirecte (10 024 000 €) représentent près de 22,53 % des recettes totales des impôts et taxes estimées à 44 484 000 €.

Les droits de mutation sont estimés de façon prudente par rapport au BP 2022 soit 1 900 000 €.

La fiscalité reversée par la Métropole à la Ville, composée de l'attribution de compensation demeure identique depuis plusieurs années sans revalorisation.

Les recettes regroupées au sein du rayonnement économique comprennent les droits de place sur les marchés et la taxe locale sur la publicité extérieure. (54 500 €).

Enfin, le reversement provenant du Fonds de Solidarité des Communes de la région Ile-de-France (FSRIF) est estimé à 1 150 000 €.

74	Dotations et participations	9 120 000,00 €
----	-----------------------------	----------------

Les dotations de l'Etat :

Les inscriptions 2023 sur les dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'appuient sur les mêmes estimations mentionnées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023.

	Notifié 2022	BP 2023
Dotation forfaitaire (évolution -0,4%)	5 248 798 €	5 229 511 €
Dotation de solidarité urbaine (évolution +2,9%)	523 364 €	538 739 €
Dotation Nationale Péréquation (évolution -0,5%)	736 404 €	732 943 €
Total dotation Etat (évolution -0,1%)	6 508 566 €	6 501 193 €

Elles sont complétées par les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches (1 113 332 €), et pour les accueils de loisirs (319 000 €).

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des participations versées par certains partenaires sont également inscrites pour financer les dispositifs et équipements sociaux gérés par la Ville : par exemple 200 000 € pour les activités organisées dans les maisons de quartier.

75	Autres produits de gestion courante	194 000,00 €
----	-------------------------------------	--------------

Produit de gestion courante : 194 000 €

Il s'agit des recettes prévues au titre de la gestion du patrimoine bâti constituées du produit des locations (loyers) du patrimoine privé de la Ville.

La baisse significative par rapport au BP 2022 s'explique par l'arrêt de la DSP Sodexo et donc baisse des recettes de redevances versées en compensation (430 346 € au BP 2022).

S'y ajoute le produit de la participation départementale (54 432 €) versée à la Ville en contrepartie de l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les collégiens saviniens.

Dépenses de fonctionnement

Le détail par chapitre des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2023 de la Commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	14 395 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 000 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 290 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	11 982 000,00 €
66	Charges financières	700 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	172 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	50 700,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 820 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 516 300,00 €

La répartition des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2023 (56 589 700 €) est en augmentation de 6,94 % par rapport au montant des dépenses budgétées au budget 2022.

Les frais financiers augmentent car les intérêts des taux variables sont en hausse et l'emprunt contracté en 2022 génère des intérêts.

Les dépenses de personnel progressent de + 4,82 % par rapport au montant réalisé 2022. Elles tiennent compte des évolutions statutaires sur une année pleine et des évolutions de carrières des agents. (Mécanisme du GVT).

Cette année le budget de fonctionnement est impacté fortement par l'augmentation des fluides. Les estimations d'augmentation imposent d'inscrire 1 400 000 € supplémentaire par rapport au réalisé 2022.

011	Charges à caractère général	14 395 000,00 €
-----	-----------------------------	-----------------

Ce chapitre regroupe à la fois les achats de matières premières, les prestations de services et de maintenance, les fluides et les fournitures courantes.

Hors régularisation exceptionnelle du FCTVA d'un contrat de prestataire (Recette identique inscrite au chapitre 77 pour 1 915 747 €) et de l'augmentation des fluides, le prévisionnel des dépenses de fonctionnement du chapitre 011 est sans évolution et traduit des efforts de rationalisation pour compenser l'augmentation des coûts.

012	Charges de personnel, frais assimilées	25 000 000,00 €
-----	--	-----------------

L'exercice 2023 sera la première année pleine d'application de la hausse du point d'indice soit une progression de +3,5% des charges de personnel en complément du Glissement Vieillesse Technique dont la progression s'établit à 2,5 %.

L'ensemble des créations de postes sur l'année 2022 a été intégré sur une année pleine.

014	Atténuation de produits	4 290 000,00 €
-----	-------------------------	----------------

Ce chapitre correspond au prélèvement FNGIR et FPIC ainsi que les prélèvements SRU.

65	Autres charges de gestion courante	11 982 000,00 €
----	------------------------------------	-----------------

Ce chapitre comprend les dépenses de transfert de compétences vers le GOSB pour 8 000 000 €, les subventions, CCAS, Régie de transports et diverses associations.

Il comprend également le droit d'utilisation des logiciels en « cloud ».

Mais aussi les frais d'indemnités des élus, et diverses cotisations et formations

L'augmentation de ce chapitre est essentiellement due à la forte évolution du FCCT et de la subvention au CCAS. Néanmoins il est à noter une baisse significative de la subvention à la régie de transport.

66	Charges financières	700 000,00 €
----	---------------------	--------------

Il s'agit des intérêts de la dette qui augmentent parce que le capital à rembourser s'accroît et que certains emprunts à taux variable voient le taux d'intérêt progresser.

67	Charges exceptionnelles	172 000,00 €
----	-------------------------	--------------

Ce chapitre n'a pas vocation à être stable d'une année sur l'autre.
Cette année aucun ajustement comptable spécifique ne doit être provisionné.

Il est inscrit deux projets de surcharges foncières.

68	Dotations provisions semi-budgétaires	50 700,00 €
----	---------------------------------------	-------------

Ce chapitre regroupe deux natures soit les provisions pour risques et pour créances douteuses ajustées au plus juste.

023	Virement à la section d'investissement	1 820 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 516 300,00 €

Il s'agit d'inscription d'ordre purement comptable.

III. Section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2023 de la Commune de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 13 000 000,00 €.

Recettes d'investissements

Le détail par chapitre des recettes d'investissement du budget principal 2023 de la commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montants
13	Subventions d'investissement	460 000,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	5 616 700,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 480 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €
4542	Total des opérations pour le compte de tiers	100 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	1 564 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 820 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 516 300,00 €
041	Opérations patrimoniales	433 000,00 €

Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du BP 2023 est inscrit à 5 616 700,00 €. Celui-ci sera diminué lors du Budget Supplémentaire après intégration des résultats de l'exercice 2022.

Le FCTVA 2023 est évalué à la baisse, car il revient à une inscription annuelle alors qu'au BP 2022 deux années avaient été cumulées (2021 et 2022).

Les recettes de subventions sont à la baisse car les nouveaux projets sont soit en phase d'étude soit en phase d'instruction chez les partenaires financiers.

La recette inscrite au titre des opérations pour compte de tiers (exactement identique à l'inscription en dépenses) correspond au remboursement par le propriétaire de travaux d'office faits par la ville en son nom au 155 boulevard Aristide Briand.

La vente de plusieurs biens ou terrains inoccupés permet d'envisager une recette de cession.

Dépenses d'investissement

Le détail par chapitre des dépenses d'investissement du budget principal 2023 de la commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montants
20	Immobilisations incorporelles	1 065 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	400 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 923 793,89 €
23	Immobilisations en cours	900 000,00 €
	Total des opérations d'équipements (APCP)	2 481 606,11 €
4541	Total des opérations pour compte de tiers	100 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 488 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	100,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	113 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	433 000,00 €

Les crédits pluriannuels

La commune est encore engagée dans la finalisation de 2 projets pluriannuels qui imposent de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programmes (AP) de ses dépenses d'immobilisations et crédits de paiement (CP).

Cette modalité de gestion permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'engager comptablement (les autorisations de programme représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements) l'intégralité des crédits nécessaires à la réalisation des projets concernés.

Tableau des autorisations de programmes ouvertes au titre du budget 2023 :

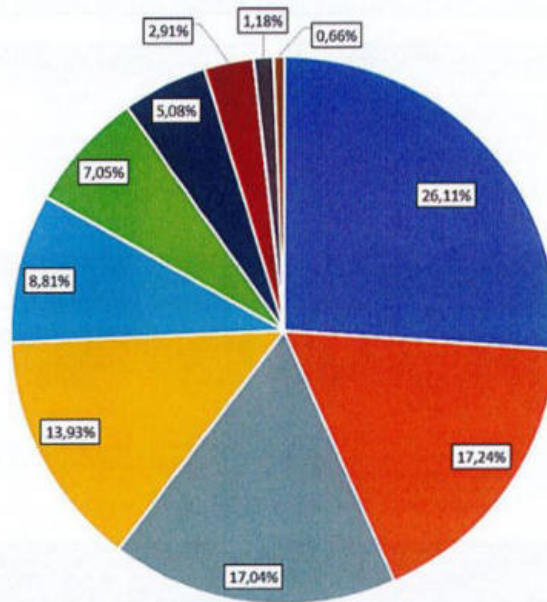
Exercices	2023
Autorisation de programme (AP) nommée « BUISSON » relative à la restructuration du groupe scolaire Ferdinand Buisson	1 120 204,48 €
Autorisation de programme (AP) nommée « Maison des Associations » relative au projet de construction de la Maison des Associations Sportives	1 361 401,63 €
Le total des inscriptions en APCP s'élève à	2 481 606,11 €

Projets d'investissements 2023

Dans la continuité du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, la décomposition des projets d'investissement montre les différents secteurs impactés.

Répartition des investissements par secteur d'activité conforme au ROB 2023

Secteur	Total k€	% par secteur
Patrimoine bâti	2 289 k€	26,11%
Education	1 511 k€	17,24%
Cadre de vie	1 494 k€	17,04%
Urbanisme	1 221 k€	13,93%
Sport	773 k€	8,81%
Culture	618 k€	7,05%
ANRU	445 k€	5,08%
Administration	255 k€	2,91%
Sécurité	103 k€	1,18%
Social	58 k€	0,66%
Total général	8 768 k€	100,00%



Détail des principaux projets par secteur

total par secteur des projets pour 2023 - Mise en avant des projets les plus significatifs		Total k€	% par secteur
MAISON DES ASSOCIATIONS	1 511	19,52%	
ADAP 2023 BATIMENTS COMMUNAUX	200		
Total secteur Patrimoine Bâti	2 289	26,11%	
RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE BUISSON	1 120	15,08%	
EXTENSION ECOLE	107		
CRECHE IMMOBEL TVX	95		
total du secteur Education	1 511	17,24%	
PARKING STADE	600		
COURS OASIS	165	12,72%	
CIMETIERE CHAMPAGNE ALLEES	150		
BUDGET PARTICIPATIF	100		
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	100		
Total du secteur Cadre de vie	1 494	17,04%	
MAISON CHATEAUBRIAND ACQUISITION (crèche)	750	12,43%	
TERRAIN FERME CHAMPAGNE	340		
Total du secteur urbanisme	1 221	13,93%	
REHABILITATION VESTIAIRES RUGBY	600	7,53%	
REAMENAGEMENT PARC DES SPORTS - étude	60		
Total du secteur Sport	773	8,81%	

total par secteur des projets pour 2023 - Mise en avant des projets les plus significatifs		Total k€	% par secteur
CINEMA / CENTRE CULTUREL	585	7,01%	
NUMERISATION DES ARCHIVES	30		
Total du secteur Culture	618	7,05%	
ANRU - aménageur (EPT)	400	5,08%	
ANRU - CRECHE GRAND VAUX	45		
Total du secteur ANRU	445	5,08%	
LOGICIEL DES SERVICES	107		
DIVERS TRAVAUX BATIMENT ADMINISTRATIF	50	2,59%	
MATERIEL INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE DES SERVICES	45		
MOBILIER DES SERVICES	26		
Total du secteur administration	255	2,91%	
PARCOURS CYBERSECURITE	50	0,95%	
EQUIPEMENT BOUCLIER SECURITE	20		
MATERIEL TELECOM - RESEAU	14		
Total du secteur sécurité	103	1,18%	
ACQUISITION DE VEHICULES	40	0,54%	
MATERIEL INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE DES SERVICES	8		
total du secteur Social	58	0,66%	

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 de la ville de Savigny-sur-Orge, par un vote global suite à la présentation faite par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, et qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	59 926 000,00 €
Section d'investissement	13 000 000,00 €
Total	72 926 000,00 €

Présentation en séance :

Budget Primitif 2023		Budget 2023	
Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
Dépenses	59,93 MEUR	Recettes	
Recettes	59,93 MEUR		
Section d'investissement			
Dépenses	13,00 MEUR		
Recettes	13,00 MEUR		
Budget Primitif 2023 total			
Dépenses	72,93 MEUR		
Recettes	72,93 MEUR		

Recettes de fonctionnement

Ensemble des recettes de fonctionnement	
013 - Atténuations de charges	0,02 MEUR
70 - Produit des services, dotations, ventes diverses	4,03 MEUR
73 - Remboursements, subventions, participation	44,43 MEUR
74 - Dotations et participations	9,12 MEUR
75 - Autres produits de gestion courante	0,19 MEUR
77 - Produits exceptionnels	1,97 MEUR
842 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,11 MEUR
TOTAL	59,93 MEUR

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
25 000 €	19 500 €	↓

Chapitre réservé au remboursement d'indemnités journalières et de pensions d'invalidité

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 - Produit des services		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
3 811 000 €	4 031 000 €	↑

Revenir vers un volume de prestation « hors COVID ». Cette recette a un lien direct avec les dépenses liées aux activités et services proposés

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 - Remboursement, subventions, participations		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
42 067 500 €	44 484 000 €	↑

Progression du chapitre imputable à la revalorisation (7,1%) des bases d'imposition indépendante des décisions du Conseil Municipal. La ville a voté 0% d'augmentation de ces taux. Les droits de mutations sont estimés de façon prudente à 1,9 ME

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 - Dotations et participations		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
9 641 620 €	9 129 000 €	↓

Dotations de l'Etat supposées stables, conformément aux estimations mentionnées dans le ROB 2023

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 - Autres produits de gestion		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
613 880 €	194 000 €	↓

Ce chapitre regroupe :

- Les loyers des locaux de la Ville occupés par d'autres organismes.
- Fin des redevances versées par la Sodexo en lien avec la délégation de service public de la restauration scolaire

La différence entre 2022 et 2023 s'explique par l'arrêt de la DSP Sodexo

Recettes de fonctionnement

Chapitre 77 - Produits exceptionnelles		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
3 000 €	1 964 000 €	↑ Sans objet

Une inscription identique en dépenses. Ecriture de régularisation pour récupérer une partie du FCTVA liée à l'automatisation mise en place en 2022 et ayant exclu certaines dépenses à mandater de façon détaillée => Neutralité budgétaire

Recettes de fonctionnement

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
128 000 €	113 500 €	↓ Sans objet

Il s'agit d'opérations comptables liées aux amortissements et travaux en régie valorisant le patrimoine. Dépenses équivalentes en section d'investissement au chapitre 040 => Neutralité budgétaire

Recettes de fonctionnement

Budget 2023 Section de fonctionnement Dépenses

Dépenses de fonctionnement

Dépenses - Section de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	14,40 MEUR
012 - Frais de personnel et charges assimilées	39,30 MEUR
014 - Atténuation de produits	4,29 MEUR
05 - Autres charges de gestion courante	11,38 MEUR
06 - Charges financières	0,70 MEUR
67 - Charges exceptionnelles	0,17 MEUR
68 - Dotations aux provisions	0,08 MEUR
023 - Virement à la section d'investissement	1,82 MEUR
842 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,52 MEUR
TOTAL	89,33 MEUR

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
11 650 079 €	14 395 000 €	↑

Très forte augmentation des coûts liés aux fluides et énergies

Une inscription identique en recettes pour 1 915 000€. Ecriture de régularisation pour récupérer une partie du FCTVA

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012 - Frais de personnel		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
24 700 000 €	25 000 000 €	↑

Hausse du point d'indice qui représente +3,5% et du GVT dont l'impact est de +2,5%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 - Atténuation de produits		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
4 320 300 €	4 290 000 €	↓

Prélèvements obligatoires pour dispositifs de péréquation :

- Baisse légère sur le Fonds de Péréquation Inter Communal (attente de notification)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 - Autres charges de gestion		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
11 122 100 €	11 982 000 €	↑

Facteurs de hausse

- Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) qui représente 8 ME
- Subvention CCAS (2,5 ME)

Note : baisse de la subvention à la régie des transports

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 66 - Charges financières		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
515 000 €	700 000 €	↑

Nouvel emprunt 2022 + Hausse des taux d'intérêt ayant un impact sur les emprunts à taux variable.

Rappel 2014 : 1 200 000 € d'intérêts payés par la Ville

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
585 600 €	172 000 €	Sans objet

Charges exceptionnelles en 2022 (régularisation de rattachement CAF)

Surcharges foncières proposées en 2023

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 68 - Dotations Provisions semi-budgétaires		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
23 160 €	50 700 €	Sans objet

Provisions obligatoires pour créances douteuses et contentieux (instruction du Trésor Public)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		
Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
8 050 000 €	1 820 000 €	Sans objet

Le virement à la section d'investissement est appelé à augmenter après la reprise du résultat.

Dépenses de fonctionnement **Recettes d'investissement**

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
1 860 000 €	1 516 300	Sans objet

Dotations aux amortissements en baisse
Identique en recette d'investissement au chapitre 040

⇒ Alimentation de la section d'investissement – autofinancement obligatoire

Budget 2023
Section d'investissement
Recettes

Recettes – Section d'investissement

13 – Subventions d'investissement	0,46 MEUR
16 – Emprunts et dettes assimilées	5,62 MEUR
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1,48 MEUR
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0,01 MEUR
024 – Produit des cessions d'immobilisation	1,56 MEUR
4542 – Opération pour compte de tiers	0,10 MEUR
021 – Virement de la section de fonctionnement	1,82 MEUR
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,52 MEUR
041 – Opérations patrimoniales	0,43 MEUR
TOTAL	13,00 MEUR

Recettes d'investissement **Recettes d'investissement** **Recettes d'investissement**

13 – Subventions d'investissement

Budget Primitif 2023 : 460 000 €

Rappel 2022 : 4 019 181 €

➢ Baisse des subventions reçues car les nouveaux projets sont soit en phase d'étude soit en phase d'instruction chez nos partenaires financiers

16 – Emprunts et dettes assimilées

Budget Primitif 2023 : 5 616 700 €

Rappel 2022 : 3 000 000 €

Emprunt d'équilibre 2023

Cet emprunt d'équilibre pourra être diminué après intégration du résultat et selon le degré de réalisation de la section d'investissement

10 – Dotations, fonds divers et réserves

Budget Primitif 2023 : 1 480 000 €

Rappel 2022 : 3 072 666 €

Ce chapitre regroupe le remboursement de la TVA via le Fonds de Compensation (FCTVA) sur les investissements passés et la taxe d'aménagement. En 2022 FCTVA sur 2 exercices (2021-2022) suite procédure Trésor Public

Recettes d'investissement **Recettes d'investissement** **Recettes d'investissement**

165 – Dépôts et cautionnements reçus

Budget Primitif 2023 : 10 000 €

Rappel 2022 : 6 000 €

Cautionnements pour logements, commerces, Box.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation

Budget Primitif 2023 : 1 564 000 €

Il s'agit de prévision de recettes sur d'éventuels cession de biens (Véhicules, Terrains, Immeubles)

Chapitre 4542 – Opération pour comptes de tiers

Budget Primitif 2023 : 100 000 €

Il s'agit de travaux à réaliser pour le compte de propriétaires et refacturés par la ville (inscription identique en dépenses)

Recettes d'investissement **Recettes d'investissement** **Recettes d'investissement**

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Rappel budget 2022	Budget Primitif 2023	Tendance
8 050 000 €	1 820 000 €	Sans objet

Le virement de la section de fonctionnement est appelé à augmenter après la reprise du résultat.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget Primitif 2023 : 1 516 300 €

Dotations aux amortissements en baisse
Identique en dépenses de fonctionnement au chapitre 042

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Budget Primitif 2023 : 433 000 €

Avances forfaitaires et opération d'ordre pour les acquisitions à l'euro symbolique

Inscription identique en dépenses d'investissement chapitre 041

Dépenses d'investissement **Dépenses d'investissement**

Budget 2023
Section d'investissement
Dépenses

Dépenses – Section d'investissement

20 – Immobilisations incorporelles (hors 204)	1,07 MEUR
204 – Subventions d'équipement versées	0,40 MEUR
21 – Immobilisations corporelles	3,33 MEUR
23 – Immobilisations en cours	0,30 MEUR
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,39 MEUR
16 – Emprunts et dettes assimilées	3,43 MEUR
4541 – Opérations pour compte de tiers	0,10 MEUR
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,11 MEUR
041 – Opérations patrimoniales	0,43 MEUR
Total des opérations d'équipement (APCP)	2,48 MEUR
TOTAL	13,00 MEUR

Dépenses d'équipements

Budget Primitif 2023 : 8 770 400 €

Les dépenses d'équipements regroupent les chapitres 20, 21 et 23 des dépenses d'investissement ainsi que les APCP.

Dépenses d'investissement **Dépenses d'investissement** **Dépenses d'investissement**

Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Budget Primitif 2023 : 95 000 €

Remboursements sur la taxe d'aménagement et d'urbanisme.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes

Budget Primitif 2023 : 3 488 000 €

Il s'agit du remboursement des emprunts dont les annuités sont connues.

Chapitre 4541 – Opération pour comptes de tiers

Budget Primitif 2023 : 100 000 €

Il s'agit de travaux à réaliser pour le compte de propriétaires et refacturés par la ville (inscription identique en recettes)

Dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement	Budget Primitif 2023
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections Rappel budget 2022 : 128 000 € Budget Primitif 2023 : 113 500 € Tendances : Sans objet Il s'agit d'opérations comptables liées aux amortissements et travaux en régie valorisant le patrimoine. Recettes équivalentes en section de fonctionnement au chapitre 042 => Neutralité budgétaire	Chapitre 041 – Opérations patrimoniales Budget Primitif 2023 : 433 000 € Avances forfaitaires et opérations d'ordre pour les acquisitions à l'euro symbolique Inscription identique en recettes d'investissement chapitre 041	Section de fonctionnement Dépenses : 58,93 MEUR Recettes : 58,93 MEUR Section d'investissement Dépenses : 13,00 MEUR Recettes : 13,00 MEUR Budget Primitif 2023 total Dépenses : 72,93 MEUR Recettes : 72,93 MEUR
Budget Primitif Ville 2023	Budget Primitif Ville 2023	Budget Primitif Ville 2023

Interventions :

M. le maire :

« Avant de vous donner la parole, je souhaite répondre, parce que j'ai vu que ça faisait des émules, la maternelle Paul Bert, il y a une estimation des domaines qui est à 900 000 € pas 2 millions, parce que vous dites dans votre amendement que vous voulez une évaluation objective. L'estimation des Domaines est une estimation objective. Ensuite vous rappelez comment se passent les procédures de cession entre les communes, et ce n'est pas que savino-savinien, et le Département lorsqu'il s'agit de réhabiliter, construire, des équipements publics. La coutume, et ce n'est pas une coutume qui date d'aujourd'hui, les règles, ce n'est même pas une coutume, c'est une convention entre les communes et le Département, ce sont des accords. Je vous expliquerai pourquoi nous avons choisi 450 000, entre toutes les communes de l'Essonne et le Département, lorsqu'il s'agit de construire un équipement public, la cession se fait à l'euro symbolique. Et ça ne date pas d'aujourd'hui, ça date de bien avant 2015, je vous retrouverai la date précise. Nous avons fait le choix de négocier 50 % de l'estimation des domaines d'où le 450 000, sans garantie d'obtenir du Département mais croyez-moi que pour avoir un pied dedans et un pied ici, on négocie et c'est d'ailleurs pour ça que ça prend du temps avec la DCMB qui est le service du patrimoine des bâtiments du Département. Mais sachez que normalement les cessions se font à l'euro symbolique. Ce qui est le cas du terrain appartenant à la Commune pour construire le nouveau collège à Wissous. Il a été cédé à l'euro symbolique au Département. Voilà, ce n'est pas une question de brader le patrimoine communal, malheureusement ce sont des usages qui sont en cours depuis très longtemps et il faut avoir aussi en tête que derrière, cette vente permet d'agrandir, de réhabiliter le collège Paul Bert. On sera quand même gagnant dans le sens où on pourra agrandir le collège. Il faut avoir aussi en tête que le budget du Département il est comme le budget de la Ville. Il est très contraint, il y a un budget de je ne sais plus combien de dizaines de millions d'euros pour réhabiliter dans le PPI, réhabiliter les collèges et un budget pour la construction de huit nouveaux collèges. Nous arrivons, je sors un peu du cadre des 450 000 € de la maternelle Paul Bert, mais nous arrivons et grâce au nouveau Préfet qui a su débloquent la situation, à mettre un terme ou au terme des négociations avec le ministère de la Défense pour pouvoir construire un nouveau collège dans le foncier du Bellay à l'ancien endroit où il y avait France Télécom. En tous cas, ce n'est pas une question de brader, ce sont des usages, moi je pars plutôt sur une négociation à 50 %. Si on arrive à obtenir plus ça sera mieux, je dis juste qu'on part de l'euro symbolique. Je vais négocier à 450 000, voilà. Maintenant on peut parler budget. Je voulais juste parce que j'ai vu qu'il y a eu une réaction là-dessus, sachez que c'est des usages et je le redis, qui datent d'avant 2015 et que nous allons négocier avec le Département, avec le service bâtiment justement pour justement ne pas céder à l'euro symbolique. »

M. Senicourt :

« Je rebondis sur Paul Bert, si vous pouvez nous communiquer l'estimation des Domaines et nous accorder une suspension de séance par rapport à notre amendement compte tenu de cette information nouvelle mais je voudrais quand même signaler que l'historique quand même c'est que si Ferdinand Buisson a pris du retard, c'est bien parce qu'après le dépôt du premier projet, il y a eu une modification dans la perspective de l'extension de collège Paul Bert. C'est bien le Département qui a probablement demandé le transfert de l'école maternelle qui a fait prendre un retard énorme aux travaux, qui nous a empêchés de toucher des subventions dans les différents plans du Département pour équiper les communes. Donc de mon point de vue c'est un juste droit par rapport au Département qu'on doit vendre à l'estimation des Domaines, parce que dans cette affaire, le Département nous a plombés à sa demande de libérer l'école maternelle. Ce qu'il fallait faire effectivement, il faut étendre le collège il n'y a pas de soucis là-dessus. »

M. le maire :

« Je vais vous accorder une courte suspension de séance pour que vous puissiez vous entretenir, mais les retards ne sont pas dus qu'au Département, le montage dont vous parlez a été fait avant de passer les marchés. »

M. Defrémont :

« Oui juste pour compléter les propos de mon collègue, il faut rappeler que les contrats pluriannuels accordés par le Département on les a vus passer à Savigny, mais ils ne se sont pas arrêtés, comme le tram-train, et donc on a une perte sèche en fait qui est très importante, 1 à 2 contrats, c'est-à-dire entre 4,5 et 9 millions. Ce n'est pas rien sur la capacité d'investissement d'une ville comme la nôtre. On est quand même la quatrième ville, je pense, et puis il faut aussi bien sûr l'avis des Domaines. Pour en avoir pâti il y a quelques années, je sais que c'est une entité qui a une vision très personnelle de la valeur des choses, on va dire ça gentiment. Mais il faut quand même regarder les choses qui sont comparables, on est en train de construire un bâtiment, la maison des Associations sportives, qui coûte 2,6 millions à rapprocher de cette estimation pour un bâtiment qui a une surface de 849 m² d'emprise au sol et qui a environ 500 m², bâti en parfait état. Voilà, faites le calcul vous verrez qu'une ville si elle veut retrouver cet équipement, le même équipement, ça va lui coûter 3 millions. Quand on dit 2 millions, on est gentil. »

M. le maire :

« Alors, on ne peut pas comparer les coûts de construction et les coûts du patrimoine bâti, la comparaison est un peu hasardeuse mais bon j'entends, je vous propose une suspension de 5 minutes, il est 35 à moins 20 ? »

SUSPENSION DE SEANCE

REPRISE DE LA SEANCE

M. Senicourt :

« Tout d'abord, merci au service financier pour les réponses apportées à mes questions, car elles sont précises et documentées, de qualité. Ces réponses en complément de la note de synthèse sont très utiles et indispensables pour celles et ceux qui veulent comprendre les différents documents budgétaires. Merci à monsieur DARMON de son exposé et avant de vous communiquer un diagnostic sur ce budget primitif 2023 de la Ville, quelques remarques et quelques questions. A propos de la restauration scolaire, ce budget, je tiens à le souligner, est marqué par la fin de la DSP Restauration dont bénéficiait SODEXO depuis une douzaine d'années si je ne me trompe pas. Ce fait majeur marquant de l'année 2023 n'est pas ne serait-ce que signalé dans la note de synthèse, alors que c'est un fait majeur. Mais monsieur DARMON l'a souligné dans son exposé. Nos prédécesseurs, dans l'opposition de gauche et nous-même avons toujours été opposés à cette DSP car entre autres inconvénients, elle constituait en quelque sorte en un transfert de l'exploitation d'un bien public chèrement acquis et entretenu par la Ville, la cuisine centrale. Donc un transfert à une société privée dont la finalité est de réaliser des profits. Certes, elle y confectionnait des repas pour nos enfants, mais aussi et majoritairement pour d'autres clients, avec bien évidemment en compensation le versement d'une redevance. Nous espérons vivement que la majorité actuelle confirmera l'orientation que nous avons prise en 2021, soit l'exploitation de cette cuisine centrale en régie donc directement par la Ville. Je tiens à signaler qu'avec les chiffres dont nous disposons, le coût SODEXO pourrait être ou était en 2022 de 2 472 000, le coût quadrature est de 1 976 000, le produit de la redevance en 2022 était de 430 343, donc nous avons un gain au budget primitif de 65 000 €, mais nous avons un investissement, la cuisine centrale, qui est à l'arrêt et donc il serait bien venu que cet arrêt ne dure pas trop longtemps. Deuxième petit point, la question du FCTVA, les services tentent de récupérer une part de la FCTVA sur les factures SEPUR 2021 et 2022, très bien. Mais contrairement à ce que vous nous avez dit, la compensation, dans la réponse qui nous est faite, je lis quand même que c'est sans certitude que nous réussissions à récupérer cette TVA, donc deux nouvelles questions. A combien se chiffre le risque, et pourquoi ce risque n'est pas provisionné ? Troisième point l'énergie, j'ai demandé la décomposition de la hausse des dépenses d'électricité et de gaz entre l'effet volume, la consommation en kw et l'effet hausse des prix. Une analyse très classique et basique en gestion, la réponse est qu'il est je cite : « impossible d'évaluer dès à présent les effets des mesures prises il y a moins de six mois ». J'en conclus malheureusement, que manifestement, les compteurs de gaz et d'électricité ne sont toujours pas relevés, si compteur il y a d'ailleurs pour chaque bâtiment. Cette gestion n'est pas sérieuse. Il est urgent de connaître pour chaque bâtiment municipal les consommations d'énergie en kw et en euros pour identifier les urgences en termes de recherche d'économie, en terme d'isolation etc... Vous ne pouvez pas nous parler de plan de sobriété sans un moment ou un autre nous apporter des chiffres concernant l'évolution des consommations réelles en kw. Et de plus, cette réponse confirme ce que j'ai déjà dit, les mesures d'économies d'énergie ont commencé à être mises en œuvre à l'automne 2022, alors que depuis le 24 février 2022, date du déclenchement de l'invasion de l'Ukraine, on savait que les prix d'énergie entre autres allaient flamber. La Ville a perdu 6 mois dans la mise en place de son plan de sobriété. Quatrième point avant d'en venir au diagnostic global sur le budget, le terrain ferme de champagne, ministère de la justice PJJ, que vous achetez pour 340 000 euros. Je voulais savoir de quel terrain exactement il s'agit et pour quel usage la Ville souhaite l'acquérir ? Sur le diagnostic, je vais comparer le budget 2023 à l'estimé 2022, en m'appuyant sur les

données du ROB 2023 et en retraitant la régularisation exceptionnelle du FCTVA d'un contrat de prestataire. Alors les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 7 % par rapport à l'estimé 2022. Les dépenses réelles augmentent fortement en 2023 de 4 560 000 soit pour les dépenses réelles une hausse de 9,1 %, donc plus du double de l'inflation moyenne prévue par le gouvernement 4,2 %. En pourcentage de hausse, ce sont les charges financières qui augmentent le plus, 43,7 %. Ensuite le chapitre 11, soit les charges à caractère général qui sont en très forte hausse elles aussi, soit 19 %. Conséquence, on l'a vu, de l'inflation des coûts de l'énergie. Les autres charges de gestion courante s'accroissent de 13,1 %, soit plus que l'inflation 2023, du fait de la croissance automatique du socle du FCCT, les charges transférées, et des dépenses supplémentaires en relation avec la rénovation de Grand-Vaux. L'opération programmée à Grand-Vaux pour l'amélioration de l'habitat pour 260 000 € et des dépenses pour le renouvellement urbain de Grand-Vaux pour 50 000 €. Malgré la contraction des transferts entre sections, le total des dépenses de fonctionnement est en hausse de 3,8 millions d'euros par rapport à l'estimé 2022 donc soit 7 %. Les recettes de fonctionnement elles augmentent de 1 %, par rapport à l'estimé 2022. Les recettes de fonctionnement progressent donc très peu, 567 000 €, et cela malgré la hausse des impôts perçus par la Ville, soit + 5 % et 2 100 000 € en valeur. En effet, toutes les autres recettes sont budgétées à la baisse, les dotations et participations moins 582 000, les autres produits de gestion courante moins 517 000, les produits exceptionnels moins 404 000. Nous constatons donc ce que les spécialistes désignent comme un effet de ciseaux. Les dépenses augmentent plus vite que les recettes pour notre BP 2023. Le différentiel de croissance est énorme. + 7 % pour les dépenses dont 9,1 % pour les dépenses réelles et + 1 % pour les recettes. A ce stade, certes, avant l'affectation des résultats 2022, nous constatons et regrettons la faiblesse de l'épargne brute prévue pour ce budget, 3 350 000. Le ROB indiquait 4 millions d'ailleurs, soit seulement en taux 5,6 % alors que le seuil d'alerte est retenu autour de 10 % et que l'épargne brute de la Ville toutes ces dernières années était supérieure à 12 %. En conséquence, à ce stade, compte tenu du montant prévu en section d'investissement pour le remboursement en capital des emprunts, soit 3 488 000 €, l'épargne nette devient négative de 141 700 €. C'est donc l'autofinancement net qui est réduit à zéro au stade du budget primitif. Ce qui veut dire qu'il faudra piocher dans les résultats antérieurs via le budget supplémentaire pour que le taux d'épargne nette retrouve un niveau proche du seuil critique et permette ainsi de financer les investissements futurs en modérant l'emprunt. Ce budget de fonctionnement me semble beaucoup trop prudent en recettes. Pour les dépenses, certaines comme les frais de personnels devront probablement être révisées à la hausse au BS et d'autres semblent exagérées. Nous y verrons plus clair, avec le budget supplémentaire. La section d'investissement, les deux principales dépenses d'investissement prévues au budget 2023 sont les dépenses d'équipements à hauteur de 8,8 millions et le remboursement annuel en capital des emprunts soit 3,5 millions. Le financement de ces dépenses d'équipements nécessiterait d'emprunter d'une part 5,6 millions et d'autre part de céder une partie du patrimoine de la Ville, dont le terrain à César Franck, l'école maternelle Paul Bert pour un montant, avec d'autres cessions, pour un montant global de 1,6 million. Du fait du faible montant du financement de la section de fonctionnement 1,8 million seulement en virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Toutefois on nous explique en réalité que le financement des investissements sera assuré en partie par l'intégration, lors d'un budget supplémentaire, des résultats 2022 en lieu et place de l'emprunt. Nos conclusions, l'équilibre de la section d'investissement sans emprunt nouveau, n'est obtenu qu'au prix de cessions de terrain et de bâtiments municipaux pour 1,6 million et de l'affectation des résultats antérieurs via un futur budget supplémentaire de 5,6 millions. Monsieur le maire et votre majorité, vous diminuez le patrimoine de la Ville et vous consommez les résultats antérieurs, c'est ce qu'on lit dans votre budget, alors c'est facile de gérer ainsi. On dilapide le patrimoine et on vit sur les réserves, ce n'est pas de la bonne gestion. Nous voterons contre. Manifestement, monsieur le maire, vous n'avez pas pris conscience des réalités économiques de la période, la nouvelle situation de nos collectivités territoriales. De notre point de vue, au contraire, il faudrait se mobiliser pour, en section de fonctionnement, accroître nos recettes, vous ne prévoyez que 1 %, augmentation du taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires à étudier, comme nous l'avons signalé tout à l'heure, recherche de subventions, tarification des services rendus à la population etc... Et réduire nos dépenses courantes et réelles par la révision des marchés, de nouveaux marchés compétitifs, la mise en place d'un contrôle de gestion, des choix de priorités de nos politiques publiques etc... Monsieur le maire, vous recherchez la popularité par une politique intense de communication, d'annonces, malheureusement vos promesses ne sont pas toujours suivies d'effets ou alors avec un fort décalage, notamment, l'intendance ne suit pas et les Saviniens ne sont pas dupes. Ce budget primitif illustre bien cette politique d'annonce, soit vous dépensez tout ce qui est inscrit au budget et vous mettez en péril l'autofinancement, soit comme je vous y invite, vous réduisez les dépenses, vous faites des choix, vous établissez des priorités et alors vous pourrez investir en école, centre culturel et autres sans emprunter 11 millions d'euros en 2025 comme prévu au ROB. »

M. Vagneux :

« J'apprécie toujours et je me délecte qu'une liste qui n'a pas été capable de gérer un compte de campagne de 10 ou plutôt 15 000 € vienne nous démontrer comment elle sera capable avec brio de gérer un budget de

73 millions d'euros. Cela étant dit, donc vous aviez le temps de régulariser un certain nombre d'éléments qui font défaut dans le rapport d'orientations budgétaires, pour n'en citer que quelques-uns : la présentation par structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution des personnels, les rémunérations, les avantages en nature et le temps de travail, tout cela ne figure pas dans le ROB que vous avez publié. Voilà, à aucun moment vous n'avez pensé à faire un complément donc bon bah le ROB n'est pas tout à fait sincère. Et puis on pourrait aller voir, peut-être l'exemple le plus caractéristique c'est que dans le ROB, vous nous redites que vous ne voulez pas emprunter et puis dans le budget primitif vous inscrivez quand même 5,6 millions d'euros. Donc bon ce n'est pas tout à fait sincère. 5,4 pardon. Alors sur les emprunts, j'ai toujours le même problème que l'année dernière, c'est avec ce fameux emprunt A7509F41, aussi appelé E08392bis. C'est un emprunt qui lorsqu'il a été contracté, il était fixe et il est devenu variable. J'aimerais savoir par quelle magie est-ce qu'un emprunt fixe peut devenir variable. Est-ce qu'on pourrait enfin m'expliquer et sinon me fournir comme je vous les demande depuis un petit moment, enfin en tous cas ce contrat de prêt, même si je vous les ai tous demandés pour essayer d'y voir un petit peu plus clair. Ce qui est intéressant dans ce budget primitif c'est qu'au niveau des garanties d'emprunt on voit qu'on est à 83 millions maintenant. Je vous rappelle que l'année dernière vous avez autorisé pour 42 millions d'euros de garantie d'emprunt, que les 42 millions qui ont été votés l'année dernière ne sont pas encore tous inscrits parce que certaines commencent qu'en 2024, en tous cas celles sur 80 ans qui vont se terminer en 2104. Et je vous ré-alerte même si ça ne représente que 7,36 % des recettes réelles de fonctionnement, sur le fait que, comme le COVID dont personne ne pensait que ça pourrait se produire, ou comme la guerre en Ukraine, dont personne ne pensait qu'on pourrait retrouver la guerre aux portes de l'Europe ou en Europe et bien peut-être qu'un jour les collectivités territoriales vont devoir assumer les garanties d'emprunt et peut-être qu'il est peut-être pas tout à fait sérieux de continuer à garantir autant d'emprunts chaque année et je souhaite qu'en 2023 on ne garantisse pas 42 millions comme vous avez fait l'année dernière. Sur les détails et c'est toujours là ce qui est un petit peu croustillant dans le budget, donc je suis dans la partie 3, sur le vote du budget c'est le détail des dépenses. Alors détail des dépenses, article 60621 les combustibles, moi je pensais qu'il y avait une crise, on passe de 100 000 à 70 000 € qu'est-ce qui le justifie ? Article 60622 les carburants, on passe de 175 000 à 160 000 €, moi il me semblait que les coûts des carburants allaient plutôt augmenter en tout cas qu'ils étaient en train de ré-augmenter. Article 60623 l'alimentation, il me semblait qu'il avait eu une inflation, on passe de 107 000 à 87 000, voilà est-ce que c'est le Foodles qui va permettre ces économies, la question peut se poser. Article 611 contrat de prestation de service, comment est-ce que ça se fait qu'on passe de 3 millions à 552 000, qu'est-ce qu'il n'y aura plus cette année qu'il y avait jusque-là. Article 615231 entretien réparation voirie, pourquoi passe-t-on de 1,3 million à 3,4 millions, sachant qu'en plus c'est l'EPT qui est compétent au niveau de la voirie, donc j'entends que la Commune puisse et heureusement qu'elle est là à la limite pour se substituer à tous ce que l'EPT ne fait pas, mais comment est-ce que ça se fait qu'on triple quand même quasiment le montant accordé pour ces réparations de voirie. Article 6232 fêtes et cérémonies, on prend 25 000 on passe de 350 000 à 376 000. Et puis, alors je voudrais savoir qu'est-ce qui se passe, qui va perdre ces indemnités est-ce qu'il y a un Conseiller municipal qui va dégager. Article 6531 comment est-ce que ça se fait que les indemnités diminuent de 236 000 € à 220 000 € ? Comment est-ce que vous pouvez l'expliquer ? Sinon dans un autre ordre de détail qui pareil, à la fois ne correspond pas au ROB et puis il me semble pas très sincère, c'est au niveau des produits de service et je vous invite à regarder un petit peu ce que vous avez écrit qui me semble pas très sincère. L'intervention de Monsieur DARMON, vous avez dit que César Franck, la vente, la cession des terrains de César Franck avait été autorisée, je ne me rappelle pas que le Conseil municipal ait autorisé cette cession pour 600 000 €.

M. le maire :

« C'est un budget primitif, c'est une prévision. »

M. Vagneux :

« Oui d'accord mais monsieur DARMON a employé le passé composé donc je ne sais pas, je ne savais pas si cela n'aurait pas encore été fait dans notre dos, comme très souvent. Et puis dernier point, voilà monsieur DARMON vous avez été tout fier de dire que les provisions s'élevaient à 50 000 € et qu'on se demandait bien d'où ça vient sauf que je crois malheureusement c'est que vous ne savez pas ce que sont provisions et qu'en l'occurrence si vous allez en page 89 du budget primitif, vous avez la liste des provisions et ces provisions pour les contentieux ce sont trois affaires qui ne sont pas de mon fait, peut-être pour une fois, et c'est justement tout le problème et votre budget est insincère et donc là normalement vous avez à la fois votre service juridique et votre service financier qui va être très attentif à ce que je vais dire. L'article L2131-1 du code général des collectivités territoriales, le 29^e, dit que : « doivent être obligatoirement inscrites dans le budget les provisions pour les contentieux ». Et donc en plus vous ne savez pas ce que c'est, parce que les provisions ça n'est pas la somme qu'il faudrait réserver pour payer les avocats de la commune au moment du contentieux, parce que ça c'est un autre chapitre et puis en plus peut-être que là il y aurait moyen de faire des économies en mettant plus à contribution le service juridique et un petit peu moins le Cabinet Seban et

Associés, même si ça sera compliqué puisqu'au niveau du service juridique la dernière personne qui est arrivée ne sait pas computer les délais et ça la fout un peu mal parce que c'est quand même la base du travail. Et donc vous n'avez en fait provisionné, ce qui est normalement obligatoire, aucun de mes contentieux. Donc si vous ne changez pas ça de suite, en fait à la fois votre budget sera insincère mais votre budget sera en situation d'absence d'équilibre réel et donc moi de mon côté ce sera : tribunal administratif mais aussi Préfet et CRC. Oui comme d'habitude, mais enfin bon il y a un moment où il faudrait déjà que le rapport d'orientations budgétaires soit sincère et le gros problème c'est qu'effectivement l'ensemble du budget n'est pas sincère. Pour ces raisons, moi aussi, je voterai contre et puis je reprendrai la parole au moment de pouvoir présenter mon amendement. »

M. Defrémont :

« Je m'excuse à l'avance parce que j'ai prévu une intervention un peu longue et j'ai peur qu'on s'endorme parce que les interventions budgétaires sont un peu longues. Nous sommes à mi-mandat, c'est le moment où la trajectoire budgétaire se dessine définitivement. Elle part d'une situation donnée, celle de 2020, et doit obtenir des résultats mesurables en 2026. Cette situation de départ nous la voyons dans l'étude des ratios présentés à la page 3 du document budgétaire. Il présente les éléments de comparaison stables avec la moyenne des villes de notre strate, qui nous renseigne sur les faiblesses tendancielle de notre trajectoire budgétaire. Ces éléments sont relativement constants dans le temps, ainsi nos dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures de 20 % à la moyenne de la strate à 1 537 € par habitant contre 1 278 €. Les impôts directs sont eux aussi supérieurs à la moyenne de 39 %, 936 € par habitant contre 669 € en moyenne. Logiquement les recettes de fonctionnement sont aussi supérieures de 14 % à la moyenne de la strate 1 624 contre 1 483 et nous avons vu que ce sont essentiellement les Saviniens qui supportent ces recettes de fonctionnement. A l'inverse, nos dépenses d'équipement par habitant sont inférieures de plus de 40 % à la moyenne, 238 € contre 340 €. La dotation globale de fonctionnement est logiquement plus faible que la moyenne, en raison, entre autres, du déséquilibre de l'offre de logement en défaveur des foyers modestes qui a commencé trop lentement à se résorber en 2014. Quant à l'endettement de la Ville, il reste nettement plus faible que la moyenne de la strate, comme le montrent les derniers ratios, c'est notre seul atout qu'il faut veiller à bien utiliser. Ces quelques chiffres indiquent la faiblesse endémique de notre Commune. Nous percevons plus d'impôts qu'ailleurs pour apporter un service moindre. Nos dépenses grimpent plus vite que nos recettes. Nous sommes moins bien équipés. Et nous n'équilibrons nos budgets que parce que nous avons moins d'équipements à entretenir que les autres communes. En d'autres termes, nous sommes peu efficaces, et depuis bien longtemps. Pour améliorer son efficacité, la Commune aurait besoin de se réformer en profondeur, de restructurer le fonctionnement de ses services et plus particulièrement l'encadrement. Mais aussi, de mieux utiliser ses ressources internes pour limiter l'externalisation. Maintenant quelle est la trajectoire dessinée par ce budget 2023 ? Jacques SENICOURT en a déjà tracé les grandes lignes, je vais essayer d'apporter mon écho. En comparant les données BP à BP, les chiffres que vous nous avez présentés, nous voyons d'abord que les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter pour 7 %, nettement au-dessus de l'inflation. Dans ce chapitre, l'augmentation de l'énergie ne compte que pour 1 million sur les 3,8 millions de hausse globale. La maîtrise de nos dépenses ne se joue donc pas seulement sur ce seul compte. Certaines augmentations sont explicables, d'autres le sont moins, comme les frais d'honoraires du compte 6226. Certains comptes baissent de manière inquiétante, comme celui des fournitures scolaires, ou celui des fournitures administratives marquant une volonté inopportune à notre sens de réaliser des économies, soit au détriment de la qualité des fournitures, soit au détriment de leur quantité, sans par ailleurs tenir compte de l'inflation. Les charges financières augmentent de 185 000 € à cause, nous dit-on, des taux variables. Heureusement que nous ne vous avons pas écoutés lorsque vous avez voté contre le rachat d'un emprunt toxique en 2021. Notons tout de même l'inscription en hausse du financement du CCAS au compte 657362 que vous inscrivez en augmentation de 20 %, suivant en cela une de nos propositions de l'an passé. Nous serons attentifs à l'usage qui sera fait et en particulier à l'utilisation pleine et entière des aides facultatives qui sont en moyenne utilisées seulement à 50 %. Notons aussi que le compte 65541 qui finance les missions transférées à l'intercommunalité est en hausse de 680 000 €. Cette augmentation dictée par les textes suffira à peine à compenser les arbitrages du gouvernement qui a privé les EPT de nombreuses recettes au profit de la Métropole du Grand Paris au moment où les coûts de l'énergie font exploser les charges d'exploitation de nos nombreux équipements publics transférés comme les piscines, les patinoires, les médiathèques ou encore la vidéo surveillance, elle-aussi, financée par l'EPT. Il ne serait pas inutile de rappeler au député de la circonscription, qui soutient le gouvernement en place, la nécessité de rééquilibrer les ressources de cette intercommunalité, qui assume pour nous toutes ces nombreuses compétences. Quant au chapitre 12, consacré aux frais de personnels, vous inscrivez une augmentation de 1,21 % de BP à BP, d'où la différence des chiffres annoncés par mon collègue, qui ne couvre ni le glissement vieillesse technicité, ni l'augmentation du point d'indice et encore moins les créations de postes que vous annoncez. Les recettes de gestion courante, hors produits exceptionnels, ne progressent, elles, que de 3 %. Parmi elles le produit des impôts et taxes progressent de 2,416 millions tandis que les dotations et participations, principalement les aides de l'État, fondent de

521 000 €. Au final, nos dépenses de fonctionnement grimpent plus vite que les recettes correspondantes et l'augmentation de nos recettes repose pour l'essentiel sur l'augmentation des impôts que paieront les Saviniens, la cohérence de nombreuses inscriptions n'étant pas établie. Le virement à la section d'investissement passe de 8 millions à 1,8 million en 2023, annonçant un tassement net de nos capacités d'investissement. Mais ce résultat sera fortement bouleversé après le compte administratif et la réintégration du résultat 2022, entraînera un budget supplémentaire qui bouleversera les équilibres. Pour cette raison, il est absurde d'adopter si tard, un budget primitif, sans pour autant intégrer les résultats de l'année précédente ce qui rendrait le budget beaucoup plus lisible pour tout le monde. Le total des dépenses d'investissement est inscrit en baisse de 31 %, passant de 18,7 millions à 12,9 millions. Principale victime de ces baisses, l'investissement dans les bâtiments scolaires et les autres bâtiments publics qui perdent près de 2,5 millions. En revanche, vous inscrivez le compte 2031 des frais d'études, en forte hausse, plus de 950 000 € alors que de nombreuses études préexistaient à votre arrivée sans que vous ayez lancé la moindre réalisation concrète. Mettez-vous en doute les choix opérés par nos services qui ont choisi les cabinets d'étude dont vous ne voulez pas prendre en compte aujourd'hui les conclusions, au point d'en commander d'autres ? Les recettes réelles d'investissement sont en forte baisse passant de 16 à 9,2 millions. Là encore l'absence d'intégration du résultat 2022 rend ces chiffres difficiles à interpréter. A noter la forte hausse des recettes des produits d'immobilisation, au compte 024, à 1,5 million d'euros. Le détail que vous avez fourni tardivement est consternant. Vous cédez des terrains rue César Franck, qui auraient pu accueillir des équipements ou un îlot de fraîcheur, et surtout vous prévoyez de céder l'école maternelle Paul Bert au Département pour la somme ridicule de 450 000 €. Je vous invite à comparer la valeur de ce bien au coût de construction de notre maison des Associations qui est de 2,6 millions d'euros pour une surface inférieure et hors valeur d'emprise foncière, au prix que vous prévoyez pour une école contenant 8 salles en parfait état et en centre-ville. En budgétant cette vente à ce prix, vous vous exposez à de vives difficultés provoquées par un conflit d'intérêt évident entre le Département et la Commune qui a déjà perdu le bénéfice d'au moins un contrat pluriannuel d'investissement en raison de votre gestion calamiteuse du projet Ferdinand Buisson. Je sais que c'était vos prédécesseurs mais vos prédécesseurs sont aussi les gens qui sont actuellement en place pour une partie. Je vous invite à réviser de toute urgence ce projet de cession, qui est fortement préjudiciable à la Commune et fait l'objet d'un amendement que nous avons présenté, que nous maintenons. Pour conclure, cet exercice marque le début d'une dégradation tendancielle du budget de fonctionnement avec des dépenses mal maîtrisées, parfois notoirement sous évaluées, et des recettes qui manquent de dynamisme, à l'exception des impôts payés par les Saviniens. Ce n'est pas sans conséquence sur l'investissement qui se tasse fortement, alors que nos équipements sont insuffisants. La trajectoire qui se dessine est celle d'une baisse de notre stock de dettes, pardon c'est ce que j'aurais souhaité, la trajectoire qui se dessine est celle d'une hausse de notre stock de dettes, sans que nous ayons en retour les nouveaux équipements dont nous avons besoin, sans projets réels pour la jeunesse et sans que rien ne se dessine pour reverdir cette ville et la préparer au bouleversement climatique qui arrive. Au final, et en suivant la même trajectoire, nous pourrions arriver en 2024 à une épargne nette négative et nous ne voyons pas comment il sera possible de financer les seuls investissements dans les bâtiments scolaires et le bâtiment de centre culturel pour les années qui viennent sans parler de tout le reste, sauf à faire exploser la dette de la Ville au moment où les taux d'intérêts rendent ce choix hasardeux. Nous n'avons bien évidemment pas l'intention d'approuver ce budget. »

M. le Maire :

« Très bien, je fais une première salve de réponses et je laisserai le technique à monsieur DARMON. Pour reprendre dans l'ordre ou presque parce qu'effectivement deux propos se font écho. Concernant la restauration scolaire, Monsieur SENICOURT, je ne reviendrai pas sur les modalités de vote de cette DSP où je pense que nous sommes peu autour de la table à avoir été présents un 31 décembre à 8h du matin et ne dites pas que c'était mon bord politique parce que je n'étais pas et dans le Conseil municipal mais non plus un grand ami de madame le maire qui était en place à ce moment-là. Je souscris tout à fait au propos que vous portez sur la nécessité de rouvrir la cuisine centrale et de constituer une régie, et c'est d'ailleurs sur la base de votre travail que nous travaillons aussi. Nous avons eu plusieurs réunions avec la ville d'Athis-Mons qui tend à se désengager de ce projet mais ça ne veut pas dire que nous le mettons de côté. Il va falloir trouver d'autres partenaires parce qu'ouvrir une régie seul ça peut coûter très cher et c'est forcément sur le prix de revient des repas et donc du coup sur la facturation des parents que cela interviendrait et c'est pas franchement le but recherché dans la constitution d'une cuisine centrale en régie. Si je peux résumer la situation sans rendre un tout petit peu plus longs les débats. Ensuite, sur les compteurs, effectivement j'entends vos remarques sur les relevés de compteurs, les services travaillent ardemment. Par contre ce que je ne peux pas entendre c'est les 6 mois qui ont été perdus, sachant que, certes le plan de sobriété a été activé en automne, mais que les températures n'ont pas fait qu'on a eu une explosion des fluides puisqu'il a fait chaud. Dans les écoles nous avons fait le choix d'allumer le chauffage le 17 novembre mais finalement on n'a pas vécu un hiver très froid et on a inversement connu un été très chaud. Ensuite sur le terrain de la PJJ, c'est le même terrain que vous souhaitiez acquérir et pour le même montant, c'est une occasion pour la

Ville d'agrandir sa réserve foncière, pour l'instant aucun projet n'est prévu dessus mais si on peut et ça revient à reparler de la formation que nous avons tous suivis samedi sur la fresque du climat, l'idée ce n'est pas de construire un immeuble dessus voyez-vous, c'est plutôt agrandir les espaces verts communaux. »

Propos inaudibles (micro non ouvert)

M. le maire :

« Non je disais juste qu'une ferme urbaine c'était pas forcément les priorités communales. Ensuite, pour le reste des parcelles, parce que vous n'êtes pas sans savoir que ni le gymnase, et là on en vient aussi sur des façons de négocier et de gestion, je peux entendre comme je disais, on n'a pas forcément les mêmes orientations de gestion mais il y a encore le gymnase Champagne, le parc Champagne qui sont je ne vous l'apprends pas, le foncier du ministère de la Justice. Vous aviez fléché un rachat de ces parcelles à 1,9 million. J'ai reçu en milieu d'année dernière, en début d'année scolaire dernière c'était en septembre, les responsables du service foncier du ministère de la Justice. On a convenu qu'on allait refaire une estimation des domaines du nu, puisque le prix d'1,9 million c'était l'estimation du foncier mais bâti, c'est-à-dire que j'ai dit au ministère de la Justice, enfin au responsable du service foncier du ministère de la Justice, qu'il était un peu aberrant et on en reviendra à la maternelle Paul Bert, mais il était un peu aberrant pour la Commune d'acheter des terrains alors que le gymnase et l'école ont été construits par la Ville donc je voulais plutôt une estimation des Domaines du nu et non pas du bâti. Oui il y a un bail emphytéotique pour l'instant, on parle de rachat de parcelle, vous me direz que ce n'est pas budgété dans ce budget 2023 mais le temps qu'on arrive à des négociations, le temps qu'on signe, clairement au regard du temps administratif nous n'y arriverons pas cette année. Ensuite sur les dépenses et les recettes de fonctionnement, j'entends tout à fait, je ne referai pas mon propos liminaire sur la situation que nous vivons par contre j'entends l'alerte sur l'effet ciseaux dont vous parlez mais ayez en tête aussi que nous recherchons activement des recettes mais qu'elles soient pour l'investissement mais aussi des recettes de subventions, des subventions pour le fonctionnement. Nous avons, et vous le savez, recruté quelqu'un qui travaille dessus et qui nous a constitué plusieurs dossiers déjà et donné plusieurs orientations à ce sujet. Je rajouterai aussi, la réflexion, et que vous aviez aussi engagée, sur la tarification. Il faut revoir toute cette politique de tarification municipale en se mettant au plus près du taux d'effort plutôt qu'une multitude de quotients familiaux qui finalement beaucoup ne se déclarent pas et donc n'ont pas le bon quotient familial et donc du coup on le retrouve dans le tableau qu'on vote en fin d'année des créances. ».

Propos inaudibles (micro non ouvert)

M. le maire :

« Je ne dis pas que, en fait je ne dis pas que vous avez tort, je ne pense pas avoir dénoncé à un moment donné de revoir une politique tarifaire que vous avez mise en route, mais vous ne nous aviez pas encore présenté cette révision de la politique tarifaire. On apprend chacun de ses erreurs, chacun du passé, comme je le disais dans mon propos liminaire, s'il faut changer les méthodes de travail, et il faut les changer, nous les changerons et on n'arrivera pas à trouver d'accord parce que vous allez voter contre le budget ce soir mais gageons que la prochaine fois vous vous absteniez et que peut-être un jour on votera un budget unanimement. Je ne vais pas refaire les débats du Conseil et faire en avance les débats du conseil territorial mais c'est tout autre chose. En tout cas, frais d'études en hausse, c'est n'est pas une question de ne pas avoir confiance dans les études qui avaient été faites par vous, je ne crois pas qu'on ait rejeté les études, mais nous en faisons de nouvelles. Je ne suis pas sûr que vous ayez lancé des études sur le plan de circulation ou sur la réforme du stationnement, ça c'est une étude nouvelle aussi. Je réponds au fait qu'il y ait une explosion des études et que du coup nous ne faisons pas confiance à vos études. Ça c'était pour mon volet, je laisse et je ne reviendrai pas sur les garanties d'emprunt, effectivement oui il y a un risque, le risque zéro n'existe pas, mais il faut aussi voir la nécessité de la garantie de ces emprunts et on en parlera au point n°13 de l'ordre du jour je crois, n°10 pardon, encore aujourd'hui. Ça nous permet aussi d'avoir, de constituer une réserve communale. »

M. Darmon :

« Peut être juste quelques points sur votre question, monsieur SENICOURT, concernant le FCTVA et le risque qui en découlait. Aujourd'hui on a un accord de principe de la trésorerie, c'est très fortement probable, maintenant je redirai ce que je dis concernant le budget, c'est un budget prévisionnel, c'est une prévision, mais sachez en tout cas qu'on a un accord de principe de la part de la trésorerie. Concernant la faiblesse des recettes au regard des dépenses, j'entends bien votre point, la difficulté c'est bien de trouver comment augmenter les recettes. Monsieur le maire en parlait à l'instant, la recherche de subventions, ça c'est quelque chose qu'on a mis en place de façon très forte, très développée et c'est quelque chose à laquelle on croit beaucoup. Parce qu'à côté de ça je ne vois malheureusement que trois alternatives : l'augmentation des impôts, on en a déjà parlé, je ne reviendrai pas dessus parce que je ne suis pas sûr qu'on arrive à

trouver ici en tous cas, un point d'équilibre, donc l'impôt, les emprunts mais emprunter aujourd'hui ça veut dire payer demain et ensuite les tarifs. Au niveau des tarifs il y a beaucoup de tarifs qui n'ont pas été revus depuis beaucoup d'années, quand je dis beaucoup d'années c'est que j'en ai un en tête notamment qui n'a pas été revu depuis 2001. Je veux dire, à un moment donné et vous en parliez tout à l'heure, on est aussi dans un carcan de politique sociale, du coup ça veut dire quoi ? Il n'y a pas 36 possibilités : recherche de subventions, augmentation des tarifs, emprunts, impôts. Sur l'ensemble des points à part la recherche des subventions, mais sur l'ensemble des points vous nous dites : faites très attention, il ne faut pas augmenter les impôts, attention à l'emprunt il ne faut pas augmenter les emprunts et les tarifs. Je n'arrive pas bien à voir votre position, mais du coup j'ai tendance à dire, face à des dépenses qui augmentent et qui sont nécessairement en augmentation parce que pas de notre fait, je ne vois pas bien votre proposition. »

Propos inaudibles (micro non ouvert)

M. Darmon :

« Effectivement, ça ce n'est pas une tarification qu'on décide tout de suite maintenant, ça fait l'objet d'une étude un peu plus développée. Concernant les emprunts à taux variables, oui effectivement on a des emprunts à taux variables. Vous remarquerez que l'emprunt de l'an dernier, il a bien été fait à taux fixe. Les emprunts à taux variable ce n'est peut-être pas le bon moment pour les vendre aujourd'hui, on ne trouvera pas forcément d'acquéreur pour les reprendre, donc on les subit. On subit la hausse, ce n'est malheureusement pas moi qui fait la politique des taux au niveau de l'Europe et encore moins au niveau de la FED. »

M. Vagneux :

« Monsieur DARMON le rappelait, très probablement selon vos arrêtés comptables, le compte administratif 2022 donnera un résultat de 8 millions dont 5,6 millions d'excédent de fonctionnement et 2,4 millions d'excédent d'investissement. Ce qui soit dit en passant n'est pas un très bon signe de gestion. Donc là-dessus, je vous propose comme amendement, donc par rapport à deux de mes maraudes qui sont de diminuer les impôts locaux et d'augmenter le soutien de la Commune aux différentes associations Saviniennes, et bien en section de fonctionnement de diminuer le chapitre 73111, plutôt l'article 73111 à 33 372 826 € et du coup le chapitre 73 sera réduit à 43 396 826 €. D'abonder le chapitre 6574 qui est celui pour les subventions à 793 548 € et du coup le chapitre 65 sera abondé à 12 114 258 € et de réduire de fait le chapitre 023 qui est le transfert d'ordre entre sections à 600 568 €. Et de fait, pour équilibrer tout ça, en section d'investissement de réduire le chapitre 021 qui correspond donc à l'équivalent de ce qui est transféré par le chapitre 023 et qui se retrouve du coup en chapitre 021 à 600 568 € et d'abonder, de fait, le chapitre 16 à 4 700 432 €, chapitre 16 étant celui des emprunts mais comme nous avons dit nous aurons largement de quoi ne pas emprunter puisque l'excédent de fonctionnement est de 5,6 millions donc là-dessus il n'y a aucun problème à manipuler comme vous les chiffres même si ça n'est pas dans le rapport d'orientations budgétaires. »

M. le Maire :

« Monsieur SENICOURT vous voulez présenter l'amendement ? On l'a déjà bien présenté, allez-y. »

M. Senicourt :

« Attendu que la cession de l'école maternelle Paul Bert au Département n'est pas évaluée au BP 2023 à sa vraie valeur, qu'il n'est pas question de brader le patrimoine de la Ville, la valeur de ce bien doit être évaluée par les Domaines voire, parce que les Domaines qui arbitrent entre deux personnes publics bon, voire une tierce personne. En attendant une évaluation objective, nous émettons l'hypothèse que ce bien vaut au moins 2 millions d'euros et pas 450 000 €. C'est vrai que cet amendement a pour fonction d'alerter monsieur le maire et sa majorité sur les futures conditions de cette vente. J'invite la majorité à réfléchir parce que, vous savez que la Savinière a été bradée donc il ne s'agit pas de recommencer cette erreur. J'en profite, ce n'est pas dans l'amendement on aurait pu en faire un, c'est qu'il faut aussi réfléchir au terrain César Franck, on peut réfléchir dans la mesure où il n'y a pas d'espaces verts en centre-ville, dans la perspective de l'adaptation au réchauffement climatique en faire un îlot de fraîcheur. Et par ailleurs, moi j'ai toujours entendu monsieur MEHLHORN, tout le monde dire qu'il n'y a pas de réserve foncière sur Savigny, la preuve c'est que vous rachetez un terrain à Champagne. Donc peut être garder cette réserve foncière, c'est un autre sujet mais j'en profite quand même pour vous alerter sur ce point. Techniquement l'amendement est le suivant : en nature 024, produits des cessions d'immobilisations, on inscrirait 3 114 000 € à la place de 1 564 000 € et en compensation à la nature 1641, emprunt en euros on inscrirait 4 066 700 € à la place de 5 616 700 €. Voyez on diminue l'emprunt, c'est bien quand même. »

M. le maire :

« Je ne reviendrai pas sur les débats sur cet amendement, mais j'entends vos inquiétudes. Je reviendrai par contre sur l'amendement de monsieur VAGNEUX parce qu'on en a pas débattu. Vous m'avez dit que vous avez deux, que c'était deux de vos maraudes. La baisse des impôts, je n'y reviendrai pas, par contre vous avez une autre maraude qui est le soutien aux associations. Vous votez systématiquement contre à chaque fois les subventions aux associations et aujourd'hui vous les défendez ardemment, sachant que le tableau des subventions de l'année dernière fait l'objet d'un recours en annulation parce qu'il ne faudrait surtout pas subventionner le monde associatif. Je rajouterai juste que vous avez un peu la maraude sélective. »

M. Defrémont :

« Juste une petite information à propos de l'école maternelle Paul Bert, en fait je me suis rendu compte en regardant tout à l'heure France cadastre que l'école maternelle et le collège sont installés sur une parcelle unique qui fait près de 6 000 mètres carrés et je pense que la Commune est au moins nu propriétaire de la totalité de ce foncier. »

M. le maire :

« On va regarder, et d'autant que le premier étage de la maternelle Paul Bert ce sont les salles du collège. Tout sera bien pris en compte dans les négociations. »

Amendement présenté par le groupe Bien vivre à Savigny :

Section d'investissement en recettes :

- Nature 024, produits des cessions d'immobilisation : inscrire 3 114 000 euros à la place de 1 564 000 euros
- Nature 1641, emprunts en euros : inscrire 4 066 700 euros à la place de 5 616 700 euros

Par 8 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 2

Pour : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean- Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Olivier VAGNEUX, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

Il est proposé au Conseil municipal :

En section de fonctionnement :

- De diminuer le chapitre 73111 à 33 372 826 euros ;

Par suite, le chapitre 73 est réduit à 43 396 826 euros.

- D'abonder le chapitre 6574 à 793 548 euros ;

Par suite, le chapitre 65 est abondé à 12 114 258 euros.

- De réduire le chapitre 023 à 600 568 euros.

En section d'investissement :

- De réduire le chapitre 021 à 600 568 euros ;

- D'abonder le chapitre 16 à 4 707 432 euros.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès

DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean- Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

A la majorité par 28 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Contre : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR
Abstention : Aude HERNANDEZ

Le Conseil municipal

VOTE globalement, suite à la présentation par chapitre, les deux sections du budget de la Commune pour le budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 013	Atténuations de charges	19 500,00 €
Chapitre 70	Produits services, domaines et ventes diverses	4 031 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	44 484 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	9 120 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	194 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 964 000,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	113 500,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	14 395 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	25 000 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	4 290 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 982 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	700 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	172 000,00 €
Chapitre 68	Dotations provisions semi-budgétaires	50 700,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 820 000,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	1 516 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre 13	Subvention d'investissement	460 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 616 700,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 480 000,00 €
Chapitre 165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €
Chapitre 4542	Total des opérations pour le compte de tiers	100 000,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 564 000,00 €
Chapitre 021	Virement à la section de fonctionnement	1 820 000,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	1 516 300,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	433 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 065 000,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	400 000,00 €

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 923 793,89 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	900 000,00 €
	Total des opérations d'équipement (APCP)	2 481 606,11 €
Chapitre 4541	Total des opérations pour compte de tiers	100 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fond divers et réserves	95 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	3 488 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	100,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre de transfert entre sections	113 500,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	433 000,00 €

ADOPTÉ le budget primitif de l'exercice 2023 de la ville de Savigny-sur-Orge, par chapitre et présenté par nature, en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	59 926 000,00 €
Section d'investissement	13 000 000,00 €
Total	72 926 000,00 €

AUTORISE le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

➤ **7/224 - BUDGET PRIMITIF 2023 – REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

I. Les grands équilibres du budget

Le budget primitif 2023 de la Régie de transport s'établit à 676 600,00 € répartis comme suit :

- Section d'Exploitation : 594 600,00 €
- Section d'Investissement : 82 000,00 €

Ce budget reprend les orientations budgétaires débattues lors du Conseil municipal du 15 février 2023.

II. Section d'exploitation

La section d'exploitation du budget primitif 2023 de la Régie municipale de transport de la ville de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 594 600,00 €.

Pour suivre les principes fondamentaux de préparation budgétaire et notamment le principe d'équilibre budgétaire, la section d'exploitation affiche des dépenses exactement égales aux recettes.

Les dépenses et les recettes sont évaluées de manière sincère sur la base des informations connues au moment de l'élaboration de ce budget.

Recettes d'exploitation

Le détail par chapitre des recettes d'exploitation du budget primitif 2023 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
74	Subventions d'exploitation	537 500,00 €
77	Produits exceptionnels	1 900,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	55 200,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		594 600,00 €

A noter une baisse de la dotation prévisionnelle d'équilibre versée par la Ville. En effet, la nouvelle convention 2022-2026 d'Ile-de-France Mobilités prévoit dorénavant le versement de la participation directement à la Régie municipale de transport. De ce fait la Ville n'a plus à reverser à la Régie de transport cette dotation qu'elle percevait directement. Ces recettes sur le budget de la Régie municipale de transport concernent en 2023 une année pleine.

Pour cette même raison, le montant inscrit pour la recette d'Ile-de-France Mobilités est en augmentation.

Les produits exceptionnels concernent les cessions des véhicules délibérées lors du conseil municipal de février 2023.

Dépenses d'exploitation

Le détail par chapitre des dépenses d'exploitation budget primitif 2023 de la Régie de Transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	115 590,00 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	397 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
042	Opérations ordre de transfert entre sections	82 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		594 600,00 €

Les charges à caractère général de la régie de transport sont en baisse par rapport au budget total 2022 du fait des cessions de véhicules (mentionnées en recettes d'exploitation pour l'exercice 2023) ce qui induit une baisse de la refacturation des frais d'assurance.

Le remboursement des frais de personnel et des charges assimilées est calibré pour couvrir l'ensemble de l'activité de la régie 2023 en incluant la revalorisation du point d'indice sur une année pleine.

III. Section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2023 de la Régie de transport de la ville de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 82 000,00 €.

Recettes d'investissement

Le détail par chapitre des recettes d'investissement du budget primitif 2023 de la Régie municipale de transport est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montants
040	Opérations ordre transfert entre sections	82 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		82 000,00 €

Les recettes d'investissement 2023 de la régie de transport sont composées uniquement des amortissements.

Dépenses d'investissement

Le détail par chapitre des dépenses d'investissement du budget primitif 2023 de la Régie municipale de transport est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montants
21	Immobilisations corporelles	26 800,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	55 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		82 000,00 €

Comme annoncé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, il n'est prévu aucune dépense spécifique en investissement en dehors de l'entretien du parc des cars existants. L'inscription permet de répondre au principe d'équilibre budgétaire.

Interventions :

M. Vagneux :

« Je me faisais aussi la réflexion de savoir ce qu'étaient ces 10 €, à quoi correspondent les frais de carburant chapitre, enfin article 6066 et pourquoi passent-ils de 190 à 100 € alors que vu la période ils auraient plutôt tendance à augmenter même si j'entends que ce n'est pas ce carburant-là qui fait rouler la flotte de la Régie de transport. »

M. Darmon :

« Il me semble mais à vérifier, je me demande si on n'a pas prévu moins de sorties en bus. »

M. le maire :

« Alors ce n'est pas moins de sorties c'est de revoir la distance. »

M. Darmon :

« Ce n'est pas sur la fréquence c'est sur la distance, désolé. »

M. le maire :

« On a considéré qu'on a de très beaux domaines en Essonne et qu'on n'est pas obligé d'aller à l'autre bout de l'Ile-de-France pour sortir, notamment lors des sorties scolaires. »

M. Darmon :

« On ira moins loin, on dépensera moins en carburant. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean- Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

VOTE globalement, suite à la présentation par chapitre, les deux sections du budget de la Régie municipale de transport pour le budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

Chapitre	Intitulé	Montants
74	Subventions d'exploitation	537 500,00 €
77	Produits exceptionnels	1 900,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	55 200,00 €

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	115 590,00 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	397 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
042	Opérations ordre de transfert entre sections	82 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Intitulé	Montants
040	Opérations ordre transfert entre sections	82 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Intitulé	Montants
21	Immobilisations corporelles	26 800,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	55 200,00 €

ADOPTÉ le budget primitif 2023 de la Régie municipale de transport de la Ville de Savigny-sur-Orge, par chapitre et présenté par nature, en section d'exploitation et d'investissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	594 600,00 €
Section d'investissement	82 000,00 €
Total	676 600,00 €

AUTORISE le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

➤ **8/225 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

La ville de Savigny-sur-Orge apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc.

La ville est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activité : solidarité, culture, sports, éducation, devoir de mémoire, etc.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, lorsque les subventions dépassent le seuil de 23 000 euros, une convention d'objectifs sera signée avec l'association concernée.

Toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la ville doit au préalable avoir signé un contrat d'engagement républicain.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les montants des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023 selon le tableau joint en annexe.

Nom de l'association secteur culturel	2022	2023	Secteur	Convention
ART ET LOISIRS A SAVIGNY	800 €	800 €	Culturel	
ASS MUSICALE DE SAVIGNY AMS	3 500 €	3 500 €	Culturel	
COMPAGNIE THEATRALE LES TROIS CLOUS	1 000 €	1 000 €	Culturel	
DYNAMIC SAVIGNY ASSOCIATIONS DES COMMERCANTS	3 000 €	2 000 €	Culturel	
EVOLUSCIENCES	- €	1 000 €	Culturel	
HARMONIE MUNICIPALE DE SAVIGNY-SUR-ORGE	9 500 €	9 500 €	Culturel	
L'ATELIER DES ARTS	- €	250 €	Culturel	
LE JOUR DE MADAME SAVIGNY	1 000 €	1 000 €	Culturel	
MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE F. RABELAIS	79 430 €	98 350 €	Culturel	X
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	3 000 €	3 000 €	Culturel	
Nom de l'association secteur Education	2022	2023	Secteur	Convention
FCPE 91 COLLEGE GATINES	1 200 €	1 200 €	Education	
OCCE ECOLE SAINT EXUPERY ELEMENTAIRE		29 125 €	Education	X
UNION DEPART ASS FAMIL ESSONNE	800 €	500 €	Education	
Nom de l'association secteur Mémoire	2022	2023	Secteur	Convention
AALÉ – AMICALE ANC LEGION ETRANGERE ESSONNE	250 €	250 €	Mémoire	
AMIC MARINS ANC COMBATT ATHIS MO	200 €	200 €	Mémoire	
ASPP – AMICALE ANCIEN SAPEURS POMPIERS PARIS	- €	1 250 €	Mémoire	
ASSOCIATION RHIN ET DANUBE SAVIGNY	250 €	250 €	Mémoire	
COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE	- €	250 €	Mémoire	
COMMISSION DU DEVOIR DE MEMOIRE	400 €	400 €	Mémoire	
SOC DES MEMBRES DE LA LEGION D'H SMLH	250 €	250 €	Mémoire	
SOC NAL ENTRAIDE MEDAILLE MILITA SNEMM 976EME	100 €	100 €	Mémoire	
UNION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS COM UFAC	3 500 €	3 500 €	Mémoire	
UNION NAL COMBATTANTS SAVIGNY SU UNC	900 €	900 €	Mémoire	
Nom de l'association secteur Petite Enfance	2022	2023	Secteur	Convention
CRECHE PARENTALE LES PETITS SUCRES D'ORGE	35 000 €	35 000 €	Petite Enfance	X
Nom de l'association secteur Sport	2022	2023	Secteur	Convention
AEROMODELISTES ET MODELISTES NAV	91 €	91 €	Sport	
AERONAUTIQUE CLUB DES PELICANS	308 €	308 €	Sport	

AIKIDO CLUB DE SAVIGNY SUR ORGE	302 €	302 €	Sport	
AMICALE CYCLO DE SAVIGNY SUR ORGE	464 €	464 €	Sport	
ART DU DEPLAEMENT ACADEMY SAVIG ADD AS	1 264 €	1 264 €	Sport	
ASSOC SPORTIVE COLLEGE JEAN MERMOZ	460 €	460 €	Sport	
BUDO CLUB DE SAVIGNY SUR ORGE	5 451 €	5 451 €	Sport	
CLUB DE BASEBALL-SOFTBALL LES LIONS SAV	32 379 €	32 379 €	Sport	X
CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY FOOTBALL	54 103 €	54 103 €	Sport	X
CLUB OLYMPIQUE SAVIGNY TENNIS	25 443 €	20 067 €	Sport	
CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY BOXE ANGLAISE	2 524 €	2 524 €	Sport	
CLUB VTT DE L'YVETTE	1 405 €	1 405 €	Sport	
COS CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY	46 259 €	31 850 €	Sport	X
DOKWAN SAVIGNY TAEKWONDO	3 225 €	3 225 €	Sport	
EVI'DANSE91	1 521 €	1 521 €	Sport	
LIONS SAVIGNY CHEERLEADING	212 €	212 €	Sport	
MOVE & GO FITNESS	412 €	412 €	Sport	
PERSAUDARAAN SETIA HATI	1 147 €	1 147 €	Sport	
REVE DANSES	1 182 €	1 182 €	Sport	
RUGBY VAL D'ORGE SAVIGNY - LONGJUMEAU	11 104 €	11 104 €	Sport	
SAVIGNY ATHLETISME	27 580 €	27 580 €	Sport	X
SAVIGNY FITNESS DANSE	8 798 €	8 798 €	Sport	
SAVIGNY HANDBALL 91	55 663 €	47 691 €	Sport	X
SAVIGNY ROLLER SOCCER CLUB 91	380 €	380 €	Sport	
SAVIGNY SO PING	4 562 €	4 562 €	Sport	
UGS PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY B PEVB	20 934 €	13 670 €	Sport	
UNION NAT.SPORT SCOLAIRE LES GATINES	900 €	900 €	Sport	
VAL D'ORGE ESCRIME	6 994 €	5 634 €	Sport	
VELO CLUB SAVIGNY SUR ORGE	3 359 €	3 359 €	Sport	

Interventions :

M. le maire :

« Vous rappelez que les associations sportives il y a un critère, un calcul des subventions qui date de 2015, qui n'a pas changé, et pour les associations culturelles ce sont des subventions de fonctionnement et on subventionne des projets. On pourra si vous le voulez, vous envoyer le détail de ce qui a été demandé N-1, N-2. »

M. Vagneux :

« C'est très bien de nous dire on pourra, c'est maintenant qu'on en a besoin, c'est pour maintenant que je les ai demandés, donc vous ne les avez pas donc encore une fois, comme l'année dernière, je vais aller au tribunal administratif et pourquoi j'y vais, ce n'est pas pour embêter les associations puisque de toute façon il suffit de budgéter deux ou trois fois le montant et puis on annulera ce qui aura été annulé par le tribunal administratif et les associations auront quand même leur argent. Donc là-dessus c'est un faux débat, c'est un faux problème. »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Ça vous intéresse, vous savez qu'il y a jurisprudence qui dit qu'il aurait fallu qu'il me soit remis en début de séance et qu'en cours de séance ce n'est pas valable. De toute façon j'avais aussi demandé les rapports financiers et les rapports moraux donc... »

M. le maire :

« Ceux-ci monsieur VAGNEUX et je vous arrête tout de suite, ceux-ci sont effectivement consultables, mais au regard du nombre de documents je vous inviterai à prendre rendez-vous avec les services, et ce n'est pas la consultation qui me dérange, c'est les photos et l'usage ensuite de ces comptes dont vous en faites à l'issue. »

M. Vagneux :

« Sachant que vous n'êtes pas, vous ne pouvez pas vous servir de ce prétexte, vous ne pouvez pas anticiper sur ce que je vais faire pour justifier un refus de communication. »

M. le maire :

« Je ne refuse pas la communication, je vous dis que c'est consultable sur rendez-vous. »

M. Vagneux :

« Moi je vous dis que l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration dit que la consultation s'effectue au choix du demandeur, soit effectivement par consultation sur place, ça c'est le premierement, soit troisièmement par, je ne le connais pas par cœur, mais c'est par l'envoi des fichiers comme je vais vous demander de bien vouloir me les envoyer. Je m'étonne que monsieur LEGRAND ne réagisse pas comme il l'avait fait notamment en commission, et donc puisque madame GERARD et madame HERNANDEZ sont quand même concernées par la délibération. »

M. le maire :

« En fait il avait terminé. »

M. Kouama :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, très chers collègues, nous ne pouvons que regretter la baisse de la subvention allouée au club de foot, club qui porte une dimension sociale portée par ses engagements extra sportifs. Sous notre mandature, le club de foot a monté un projet ambitieux : entre le foot, la scolarité et l'éducation. Beaucoup de gamins venant des couches populaires de notre territoire pratiquent ce sport. L'idée du projet était de mieux encadrer les jeunes dans leur parcours scolaire et de vie, une meilleure relation entre les familles et le club. Eviter que le gamin ne pense uniquement au foot et délaisse la scolarité. Le club de foot aussi joue cette barrière tampon entre les rivalités inter-quartiers car lorsque l'on porte le maillot du club on défend les couleurs de la Ville. Lydia BERNET, adjointe au maire sous Jean-Marc DEFREMONT avec les services et le club avaient rendu ça possible, mais avec la baisse de cette subvention une nouvelle fois vous nous rappelez que les projets sociaux sont les cadets de vos soucis. »

M. le maire :

« Je vais laisser la parole à Pascal LEGRAND mais il y a la subvention habituelle et il y avait la subvention dont vous parlez qui était une subvention projet, une subvention exceptionnelle. »

M. le maire :

« Effectivement vous parlez de l'ESP, cette subvention avait été donnée par votre majorité sous certaines conditions de réalisation et de recherche de subvention complémentaire. Sous ces critères-là le club de foot n'a pas trouvé d'autres subventionneurs que la mairie et elle n'a pas respecté la mixité que vous aviez mise dans le contrat de départ. De ce fait, la subvention n'a pas été redonnée au football qui n'a pas rempli son contrat. »

M. Senicourt :

« C'est vrai que l'idée me trottait dans la tête depuis un petit moment, je ferai la suggestion que la personne que vous avez recrutée pour rechercher les subventions puisse peut-être aider à chercher les subventions pour nos associations en particulier les plus importantes. »

M. le maire :

« Et je n'ai pas parlé non plus du contrôle de gestion et ce n'est pas que de la recherche de subvention. »

M. Senicourt :

« C'est vrai que nos associations, je ne porte pas de jugement mais peut être que certaines ont des difficultés à rechercher des subventions faute de moyens humains pour le faire. »

M. le maire :

« Manque de moyens ou ils ne connaissent pas forcément tout le panel des subventions qui existent. »

M. Vagneux :

« Que sont vos subventions aux associations, subventions de fonctionnement, qu'on indique au procès-verbal qui nous est remis en cours de séance le tableau que j'avais demandé en commission, comme ça je pourrais faire valoir un autre vice de procédure, tiré de cette jurisprudence de 95. Qu'est-ce que vous vous apprêtez à voter pour ces subventions de fonctionnement aux associations et Patrice KOUAMA évoquait la situation du COS Foot, - 37 % pour le Cos Foot, - 35 % pour l'UGS Portes de l'Essonne Volley, - 33 % pour Dynamic Savigny ce sont les commerçants, - 32 % pour le Cos Savigny, - 32 % pour l'UDAF c'est une association qui s'occupe notamment de Lire et Faire Lire et qui est très active aussi au niveau du CCAS,

- 22 % pour le Tennis, - 20 % pour Val d'Orge Escrime, - 15 % pour Savigny Handball 91. Voilà, je pense que vous n'agissez pas réellement pour... »

M. le maire :

« D'accord, le Tennis et le Hand vous savez ils ont d'autres subventions que celles-là. Monsieur LEGRAND sur la critérisation, parce que je ne me suis pas fait comprendre quand j'ai dit qu'il y avait une critérisation qui n'avait pas bougé depuis 2015. »

M. Legrand :

« Tous les clubs sportifs ont eu la même subvention que l'année précédente, vous parlez du club de Tennis, du Volley, de l'Escrime, vous n'êtes pas sans savoir que l'enveloppe n'est pas complètement distribuée et que cette subvention complémentaire sera faite lors de la justification du Tennis, du Volley et de l'Escrime sur leur évolution au haut niveau. Donc l'enveloppe n'est pas complètement distribuée et du coup en 2022, là vous avez tous les chiffres qui sont distribués aux associations. »

M. Defrémont :

« Je m'apprêtais à vous poser des questions sur les demandes des clubs, donc là j'ai un tableau mais je n'ai pas le temps matériel de tout étudier. Ce que j'ai remarqué quand même c'est que le COS perd beaucoup d'argent, le club de foot perd beaucoup d'argent, le Tennis en perd un peu, le Hand en perd un peu et le club de Volley en perd pas mal. La question que je me pose c'est, on est indépendant du projet du club de foot qui était complètement à part de cette subvention-là, là on est dans une subvention de fonctionnement et je me demande pourquoi cette subvention baisse à ce point. Est-ce que le nombre d'adhérents a baissé ? Est-ce que c'est volontaire de la part du club. C'est quand même inquiétant de voir le volume d'activité d'un club de cette importance qui baisse à ce point, je voudrais juste quelques éclaircissements sans jugement de valeur. »

M. Legrand :

« Il y avait deux sujets, au niveau des critères vous avez bien compris que c'est resté la même somme que l'an passé. Donc effectivement le club de Foot n'a pas rempli ses engagements par rapport à l'ESP. Il n'a pas repris non plus ses engagements par rapport à un emploi qui a été supprimé sur lequel on donnait une subvention à première vue de 30 000 €, elle n'a jamais diminué et aujourd'hui ils étaient, en contrepartie, dans l'obligation de trouver un nouveau plein emploi et ils ne l'ont pas fait non plus cette démarche de trouver un nouvel emploi. Donc on arrête de subventionner un emploi qui n'est pas honoré par le club de football. »

M. Defrémont :

« Pour le COS ? »

M. Legrand :

« Pour le COS, j'ai reçu effectivement le COS. Le COS a eu des subventions au-delà de ce qu'il pouvait prétendre. Il y a eu une grosse diminution des effectifs du Cos avec le départ de différentes associations qui ont quitté le COS. J'ai reçu Pierre JANY et on en a discuté et cette somme qui est attribuée aujourd'hui correspond à leurs besoins. »

M. le maire :

« Sachant que le COS a un résultat à je ne sais pas combien de chiffres, oui 100 000, on reçoit les présidents d'associations. »

Mme Coëtmeur :

« Oui je voulais savoir ce que c'était que l'OCCE Ecole Saint Exupéry élémentaire qui n'avait rien eu l'année dernière et qui maintenant à 29 125 €. »

M. le maire :

« Ce sont les classes transplantées. »

Propos inaudibles (micros non ouverts)

M. le maire :

« Il n'y avait pas de voyage, il y avait juste une interdiction de voyage, il y avait une réduction des voyages, la crise sanitaire qui était encore là. Ce qui explique aussi dans des collèges, où on a reversé une subvention exceptionnelle puisqu'à l'époque où ils avaient fait leurs tableaux on ne pouvait pas voyager. »

M. Kouama :

« Pour revenir encore une nouvelle fois sur le club de foot, là je m'adresse directement à monsieur LEGRAND, alors le projet qui était initialement prévu c'était quand même un projet à dimension sociale, je tiens quand même à le préciser. Certes vous pouvez brandir ce document, certes vous pouvez brandir ce document, laissez-moi finir. Une fois de plus on s'aperçoit que les projets sociaux et les projets vraiment à dimension sociale très forte et vous les mettez de côté, c'est tout. Vous le prenez comme vous voulez mais vous le mettez de côté. »

M. Legrand :

« Ne vous énervez pas monsieur KOUAMA, l'ESP aujourd'hui on n'a pas donné la subvention, on leur a laissé tous les moyens nécessaires, donc local, salle Lavit, on ne leur a coupé aucune aide de ce côté-là. Il n'y a que l'aide financière qu'on a coupée en leur demandant d'aller chercher d'autres subventionneurs que la Ville. Ils n'ont pas rempli leur contrat et nous on ne leur a pas donné d'argent c'est tout. »

M. le maire :

« Il y avait une convention qui avait été votée par vous. A partir du moment où ils n'acceptent pas les conventions et encore une fois on va arrêter ce débat-là parce que sinon on va y passer la nuit, on a reçu aussi les responsables du foot et plusieurs fois. »

M. Vagneux :

« Amendement peut être ? »

M. le maire :

« Ah oui votre amendement, pardon j'avais oublié que vous aviez un amendement, présentez votre amendement. »

M. Vagneux :

« Il s'agit, sur la base des critères qui ont été retenus, de tout multiplier par 1,2 comme l'amendement qui était proposé au moment du vote du budget et puisque le vote du budget n'a pas été, l'amendement présenté au moment du vote du budget n'a pas été reçu, n'a pas été voté, admis, et que l'enveloppe 6574 ne sera pas intégralement dépensée je vous propose de voter ce multiplicateur de 1,2 % et on se rattrapera soit par une décision modificative soit par un budget supplémentaire. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

Il est proposé au Conseil municipal de multiplier le montant de chaque subvention par 1,2 ; faisant suite à l'amendement n° 2023-137 qui a multiplié par 1,2 le chapitre 6574 de budget primitif 2023 – subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes privées.

Dans l'hypothèse peu probable où cet amendement n'aurait pas été adopté, les sommes pourront être recherchées sur une décision modificative ou un budget supplémentaire à venir.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 8

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR

N'ayant pas pris part au vote : Anne-Marie GERARD, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

A l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA

PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean- Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR

Abstention : Olivier VAGNEUX

N'ayant pas pris part au vote : Anne-Marie GERARD, Aude HERNANDEZ

Le Conseil municipal

1 – DECIDE l'octroi de subventions à 55 associations, telles qu'individualisées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'Association	Montant 2023
AALE – AMICALE ANC LEGION ETRANGERE ESSONNE	250 €
AEROMODELISTES ET MODELISTE NAV	91 €
AERONAUTIQUE CLUB DES PELICANS	308 €
AIKIDO CLUB DE SAVIGNY SUR ORGE	302 €
AMIC MARINS ANC COMBATT	200 €
AMICALE CYCLO DE SAVIGNY SUR ORGE	464 €
ART DU DEPLACEMENT ACADEMY SAVIG ADD AS	1 264 €
ART ET LOISIRS A SAVIGNY	800 €
ASPP – AMICALE ANCIENS SAPEURS-POMPIERS PARIS	1 250 €
ASS MUSICALE DE SAVIGNY AMS	3 500 €
ASSOC SPORTIVE COLLEGE JEAN MERMOZ	460 €
ASSOCIATION RHIN ET DANUBE SAVIGNY	250 €
BUDO CLUB DE SAVIGNY SUR ORGE	5 451 €
CLUB BASEBALL-SOFTBALL LES LIONS SAVIGNY	32 379 €
CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY FOOTBALL	34 103 €
CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY TENNIS	20 067 €
CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY-JUDO	17 686 €
CLUB OLYMPIQUE SAVIGNY BOXE ANGLAISE	2 524 €
CLUB VTT DE L'YVETTE	1 405 €
COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE	250 €
COMMISSION DU DEVOIR DE MEMOIRE	400 €
COMPAGNIE THEATRALE LES TROIS CLOUS	1 000 €
COS CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY	31 850 €
CRECHE PARENTALE LES PETITS SUCRES D'ORGE	35 000 €
DOKWAN SAVIGNY TAEKWONDO	3 225 €
DYNAMIC SAVIGNY ASSOCIATION DES COMMERCANTS	2 000 €
EVI'DANSE91	1 521 €
EVOLUSCIENCES	1 000 €
FCPE 91 COLLEGE GATINES	1 200 €
HARMONIE MUNICIPALE DE SAVIGNY-SUR-ORGE	9 500 €
L'ATELIER DES ARTS	250 €
LE JOUR DE MADAME SAVIGNY	1 000 €
LIONS SAVIGNY CHEERLEADING	212 €
MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE F. RABELAIS	98 350 €
MOVE & GO FITNESS	412 €
OCCE ECOLE SAINT EXUPERY ELEMENTAIRE	29 125 €
PERSAUDARAAN SETIA HATI	1 147 €
REVE DANSES	1 182 €
RUGBY VAL D'ORGE SAVIGNY - LONGJUMEAU	11 104 €
SAVIGNY ATHLETISME	27 580 €
SAVIGNY FITNESS DANSE	8 798 €
SAVIGNY HANDBALL 91	47 691 €
SAVIGNY ROLLER SOCCER CLUB 91	380 €
SAVIGNY SO PING	4 562 €
SCOUTS ET GUIDE DE FRANCE	3 000 €
SOC DES MEMBRES DE LA LEGION D'H SMLH	250 €
SOC NAL ENTRAIDE MEFAILLE MILITA SNEEM 976 EME	100 €
UGS PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY B PEVB	13 670 €

UNION DEPART ASS FAMIL ESSONNE	500 €
UNION FRANCIASE ASSOCAITIONS COM UFAC	3 500 €
UNION NAL COMBATTANTS SAVIGNY SU UNC	900 €
UNION NAT.SPORT SCOLAIRE LES GATINES	900 €
UNSS COLLEGE P BERT	430 €
VAL D'ORGE ESCRIME	5 634 €
VELO CLUB SAVIGNY SUR ORGE	3 359 €

2 – APPROUVE les conventions d'objectifs annuelles 2023 ou pluriannuelles 2023/2025 et autorise le maire à signer lesdites conventions avec les associations suivantes :

CLUB BASEBALL-SOFTBALL LES LIONS SAVIGNY	32 379 €
CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY FOOTBALL	34 103 €
COS CLUB OLYMPIQUE DE SAVIGNY	31 850 €
CRECHE PARENTALE LES PETITS SUCRES D'ORGE	35 000 €
MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE F. RABELAIS	98 350 €
OCCE ECOLE SAINT EXUPERY ELEMENTAIRE	29 125 €
SAVIGNY ATHLETISME	27 580 €
SAVIGNY HANDBALL 91	47 691 €

3 – INDIQUE que la dépense en résultant, d'un montant total de 473 736,00 €, au titre de l'exercice 2023, sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

4 – PRECISE que ces associations peuvent être soumises au contrôle de la collectivité et qu'elles sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

➤ **9/226 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Mme GERARD

Préambule :

Suite à la fermeture de la cuisine centrale et la fin de la délégation de service public avec la société SODEXO, la Ville a dû trouver une solution temporaire pour proposer une offre de restauration aux agents communaux.

Un marché de mise en place de frigos connectés a été conclu le 20 décembre 2022 avec la société FOODLES afin d'assurer la continuité de service pour les agents municipaux.

Il s'agit d'assurer une offre de restauration quotidienne par le moyen d'une livraison de plats cuisinés dans un réfrigérateur auquel ont accès les agents de la ville.

Comme précédemment, la Ville souhaite prendre en charge une partie du prix du repas pour chaque agent. Pour ce faire, il convient de signer un contrat accessoire au marché qui se limite à définir la participation financière mise en place par la Ville ainsi que les modalités de réalisation.

La formule entrée/plat ou plat/dessert s'élève à 7.70 euros maximum.

Le montant du repas à payer par l'agent correspond au tarif de 3.38 € pour une formule entrée/plat ou plat/dessert. La différence de prix sera versée par la ville au prestataire.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention annexée à la présente et valider la participation de la Ville aux frais de restauration des agents qui sera variable de 1,12 € à 4,32 €, pour une formule entrée/plat ou plat/dessert par agent.

Interventions :

M. Vagneux :

« J'avais posé une question en commission à laquelle je n'ai pas réellement eu de réponse. Dans quelles mesures est-ce que c'est réellement intéressant de passer par ce dispositif qui en plus me semble légèrement intrusif en passant par les téléphones de nos agents ? »

M. le maire :

« Ils peuvent avoir une carte aussi, pour ne pas passer par leur téléphone, une carte qu'ils rechargent. Comme je vous l'avais dit c'est une option transitoire justement, je ne remettrai pas une pièce dans la machine sur la régie. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

APPROUVE le contrat relatif à la prise en charge des frais de restauration du personnel communal avec la société « La Boîte à encas ».

AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

PRECISE que le montant de la participation de la Ville aux frais de restauration sera variable de 1,12 € à 4,32 € T.T.C., pour une formule entrée/plat ou plat/dessert par jour et par agent.

➤ **10/227 – GARANTIE D'EMPRUNT ANTIN RESIDENCES – 136/140 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND / RUE DES PERDRIX / AVENUE JOYEUSE**

Rapporteur : Mme Guéguen

Préambule :

La société ANTIN RESIDENCES, SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE a sollicité la caution de la ville pour un emprunt de 3 243 775,00 € constitué de 5 lignes de prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations nécessaire pour le financement de l'acquisition de vingt-huit logements (19 PLUS – 9 PLAI) situés au 136/140 boulevard Aristide Briand / rue des Perdrix / avenue Joyeuse à Savigny-sur-Orge (91600) et détaillé ci-dessous :

- Prêt Construction PLAI de 320 412 €
 - Prêt Foncier PLAI de 370 068 €
 - Prêt Construction PLUS de 1 081 801 €
 - Prêt Foncier PLUS de 1 051 494 €
 - Prêt BOSSTER de 420 000 €
- Soit un emprunt total de **3 243 775,00 €**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt n°141037 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Conformément à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, le droit de réservation dans la cadre de la contrepartie de la garantie des emprunts a été fixé avec ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE à 6 logements comme défini dans la convention.

Typologie des 6 logements :

La répartition des logements réservés au titre de la garantie communale d'emprunt est la suivante :

Financement	Typologie	Etage	Numéro du logement	Surface habitable* (en m ²)	Surface annexes* (en m ²)	Surface utile* (en m ²)
PLUS	T2	R+3	132	41,90	7,30	45,55
PLUS	T3	R+3	133	59,10	3,10	60,65
PLUS	T3	R+4	144	54,80	41,10	59,30
PLUS	T4	R+2	126	76,70	6,50	79,95

PLAI	T2	R+1	111	41,50		41,50
PLAI	T3	R+1	113	59,20	1,40	59,90

*Sous réserves du mesurage après cloisonnement et de la convention APL définitive

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à la société « ANTIN RESIDENCES, SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE » pour le financement de vingt-huit logements à Savigny-sur-Orge.

Interventions :

M. Guillaumot :

« La garantie d'emprunt, c'est le mécanisme que tout le monde connaît bien aujourd'hui qui permet au bailleur d'améliorer l'équilibre financier de son opération en lui évitant de payer une garantie d'emprunt, et en échange il réserve des logements aux candidats de la collectivité. Dans un tel contexte, la Ville peut facilement obtenir ce qu'elle souhaite. Nous nous étonnons donc que la priorité soit trop peu souvent donnée à la réservation de logements pour les ménages les plus modestes à la mesure de leur représentation dans les demandes de logements. Le secteur concerné étant majoritairement constitué de pavillons dont les occupants sont socialement bien intégrés, l'argument de mixité sociale ne peut donc pas être invoqué pour expliquer un tel rejet. Tout se passe comme si votre équipe avait une aversion pour cette catégorie de demandeurs souvent constituée de travailleurs pauvres et occupant les secteurs d'activité qui étaient applaudis pendant le COVID et qui ont particulièrement montré leur importance dans notre société durant cet épisode. Ils méritent donc une attention toute particulière, je vous remercie donc à l'avenir de prévoir plus pour les plus modestes. »

M. Vagneux :

« Dans la lignée de ce que nous dit Bruno GUILLAUMOT, les demandes selon la data du ministère du logement pour Savigny sont de 76,9 % de PLAI et une fois de plus nous ne réservons, vous ne réservez que 33 % donc ça pose un certain nombre de questions. Je suis en attente d'une réponse à la fois de la DGCL, direction générale des collectivités locales et en même temps du ministère de l'Écologie parce qu'il me semble que continue de s'appliquer le fait qu'on ne puisse pas réserver plus de 20 % d'un programme et donc là eh bien avec 28 et 30 enfin... »

M. le maire :

« C'est toujours le même truc, ils ont arrondi, on ne va pas à chaque, si je peux entendre les arguments à ma gauche on ne va pas remettre les débats à chaque garantie d'emprunt monsieur VAGNEUX sur les 20 %. »

M. Vagneux :

« Il serait peut-être bon que vous vous saisissiez des dispositions de l'article R441-5 du code de la construction et de l'habitation qui dit : qu'au 28 février de chaque année, tous les bailleurs sociaux présents sur la Commune doivent vous remettre un état de leur patrimoine immobilier et je ne sais pas quels sont exactement les termes, enfin vous vérifierez c'est le cinquième alinéa. Quelque chose que j'avais demandé en commission et que je trouve assez inadmissible qu'on n'ait pas c'est que parmi les deux prêts qui vont être réalisés il y en a quand même deux qui se font sur 80 ans, donc ça va se finir en 2104 et toujours la même rengaine, je ne sais pas combien de nous seront encore là en 2104, je ne suis pas certain, surtout que ce n'est pas quelque chose qui va profiter à la Commune ou pas en tant que tel, eh bien je continue de dire que ce n'est pas sérieux que vous engagiez la Commune jusqu'en 2104. »

A la majorité par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Contre : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 243 775,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°141037 constitué en 5 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 243 775,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 :

Le Conseil municipal autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Article 5 :

Le maire s'engage à informer, sans délai, la Caisse des dépôts et consignations de tout projet de réforme de la présente décision portée à l'ordre du jour du conseil municipal.

URBANISME

- **11/228 – DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE A LA SA HLM 1001 VIES HABITAT CONCERNANT LA CESSION D'UN TERRAIN APPARTENANT A L'ETAT SIS 66 AVENUE DES MARRONNIERS**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Le droit de priorité vise à proposer en amont aux collectivités tout projet de cession envisagé par l'Etat et les établissements publics. L'article L.240-1 du Code de l'Urbanisme encadre le régime du droit de priorité créé par la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement (ENL).

Il instaure un droit de priorité, en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunales titulaires du droit de préemption urbain, sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'Etat, à des sociétés dont il détient la majorité du capital, ainsi qu'à certains établissements publics. La commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale titulaires de droit de préemption urbain ont la possibilité de déléguer leur droit de priorité dans les conditions définies aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové N° 2014-366 du 26 mars 2014 a élargi la liste des bénéficiaires possibles d'une délégation de droit de priorité prévue à l'article L.213-3 et L.240-1 du Code de l'Urbanisme à certains bénéficiaires possibles d'une décote de droit prévue aux articles L.3211-7 et L.3211-13-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

- A un Etablissement Public mentionné à la section 1 du chapitre 1^{er} et 4 du titre 2 du livre III du Code de l'Urbanisme
- A un Organisme Agréé mentionné à l'Art L.365-2 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH)
- A un Organisme d'Habitation à Loyer Modéré mentionné à l'Art L.411-2 du CCH
- A une Société d'Economie Mixte mentionnée à l'Art L.481-1 du CCH

La SA HLM 1001 VIES HABITAT a obtenu un accord de permis de construire sur un terrain situé 66 avenue des Marronniers, appartenant à l'Etat, le 19 mars 2021 (PC 91589 20 10084), en vue d'y réaliser un programme immobilier de 64 logements locatifs sociaux.

Ce terrain se situe en zone UC du Plan Local d'Urbanisme, inclus dans le périmètre du droit de préemption urbain non renforcé, dont la commune est délégataire par délibération du Conseil Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 17 novembre 2020.

Considérant

- Que la commune est compétente de plein droit pour l'exercice du droit de priorité sur ce terrain
- Que la loi ALUR tend à favoriser la réalisation de logements sociaux

Il convient au Conseil municipal d'autoriser le maire de la commune de Savigny-sur-Orge à déléguer le droit de priorité à la SA HLM 1001 VIES HABITAT aux fins d'acquérir ce terrain à l'Etat et de mettre en œuvre le programme immobilier accordé.

Interventions :

M. Guillaumot :

« Sans surprise on est prêt à voter cette délibération. Toutefois le retard par contre qui est pris depuis le dépôt du permis de construire ne peut pas s'expliquer uniquement du fait du squat qu'a connu ce terrain. Nous redoutons que le bailleur envisagé connaisse des difficultés dans sa maîtrise d'ouvrage, et nous nous en remettons à vous pour veiller à ce que ce projet puisse désormais se réaliser sans retard. Les conditions particulièrement favorables que ce bailleur reconnaît pour l'acquisition de ce terrain méritent bien qu'il fasse diligence. »

M. le maire :

« C'est noté. »

M. Vagneux :

« Je suis assez embêté par la dichotomie entre ce qu'il y a au niveau, enfin ce qu'on a pu étudier en commission et ce que vous nous présentez ce soir. C'est-à-dire qu'en commission on restait sur le sujet, en tout cas on justifiait cette délégation par rapport à un permis de construire qui avait été accordé le 19 mars 2020 et qui est donc caduc ou échu. »

M. le maire :

« Il y avait une coquille lors de la commission entre 2020 et 2021, c'est 2021. »

M. Vagneux :

« Ok, au temps pour moi. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONTE, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal,

DECIDE d'autoriser le maire de la commune de Savigny-sur-Orge à déléguer le droit de priorité conformément à l'article L.240-1 du Code de l'Urbanisme sur un bien appartenant à l'Etat, situé 66 avenue des Marronniers (cadastré AR43) faisant l'objet d'une cession selon les conditions prévues aux articles L.3211-7 et L.3211-13-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, à la SA HLM 1001 VIES HABITAT.

PATRIMONE, DEPLACEMENTS ET CADRE DE VIE

➤ 12/229 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE TIER MOBILITY FRANCE SAS POUR UN SERVICE DE LOCATION DE TROTTINETTES ELECTRIQUES

Rapporteur : M. Taragon

Préambule :

La ville de Savigny-sur-Orge a fait de l'amélioration de la qualité de l'air et de la lutte contre le réchauffement climatique une ambition majeure de sa politique. L'objectif de la Municipalité est de réduire l'encombrement de l'espace urbain et les nuisances liées à l'utilisation massive des voitures individuelles via le déploiement de solutions multimodales intégrant des mobilités alternatives telles que les mobilités douces. Dans cette perspective, la commune de Savigny-sur-Orge s'est inscrite dans une démarche de diversification de mode de transport écologique de proximité.

C'est dans cet esprit que la commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement et la mise à disposition de trottinettes électriques sur l'ensemble du périmètre de la commune.

La société TIER Mobility France a été la seule entreprise à envoyer une candidature en temps et en heure. La proposition convenant à la municipalité, il convient de signer une convention avec TIER pour autoriser l'occupation du domaine public par leur activité et d'en fixer les règles.

L'autorisation d'occupation du domaine public communal est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an à compter de la date de notification de la présente convention. L'autorisation sera renouvelable expressément par période d'un an dans la limite de trois fois soit une durée maximum de la convention de 4 ans.

Interventions :

M. Vagneux :

« Monsieur TARAGON je vous remercie d'avoir précisé dans votre intervention que l'appel à manifestation d'intérêt avait été passé en novembre 2022, décembre, bon dans tous les cas le Conseil municipal n'avait pas autorisé le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt et je voudrais, parce que c'est savoureux, relire un extrait du procès-verbal de la commission du 15 décembre 2022, donc c'est moi qui parle : « c'est un avertissement pour commencer qui est que ce n'est pas parce que nous approuvons ce soir cette délibération que monsieur le maire doit se sentir fondé en droit à autoriser le déploiement de trottinettes électriques, cette délibération elle s'appelle instauration de tarifs d'occupation du domaine public pour les activités non commerciales sur le territoire de la commune de Savigny-sur-Orge. Cette délibération ne dit pas « on créé », enfin elle ne dit pas dans son titre qu'on installe des dispositifs de trottinettes électriques, je pense que par sécurité juridique il conviendrait de prendre une délibération distincte qui indique ce que vous voulez faire et donc je trouve très malhonnête de vouloir, enfin de ne pas dire les choses, avancer masquer et donc de créer ces aires de stationnement et pourquoi. ». Voilà, donc concrètement ce que j'annonçais en décembre 2022 est arrivé, c'est-à-dire que vous avez pris prétexte de la première délibération pour lancer un appel à manifestation d'intérêt sans avoir l'aval du Conseil municipal et donc pour ma part je déférerai cette convention par le biais d'un recours de précontentieux devant le Tribunal Administratif dès qu'elle aura été adoptée. »

M. Kouama :

« Alors concernant les trottinettes c'est vrai que c'est un sacré sujet, preuve en est il y a certaines municipalités qui enlèvent ce moyen de transport jugeant ce moyen de transport assez dangereux. Voyant aussi beaucoup d'incivilités où on voit des fois deux ou trois personnes sur la trottinette. Et j'ai une question assez pertinente quand même, est-ce que vous avez fait un arrêté pour que les trottinettes ne circulent pas sur les trottoirs ? Merci. »

M. le maire :

« Alors c'est interdit par le code de la route. Je pense que vous faites référence à la ville de Paris. A la différence de la ville de Paris c'est que nous aurons un seul prestataire, la ville de Paris a eu énormément de prestataires ce qui a forcément contribué à ce que ça n'aille pas dans le bon sens. Être derrière chaque utilisateur des trottinettes c'est mission impossible. Mais bien sûr qu'on le sera étant donné qu'en plus les règles, la réglementation, sur l'usage des trottinettes sont en train d'être durcis. On attend la circulaire, on verra bien. Et c'est pour cela que je précisais que par géolocalisation il y a certains axes où on peut réduire

la vitesse de la trottinette, c'est-à-dire qu'elle est bridée. Après ça ne réglera pas le problème des deux personnes et le port du casque qui n'est pas obligatoire mais qui est fortement recommandé, mais il devrait être obligatoire. »

M. Vagneux :

« Dans la suite de l'intervention de monsieur KOUAMA, simplement rappeler que les utilisateurs de trottinettes ont fait 24 morts en 2022. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

Demande le retrait de la délibération, et le recommencement de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt, du fait que le maire n'avait pas été habilité par le Conseil municipal à lancer cet appel à manifestation d'intérêt.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

APRES en avoir délibéré,

A la majorité par 36 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Contre : Olivier VAGNEUX

Abstention : Patrice KOUAMA

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société TIER MOBILITY FRANCE

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tous avenants qui y seraient liés.

- **13/230 - AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIERS RESERVES AUX ELEVES (CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES)**

Rapporteur : Mme Chevalier

Préambule :

La ville de Savigny-sur-Orge est dotée d'une Régie municipale de transport qui assure un rôle d'AOP (autorité organisatrice de proximité) par convention avec Ile-de-France Mobilités qui lui a délégué l'organisation des circuits spéciaux scolaires (ci-après « CSS »). Cette convention de délégation de compétence, a été validée en Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilité par délibération n°20211209-334 en date du 9 décembre 2021 et par la ville de Savigny-sur-Orge par délibération n°27/126 en date du 19 mai 2022.

La ville organise donc un service de ramassage scolaire pour la desserte de 4 écoles : les écoles élémentaires Jules Ferry, Aristide Briand, Kennedy et l'école maternelle Chateaubriand.

Outre les droits et obligations des parties, cette convention fixe le montant et les modalités de la dotation financière versée par IDFM à la ville, sur la base d'une somme par élève et par année scolaire sur toute la durée de la convention (2022-2026). Cette subvention comprend la part propre à IDFM ainsi que la part versée, avant la mise en place du pass junior en 2021, par le Département de l'Essonne.

En effet, jusqu'à présent, le montant de la dotation IDFM était de 299,53 € par élève éligible soit 65 % du coût réel par élève, auquel s'ajoutait un complément de subvention de la part du Conseil Départemental de l'Essonne. Or depuis 2022, le Département de l'Essonne n'apporte plus de subvention complémentaire suite à la création du titre de transport Scol'R junior à 24 €.

Si pour l'année scolaire 2021-2022, IDMF a complété la baisse de dotation correspondant à la part du Département, il convient de redéfinir le mode de calcul de la dotation par élève éligible pour maintenir l'équilibre économique de la convention.

Après échanges avec les services de la ville, le mode de calcul du coût par élève a été revu afin qu'IDFM puisse compenser la perte de la subvention départementale : la prise en charge par élève passe à 95 % du coût lié aux transports scolaires au lieu de 65 %.

« La dotation financière versée par Ile-de-France Mobilité à l'AOP se compose d'une dotation de base à la charge d'Ile-de-France Mobilité en contrepartie de la délégation de compétence, égale pour l'année scolaire 2022-2023 à 445,44 € par élève éligible et le cas échéant, du reversement de la subvention financée par le Conseil départemental, gérée par Ile-de-France Mobilité. Le montant de la dotation par élève éligible est défini par les modalités de calcul énoncées dans l'annexe IX. »

Un avenant à la convention de délégation de compétence avec IDFM doit donc être pris avec pour objet de définir les nouvelles modalités de calcul de la dotation de base par élève éligible.

Interventions :

M. Vagneux :

« Je demeure étonné que cette régularisation intervienne si tard et je me demande si elle n'aurait pas pu être faite avant. Mais je me demande surtout comment ont fait les autres communes. C'est une question que j'avais posée en commission, j'ai un peu recherché sur internet. »

M. le maire :

« Faudra leur demander aux communes qui ont des circuits spéciaux. »

M. Vagneux :

« Ça aurait été bien que la commission ou l'administration veuille bien le faire à ma demande de commissaire. »

M. le maire :

« Oui d'accord. »

A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires).

AUTORISE le maire à signer ledit avenant n°1 à la convention.

POLITIQUE DE LA VILLE

➤ 14/231 - APPROBATION DES PROJETS SOCIAUX DES MAISONS DE QUARTIER DE GRAND-VAUX ET DES PRÉS-SAINT-MARTIN ET RENOUVELLEMENT DE LEUR AGREMENT

Rapporteur : M. Flower

Préambule :

Les deux maisons de quartier, Grand-Vaux et Prés-Saint-Martin, bénéficient d'un agrément « Centre social » depuis avril 2012. Renouvelé en 2014 et en 2018, cet agrément accordé par la CAF est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. Il convient aujourd'hui de renouveler ces agréments auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Pour mémoire, les centres sociaux sont des équipements où s'effectue en priorité un travail social familial et où des activités médico-sociales et socio-éducatives sont réalisées. Ces activités doivent être orientées vers les publics dont les besoins ont été repérés.

L'agrément « Centre social » est délivré par la CAF à partir du projet social global qui répond aux attentes de la population. Un centre social a pour vocation de favoriser le lien social par des activités et des services destinés à la population.

Les projets sociaux de Grand-Vaux comme des Prés-Saint-Martin ont été élaborés et rédigés à la suite d'une phase de diagnostic, reposant sur l'analyse de données dites « froides » (statistiques) et de données dites « chaudes » (témoignages des habitants, analyse des partenaires et des acteurs sociaux).

1°) PROJET SOCIAL DE GRAND VAUX

Le diagnostic fait apparaître notamment :

Données froides :

- Baisse de la population depuis 2008
- Population plutôt jeune sur la commune de Savigny-sur-Orge
- Familles plus nombreuses sur le quartier de Grand-Vaux
- Plus de la moitié de la population de Grand-Vaux touche des prestations familiales
- Près de la moitié de la population de Grand-Vaux vit sous le seuil de pauvreté
- Près de la moitié des allocataires du quartier Grand-Vaux sont inactifs
- Augmentation des chômeurs avec une part plus élevée sur les 15-24 ans
- Les étrangers hors CEE sont davantage représentés sur le quartier de Grand-Vaux
- Près de 20 % des 16-25 ans ne sont plus scolarisés ou sont sans emploi sur le quartier de Grand-Vaux

Des atouts : une présence importante de services publics sur le quartier (3 écoles, 1 collège, 1 crèche, des accueils de loisirs (élémentaire et maternel), 1 gymnase, 1 préau sport, un skate-park), des transports en commun accessibles, de nombreux espaces verts boisés.

Une maison de quartier sollicitée par les publics en difficultés. Un partenariat fort avec des associations nombreuses et variées. Les usagers du centre social sont en grande majorité des mères de famille et des enfants de condition sociale modeste.

Et des points d'amélioration nécessaires :

- Une commission à développer, pour rendre l'action du centre social visible
- Une vocation à accueillir tout le monde et pas seulement les personnes en difficultés sociales économiques et parentales, et donc une nécessaire mobilisation et un élargissement des publics
- Un nombre de bénévoles à renforcer
- Multiplier les événements hors les murs pour faire connaître la structure et identifier les besoins des publics
- Travailler les projets avec les usagers et habitants et associer les familles dans le choix des activités. Organiser la prise en compte, le suivi collectif des besoins, attentes, difficultés et l'envie des habitants
- Renforcer le rôle d'information des publics et l'orientation vers les dispositifs adaptés
- Encourager la participation des 16-25 ans
- Favoriser les liens intergénérationnels et les activités en direction des seniors

- Soutenir les familles dans leur rôle éducatif
- Contribuer à réduire la fracture numérique et faciliter l'insertion professionnelle

Pour répondre à ces problématiques, le projet social de la maison de quartier de Grand-Vaux propose 38 FICHES ACTIONS portant sur les thèmes de :

Encourager la participation jeunesse :

Espace jeunesse
 Permanence – lieu ressources (information, santé, emploi, droit)
 Médiateur social
 Chantiers jeunes
 Comité d'usagers Jeunesse/Enfance
 Soirée thématiques

Faire du centre social un lieu ressources :

Accueil et orientation des habitants
 Organisation de l'accueil
 Hors les murs
 Communication
 Petits déjeuners partenaires
 Permanence ponctuelles CAF, CCAS, etc.

Développer la parentalité et la dimension intergénérationnelle :

Ateliers parents tout petits
 Ateliers et sorties parents enfants
 Vacances en famille
 Accueils de loisirs élémentaires
 Accueils de loisirs collégiens
 Comité d'usagers
 Conseil citoyen
 Espace d'expression
 Sorties familles
 Fêtes et manifestations
 Journée des oubliés – séjours élémentaires/collégiens
 Sortie à la mer
 Repas partagés
 Atelier créatif et couture
 Fitness Danse
 Atelier Cuisine
 Le temps des seniors
 Accompagnement scolaire
 Soirées Thématiques
 Forum Santé
 Sortie et soirée bien-être

Renforcer l'accès aux droits

Accompagnement multimédia
 Forum emploi
 Permanences emploi
 Permanences écrivain public
 Les ateliers socio-linguistiques

2°) PROJET SOCIAL DES PRES-SAINT-MARTIN

Le diagnostic fait apparaître notamment :

Données froides :

- 1431 personnes couvertes par la CAF sur le quartier des Prés-Saint-Martin
- 107 enfants des familles allocataires sont scolarisés
- Le chômage est en augmentation depuis 2008 et les 15-24 ans sont les plus touchés
- En 2020, 37 % des allocataires touchent une aide au logement dans la commune tandis que cette aide représente 49 % aux Prés-Saint-Martin

- Le bailleur social ICF la Sablière loue 338 appartements, avec une majorité de T4 (161) et T3 (76).

Les atouts du quartier : une qualité paysagère certaine encore sous-exploitée par les habitants. Un réseau de transports à proximité (gare à 1,3 km). Un réseau partenarial assez dense et varié. Des travaux d'amélioration du cadre de vie et de résidentialisation gérés par le bailleur. Un centre social au cœur du quartier, identifié comme un lieu ressources. Des usagers impliqués dans les loisirs de leurs enfants, inscrits à l'année et qui renouvellent leur adhésion, et un CLAS jugé utile par les habitants.

Des points d'amélioration nécessaires :

- Renforcer la sécurité et identifier clairement les espaces pour éviter les conflits d'usage
- Renforcer les permanences d'assistantes sociales
- Créer des structures de jeu adaptées aux tout petits
- Nécessité de mobiliser certains habitants sur les ateliers
- Réinvestir les parents dans la scolarité des enfants car certains délèguent les devoirs aux animateurs du CLAS
- Donner du sens à l'agrément « Centre social » et à la démarche participative
- Renforcer la prise en charge des jeunes
- Permettre aux femmes de se retrouver entre elles
- Sortir les habitants d'une démarche consumériste
- Renforcer l'accès à l'espace numérique et accompagner les familles dans l'accès aux droits et aux loisirs
- Renforcer la communication et la signalétique
- Renforcer le lien intergénérationnel et la cohésion sociale entre les habitants, et créer des dynamiques d'entraide
- Les écoles et collèges sont éloignés du quartier

Pour répondre à ces problématiques, le projet social de la maison de quartier des Prés-Saint-Martin propose 22 FICHES ACTIONS portant sur les thèmes de :

Faire du centre social un lieu ressources, investir les démarches participatives et accompagner les initiatives des habitants :

Espace usagers habitants
 Agir contre la précarité et l'isolement
 Petites et grandes manifestations
 Ateliers cuisine
 Médiation sociale
 Pause Café
 Ateliers insertion professionnelle, mobilité et outils digitaux
 Permanences écrivain public
 Ateliers sportifs adultes
 Fabrique collective
 Ateliers socio-linguistiques
 Cultures pour tous
 Déjeuner partenaires

Soutenir les actions éducatives, pédagogiques de prévention et d'accompagnement en direction de l'enfance, des adolescents et des jeunes de 12-25 ans :

Post Cast, petite bibliothèque Audio
 Accompagner et favoriser la réussite scolaire en primaire et au collège
 Accueils de loisirs des mercredis
 Accueils de loisirs vacances

Développer une offre pour accompagner les parents dans leur relation avec leurs enfants et soutenir les familles :

Permanences familles
 Loisirs familiaux
 Ateliers parents/enfants
 Baby Ludo
 Ateliers jeu et loisirs créatifs

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'approuver les deux projets sociaux des maisons de quartier Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin, et d'autoriser le maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la CAF de l'Essonne le renouvellement des deux agréments « Centre social ».

Interventions :

M. Kouama :

« Très chers collègues, au-delà du renouvellement de la CAF pour les structures précitées, quelle politique sociale et éducative si politique ou démarche allant dans ce sens allez-vous proposer ou du moins allez-vous mettre en place ? Il est vrai que dans votre programme de campagne, il n'est nullement mentionné un intérêt particulier pour les quartiers populaires et ses habitants. Excepté sur la sécurité car ceci dû aux fantasmes idéologiques véhiculés par votre positionnement sur l'échiquier politique. Au cours de notre mandat nous avons lancé un audit sur la gestion de centres sociaux afin d'avoir la meilleure compréhension possible pour l'évolution future de ces structures. Ce qui a d'ailleurs donné lieu à un changement de marché avec comme nouvel acteur Léo Lagrange, pour ne pas les citer. Malheureusement nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour la mise en place de notre PEL en lien avec Léo Lagrange, les écoles et collèges de la Commune et les différents acteurs sociaux. Le PEL, plan éducatif local, porté par Joëlle THEBAULT, conseillère municipale de l'ancienne majorité, avait pour but de retravailler le projet social dans son intégrité entre autres. Nous avons actuellement de grosses difficultés sur les accueils des adultes en période de vacances scolaires car les centres sociaux sont considérés comme des centres de loisirs, et de ce fait l'accueil est uniquement réservé aux enfants, comme j'ai pu d'ailleurs le constater aux Prés-Saint-Martin. Pourtant, cela fait des mois et des mois que les anciens locaux de la PMI ont reçu l'agrément des services pour permettre l'extension du site, or la mairie bloque et on ne sait pas trop pourquoi. Sur le centre social de Grand-Vaux, nous avons la même problématique. En plus il faudra rajouter la future démolition du site et de son nouvel emplacement dans le cadre du réaménagement du quartier de Grand-Vaux. Alors que vous dites tout haut que vous voulez dégager Léo Lagrange pour mettre quoi à la place, sachant que vous n'avez aucune politique sociale digne de ce nom pour ces structures. Durant notre mandat, nous avons entrepris aussi plusieurs initiatives en faveur du quartier de Grand-Vaux. Nous avons eu le concours de l'État pour obtenir de futurs financements pour l'implantation d'une maison France Service qui devrait être située à la place de l'ancienne Poste. Cette initiative devrait proposer un autre accompagnement pour les habitants du quartier. Jumelé à ça, nous avons aussi lancé le projet de commerce transitoire sur la dalle. Cet ensemble avait pour but de remettre du contact humain et surtout de refaire vivre le quartier en attendant sa rénovation. Mais vous avez préféré détruire ce que nous allions mettre en place. Où est votre pseudo maison Marianne ? Alors qu'une maison France Services pouvait déjà voir le jour sans parler du projet de commerce transitoire qui n'a servi que de com pour votre majorité. D'autant plus que vos élus ne se sont pas donnés à cœur joie sur ce projet. Votre manque de volonté en matière de politique sociale pour les couches populaires traduit un manque d'empathie envers le quartier et ses habitants. »

M. le maire :

« Les locaux des Prés-Saint-Martin, justement nous avons accéléré leur ouverture, donc je ne peux pas entendre quand vous dites qu'il y a des blocages au niveau de la Ville. Rappelons juste et malheureusement il n'est plus là mais le Préfet Eric JALON m'a parlé de votre projet de maison France Services. Il m'a dit qu'il ne comprenait pas trop où vous vouliez aller même si la maison France Services c'est quelque chose qui peut être contraignant, désolé je reprends les propos du Préfet, de l'ancien Préfet, mais ce n'était pas dans les locaux de la Poste mais dans les anciennes maisons, dans les maisons Toulouse Lautrec. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« En tous cas c'est ce qu'avait monsieur, c'est bien pour cela qu'il m'a dit qu'il n'avait pas bien compris votre projet. En tous cas, en terme de maison France Services il y a beaucoup, je pense on va monter très certainement un projet avec plusieurs communes, de maisons France Services itinérantes dans les quartiers. Sauf que la maison France Services c'est aussi beaucoup de conditions pour au final juste des accès et pas beaucoup d'aides au financement des ETP. »

M. Vagneux :

« Tout d'abord, je suis assez frappé par la dichotomie entre la note de synthèse et finalement les fiches actions parce que je n'y retrouve pas réellement entre l'analyse qu'on a faite et ce qui en est dit. Je déplore que le renouvellement soit rétroactif, c'est-à-dire que bon on est déjà en mars 2023 et que c'est un agrément qu'il fallait, qui a pris fin au 31 décembre 2022, et ce que je regrette aussi beaucoup c'est qu'en fait les fiches ne disent pas réellement comment, il y a un aspect, il y a une ligne, un paragraphe mise en œuvre mais en fait le paragraphe mise en œuvre il ne dit exactement que ce qui se fait plus ou moins déjà et il n'y a

rien de très enthousiasmant dans le, sincèrement ça interroge sur la manière dont ils vont procéder et ça ressemble plutôt à un catalogue de bonnes intentions en disant oui on est conscient qu'il y a des problèmes en fait ils étaient déjà conscients des problèmes. Donc il n'y a aucune prise de conscience supplémentaire et il n'y a aucune action nouvelle qui va se faire. Je suis un peu choqué de lire, dans la note de synthèse, mais au niveau des points d'améliorations nécessaires : réinvestir les parents dans la scolarité des enfants, car certains délèguent les devoirs aux animateurs du CLAS. Personnellement je fais un peu de soutien scolaire aux Prés-Saint-Martin et honnêtement c'est parce que les parents ne peuvent pas, n'ont pas les capacités d'aider les enfants que justement ils s'en déchargent, entre guillemets, qu'ils délèguent comme il est dit, les devoirs aux animateurs du CLAS. Je ne crois pas que ce soit vraiment un désintérêt ou un désintéressement des parents sur la scolarité de leur enfant, mais vraiment, et en plus c'est quand même assez étayé dans le rapport, vous avez beaucoup de personnes étrangères ou primo arrivantes et à Grand-Vaux et aux Prés-Saint-Martin, et donc je crois qu'on est sur une limite technique et humaine et je n'apprécie pas ce jugement de valeur qui est porté dans la note de synthèse. Pareil : sortir les habitants d'une démarche consumériste... »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Parlez dans le micro au moins à voix haute. »

M. le maire :

« Je disais qu'en terme de jugement de valeur vous n'en faisiez jamais. »

M. Vagneux :

« Oui, mais je les assume, je ne suis pas une administration, je ne suis pas tenu à un devoir de neutralité, d'objectivité, oui heureusement que je le fais en tant qu' élu. Je ne peux pas entendre ça. Là l'administration est en train d'émettre un jugement de valeur, que l'administration reste à sa place moi je connais la mienne. Donc vous avez aussi : sortir les habitants d'une démarche consumériste, qu'est ce que c'est qu'une démarche consumériste ? Je ne crois pas lorsqu'on a peu de revenus, peu de moyens, qu'on puisse plus facilement être dans une démarche consumériste que le Savinien moyen du Plateau, donc expliquez-moi, alors est-ce que c'est le fameux, les écrans plats qui sont achetés avec les allocations de rentrée scolaire ? Dites-moi, qu'est-ce que c'est. »

Propos inaudibles (micro non ouvert)

M. Vagneux :

« Ce n'est pas ce que j'appelle le consumérisme mais... »

Propos inaudibles (micro non ouvert)

M. Vagneux :

« Peut-être que le groupe Bien Vivre à Savigny répondra par rapport à ça. Pages 10 à 14, je ne comprends pas ce que vient faire, du rapport sur Grand-Vaux, je ne comprends pas ce que vient faire la maison de quartier EOLE. Honnêtement, je ne sais pas trop pourquoi est-ce qu'ils se mettent à faire le bilan et à en parler. Page 29 du rapport sur Grand-Vaux, ils oublient la conférence Saint Vincent de Paul qui est quand même une conférence enfin une association assez active sur ces deux quartiers et je peux personnellement en témoigner. Sur la fiche action n°2 de l'axe 2, donc moi c'est ma page 451 sur 620, ils parlent de la maison du projet, j'aurais souhaité savoir si c'était toujours la maison du projet telle que, qui est à Van-Gogh ou si c'était le nouveau local qui est sur la dalle commerciale. Je pense que ça mériterait d'être précisé parce que ça semble, enfin je ne comprends pas comment faire du centre social un lieu ressource, en fait ça dépend d'où est-ce qu'il est situé, donc je suis un peu gêné par rapport à ça. Au niveau de, alors c'est page 467, la fiche action n°6 de l'axe 1 : « développer la parentalité et la dimension intergénérationnelle », en fait on nous explique qu'on va faire ça en partageant un petit repas. Voilà je trouve ça un peu léger de réduire la parentalité et la dimension intergénérationnelle au fait de partager un repas. C'est très bien mais par exemple typiquement cette fiche ne semble-t-elle, ne répond pas et alors surtout aussi si je l'avais noté c'est parce qu'ils veulent inviter un élu ou un représentant de la Ville. Qui est cet élu ? Qui est ce représentant de la Ville ? Moi personnellement en tant qu' élu des oppositions, de l'opposition, je n'ai jamais nulle part été invité et ça m'intéresserait d'aller voir quel est le ressenti de ce comité d'usagers et qu'est-ce qu'il peut dire au niveau de ces repas. Page 468, page 132 du rapport de Grand-Vaux, sur le conseil citoyen, et là je trouve mais je vais y revenir quand on parlera au niveau de la page 61 du rapport, là je trouve qu'ils enfoncent les portes ouvertes et un petit peu comme monsieur le maire tout à l'heure au tout début dans son propos liminaire, ils se proposent et le présentent comme s'ils étaient de grands seigneurs d'appliquer et de

respecter la loi. Je trouve qu'il n'y a rien d'extraordinaire à faire ça, par exemple ils nous disent ils vont animer l'instance avec un ordre du jour, voilà, c'est quand même quelque chose qui est censé être fait depuis 2015 et c'est pourquoi je suis à la cour administrative d'appel contre l'IFAC. Je pense qu'il ne faut effectivement pas reprendre l'IFAC, mais parce que l'IFAC ont quand même paumé toutes les archives et en fait quand on creuse bien on se rend compte qu'ils travaillaient un petit peu sans ordre du jour, sans compte rendu de séance, sans questions, voilà un peu comment ils voulaient faire. Par rapport à ces fiches actions en tout cas sur Grand-Vaux il y a en réalité beaucoup de choses qui se font déjà et peu qui changeront concrètement quelque chose. Enfin voilà je ne sais pas si vous avez un petit peu lu, un petit peu regardé ces fiches actions mais personnellement je les trouve un peu légères et elles enfoncent beaucoup de portes ouvertes. Page 490 l'accompagnement multimédia, et j'ai eu des témoignages et ça ne ressort pas dans le diagnostic à froid, en fait ce qui est proposé n'intéresse pas les gens. L'accompagnement multimédia c'est de montrer aux gens comment allumer un ordinateur, comment ouvrir une messagerie, comment enregistrer un document word par exemple, pour citer une marque. Les habitants, en général, pas que de Grand-Vaux ou pas que des Prés-Saint-Martin ou pas que des quartiers, ont d'autres attentes et d'autres aspirations et donc je trouve que c'est un petit peu léger au niveau de cette fiche action et que d'autres choses pourraient se faire. Page 496, page 160 du rapport sur Grand-Vaux, sur les écrivains publics, et moi le gros écueil que je reçois et c'est aussi pour ça que j'ai des clients à titre professionnel, c'est parce que donc déjà effectivement il faut beaucoup de temps pour obtenir des rendez-vous, il n'y a que 3 bénévoles, mais surtout qu'il n'y a pas de suivi personnalisé. En fait ce que les habitants de Grand-Vaux, des Prés-Saint-Martin, en général, les gens qui fréquentent les écrivains publics ont besoin, c'est d'un suivi personnalisé et je trouve que par exemple, cette fiche eh bien typiquement n'y répond pas. Ensuite, et ce sera assez court, sur le rapport des Prés-Saint-Martin, alors pages 33 et 34, je reviendrai à la fin sur le conseil citoyen, page 33 et 34, je trouve qu'alors, en fait c'est vraiment deux visions différentes au niveau de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin et c'est pour cela que je crois aussi, et ce sera mon amendement, qu'il est intéressant qu'on fasse un vote distinct. Prés-Saint-Martin quand vous regardez quels sont les objectifs atteints et quels sont les objectifs non atteints, en fait ils ont tout atteint donc aux Prés-Saint-Martin il n'y a pas de problème, tout va très bien. Il y a la tarification effectivement qu'on pourrait légèrement améliorer et puis on pourrait s'organiser mieux pour les vacances scolaires pour ne pas se retrouver avec des sorties le même jour. Voilà, si quand vous, enfin si c'est la seule chose qu'ils retiennent de ce qui ne va pas au niveau des Prés-Saint-Martin moi je suis quand même un petit peu, personnellement j'ai constaté d'autres problèmes et je ne peux pas être d'accord avec ce qu'ils écrivent dans ce rapport. Et puis page 68, et alors là ce serait intéressant à comparer le rapport financier du centre social des Prés-Saint-Martin enfin la maison de quartier des Prés-Saint-Martin par rapport à la maison de quartier de Grand-Vaux eh bah c'est qu'à Grand-Vaux on fait plus de choses, on a plus de personnel mais les salaires et le budget total est moins important qu'au Prés-Saint-Martin. Alors est-ce que peut être monsieur FLOWER vous avez une explication par rapport à ça ? Non parce qu'il y a un contrôle de la DSP normalement. »

Propos inaudibles (micro non ouvert)

M. Vagneux :

« Je ne suis pas sûr de vous suivre, parce que ce n'est pas une question de... »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Non mais justement en plus, à plus forte raison, justement, je vous dis à Grand-Vaux donc ça coûte moins cher qu'au Prés-Saint-Martin, je comprends pas justement d'assurer des financements supplémentaires qui devraient normalement être inclus dans le budget pour le centre social de Grand-Vaux, du coup ça ne devrait pas être dans ce sens-là. »

M. le maire :

« Je crois qu'il y a une méconnaissance de la politique globale de la politique de la ville mais bon, je vais vous inviter à conclure monsieur VAGNEUX. »

M. Vagneux :

« Je vais revenir sur la page 61 du rapport de Grand-Vaux et donc c'est sur le fameux conseil citoyen, et on parle de moi, « les normes juridiques sont fragilisées par de nombreux contentieux portés par un membre de l'opposition ». Alors personnellement tout ce que je fais, je ne le fais pas en tant que membre de l'opposition. Les normes juridiques ce n'est pas moi qui les fragilise. Vous avez des lois, vous avez un droit, il n'est pas respecté par l'IFAC, par la Préfecture, par d'autres personnes. C'est un petit peu malaisant de me reporter la faute de ce qui ne va pas. Et puis donc une nouvelle dynamique doit être recréée afin de recueillir et de prendre en compte la parole des habitants. Ce sont les habitants eux-mêmes qui disent que finalement il n'y

a pas grand-chose qui est ressortit de tout ce qu'ils ont fait au niveau du conseil citoyen. D'ailleurs le conseil citoyen lui-même le dit. Il constate un manque de concertation alors que le quartier est en renouvellement urbain. Je pense qu'il faudrait peut-être que le Conseil municipal se saisisse de cette question et simplement qu'on soit un peu plus attentif à ce qu'il se passe au niveau du conseil citoyen de Grand-Vaux. Parce que actuellement, alors je n'arrive pas à savoir si ça va beaucoup mieux avec la fédération Léo Lagrange même si j'ai l'impression, des témoignages que j'en ai, des conseillers citoyens, qu'en fait c'est surtout Christelle FAURE et le service politique de la ville qui a repris la main, ce qui est une infraction à la loi du 21 février 2014. »

M. le maire :

« Je vous invite à conclure monsieur VAGNEUX. »

M. Vagneux :

« J'en conclus que c'est insatisfaisant et que pour peu qu'on ait un petit peu lu les documents qui nous sont proposés eh bah on se moque un petit peu de nous et je vous invite en tant que conseil municipal à réagir fermement. »

M. Defrémont :

« Je vais essayer de faire court parce que je crois que tout le monde est bien fatigué mais on a encore quelques points à l'ordre du jour. Je voulais juste réagir sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure. D'abord sur le document qui nous est fourni, il est basé sur l'analyse des données froides. Effectivement elles sont bien froides parce que ce sont des données de 2018. Elles sont très froides vraiment et je pense qu'en matière de projet social il faudrait essayer de faire, je sais que ce n'est pas simple, mais d'obtenir des données plus fraîches de manière à être plus réactif surtout dans des quartiers qui évoluent très vite comme Grand-Vaux et les Prés-Saint-Martin pour des raisons différentes. On a toujours une difficulté aussi sur le sous-emploi de l'équipement EOLE, ça c'est une chose que bon je vois pas trop dans le document, une réflexion sur ce sujet-là, moi je pense que c'est un équipement qui n'est pas assez utilisé et surtout le quartier dans lequel il est implanté a lui aussi des besoins sociaux. Il serait intéressant de développer et d'en faire pourquoi pas aussi un centre social, ce ne serait pas du luxe. Enfin, sur Grand-Vaux c'est là-dessus que je voulais réagir, la maison France Services elle avait été validée par la préfecture avant notre départ, c'était une mesure exceptionnelle, c'est pour cela que j'en parle, parce qu'en fait la liste était close et le préfet avait accepté de valider cette maison supplémentaire. Ce qui était important pour nous c'était de faire simultanément l'ouverture des commerces de transition, d'urbanisme transitoire, et d'installer de nouveaux services publics de proximité, y compris l'agrandissement... »

M. le maire :

« C'est ce qui va être fait mais sur un autre dispositif que France Services. »

M. Defrémont :

« Oui mais il y a un effet de décalage et qu'effectivement ça aurait été plus intéressant d'avoir les choses simultanées pour vraiment donner un coup de démarrage un peu plus visible. »

M. le maire :

« J'ai une question orale à ce sujet, il y a encore deux commerces qui n'ont pas encore ouvert parce qu'ils ont encore des aménagements à faire mais c'est imminent. »

M. Defrémont :

« La partie service était importante y compris d'ailleurs une antenne de sécurité. Nous ce qu'on prévoyait c'était assez simple, ça n'avait rien à voir avec les maisons du bas de Savigny qui, j'en ai peur, vont être démolies un jour, mais ce qu'on voulait faire là, c'était dans le cadre de l'urbanisme transitoire, installer cette maison France Services, y installer des services fixes et non pas des services mobiles, y compris de sécurité. C'était affirmer la présence de la République dans ce territoire qui en a besoin, en même temps que les commerces de base et les associations. On avait prévu trois assos et trois commerces. Voilà je voulais préciser un petit peu ces choses-là. Dernière chose, sur l'organigramme que je lis, j'ai pas noté la page, je vois qu'il y a la mention d'un poste de médiation. C'est un sujet important, je pense que ce poste de médiation il est trop faible. On a besoin de renforcer la médiation. On a quand même deux quartiers et on a vu l'utilité de cette médiation dans le passé, je crois que c'était l'an dernier, on a vu à quel point c'était utile on aurait besoin de le renforcer, d'autant plus que la personne qui l'assure est en fin de carrière et qu'il faudra le remplacer. Moi je pense qu'il faudrait au moins doubler l'effectif sur ce point précis. »

M. le maire :

« Mais malheureusement c'est le marché public qui est ainsi fait, et effectivement je ne sais pas où vous avez entendu que je voulais me débarrasser coûte que coûte de Léo Lagrange mais quoi qu'il arrive il m'a semblé quand on a parlé dans mon bureau, j'ai dit entre l'IFAC et Léo Lagrange, moi je n'ai pas de passion sur le sujet. Aujourd'hui depuis octobre nous avons un nouveau DGA, qui n'est pas là ce soir, mais on a un nouveau DGA qui a fait, et son profil est plutôt intéressant, parce qu'il a fait et de la direction de maison de quartier et de la direction de service scolaire, et de la direction de service social et de la direction de service jeunesse, donc j'attendais avec impatience son arrivée de ce directeur général adjoint, et c'est dans ses dossiers brûlants ou chauds, prioritaires, voilà. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

Demande un vote distinct par projet social de maison de quartier.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Contre : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet social de la maison de quartier située à Grand-Vaux.

APPROUVE le projet social de la maison de quartier située aux Prés-Saint-Martin.

AUTORISE le maire à solliciter le renouvellement des agréments « Centre social » pour les maisons de quartier de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes à ces financements avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Dit que les recettes seront imputées à l'exercice budgétaire correspondant.

JEUNESSE

➤ **15/232 - CREATION D'UN DISPOSITIF « CHANTIER JEUNES »**

Rapporteur : Mme Ferreira

Préambule :

La ville souhaite proposer un dispositif d'aide aux jeunes leur permettant de réaliser leur projet.

Ce dispositif appelé « chantiers jeunes » est conçu comme une action à contenu citoyen et civique, favorisant l'émergence de projets individuels et collectifs, construits avec les structures accompagnatrices.

La municipalité souhaite en effet encourager et soutenir ces projets en compensation de la réalisation de certains travaux d'utilité collective. Ils permettent aux jeunes de 16 à 25 ans d'occuper de façon enrichissante et éducative leurs congés par la réalisation d'un chantier, d'avoir une approche du milieu professionnel et de financer des projets personnels comme une formation ou des loisirs.

Les modalités d'accès sont fixées par le règlement des chantiers jeunes. La coordination globale de ce dispositif est effectuée par le Point Information Jeunesse de la commune de Savigny-sur-Orge.

Pour qu'un jeune puisse postuler au dispositif, il devra habiter la commune de Savigny-sur-Orge, être âgé de 16 à 25 ans et présenter un projet professionnel, universitaire ou citoyen. Le jeune sera amené à préciser son projet dans un dossier de candidature.

Le dossier sera étudié par un jury composé de 4 personnes qui émettront un avis sur chaque candidature.

- Monsieur le maire
- L'adjoint au maire délégué au sport, à la jeunesse et à la vie associative
- La conseillère municipale déléguée à l'accompagnement de la politique jeunesse
- La responsable du Point Information Jeunesse

Avant d'entamer les 25 heures de volontariat citoyen, le jeune devra signer une charte d'engagement, qui rappellera ses engagements ainsi que ceux de la Ville de Savigny-sur-Orge.

Pour l'année 2023, le dispositif « chantiers Jeunes » est doté d'une enveloppe de 5 000 €, en chèques Cdhoc, pour 20 jeunes, soit 250 euros.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la création de ces chantiers jeunes et d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la charte d'engagement avec le jeune.

Interventions :

M. Kouama :

« Chers collègues, une politique jeunesse ce n'est pas que des présentations de dispositifs, d'abord l'écriture d'un réel projet jeunesse. J'en veux pour exemple, le projet Tiers lieux qui devrait voir le jour, ladite ancienne maison Chateaubriand, le faire dans ce lieu permettait à la fois de mettre en lumière l'architecture de l'époque et son histoire et surtout de préserver le patrimoine du territoire. Ce projet avait pour but de lancer un FabLab autour du numérique pouvant ainsi disposer de tout le dispositif qui accompagne ce genre de projet. Le Fablab était dans les tuyaux, il me semble en tout cas, et vous avez préféré détruire ce que nous allions faire pour ne rien faire à la place, voilà un premier constat. En parallèle de ce gros projet, nous commençons à travailler sur la création d'un service jeunesse, car, faut-il le rappeler, la quatrième ville de l'Essonne n'a jamais disposé d'un tel service. Nous avons aussi acté sur la création d'un conseil de la jeunesse, instance s'adressant aux 16-25 ans, nous nous plongeons également sur la création d'un festival de musique en lien avec le BDE, le lycée Corot et d'autres partenaires. Là également le dossier était pratiquement ficelé. En l'espace de 18 mois de mandature nous avons fait ce que la droite dans cette ville n'a pas été capable de faire en 38 ans, à savoir une politique jeunesse forte. Les élus à qui vous avez donné une délégation et qui sont censés travailler dans ce domaine brillent de leur absence. J'en veux pour exemple, comme sur les réunions mensuelles du PRIJ, du plan régional d'insertion pour la jeunesse, réunion importante où plusieurs acteurs sociaux échangent, alertent sur les situations de jeunes en décrochage sur la commune. Ce dispositif nous permet de mieux cerner les besoins et demandes et surtout d'être attentifs au basculement de certains jeunes qui sombrent dans la délinquance. Monsieur le maire, pouvez-vous nous dire réellement quelle politique jeunesse allez-vous mettre en place ? »

M. le maire :

« Je viens de répondre à cette question juste avant, vous aviez dit que vous attendiez de voir. »

Mme Kadri :

« Une question, une précision par rapport au chantier jeunes, est-ce que c'est cumulable avec le tremplin ? Ça s'adresse à madame Claude FERREIRA. »

Propos inaudibles (micro non ouvert)

Mme Kadri :

« D'accord. »

Mme Ferreira :

« Oui tout à fait c'est un complément du tremplin citoyen mis en place par le Département. »

M. Vagneux :

« A l'article 5 l'étape 2, vous indiquez que le jury d'attribution sera composé d'élus et de professionnels. Dans la composition du jury vous ne désignez qu'un seul professionnel, est-ce qu'on est bien d'accord ou est-ce qu'il y a d'autres membres professionnels qui sont appelés à rejoindre le jury ? La question se reposera pour la délibération suivante. »

Propos inaudibles (micro non ouvert)

M. le maire :

« Ça c'est l'amendement de monsieur VAGNEUX, mais je veux bien qu'on change les méthodes de travail mais l'opposition n'aura pas la main sur le service RH non plus. Je ne suis pas sûr que dans toutes les procédures de recrutement on accueille l'opposition. A voir comment ça fonctionne cette année et à voir comment on pourra changer les règles plus tard. Mais je ne voulais juste pas alourdir la procédure. »

M. Vagneux :

« Je ne suis pas sûr que j'avais terminé avant que vous me coupiez et j'ai terminé. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

Il est modifié dans le règlement :

A l'article 6

« Le jury d'attribution est composé d'au moins cinq personnes :

- Maire
- Adjoint au maire délégué aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- Conseillère municipale déléguée à l'accompagnement de la politique jeunesse
- Elu du Conseil municipal issu des oppositions
- Responsable du PIJ »

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal,

APPROUVE la charte d'engagement à signer avec chaque jeune bénéficiaire.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer ladite charte d'engagement.

PRECISE que la dépense sera imputée à l'exercice budgétaire correspondant.

➤ **16/233 - DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AU PERMIS DE CONDUIRE ET AU BAFA POUR LES JEUNES DE 16 A 25 ANS**

Rapporteur : Mme Ferreira

Préambule :

La ville souhaite apporter son soutien aux jeunes saviniens de 16 à 25 ans qui s'engagent dans une démarche d'insertion. Pour ce faire, elle propose de créer deux dispositifs d'aide pour le permis de conduire et pour le BAFA.

1°) Aide au permis de conduire

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et/ou la formation des jeunes. Son obtention favorise leur autonomie.

Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Aussi, pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la municipalité a décidé de mettre en place un dispositif d'aide au permis de conduire, qui fait l'objet d'un partenariat avec les différentes auto-écoles de la commune souhaitant s'engager dans le dispositif.

2°) Aide au BAFA

Pour favoriser l'accès des jeunes aux métiers de l'animation, la collectivité propose la mise en place d'un dispositif de financement pour l'obtention du BAFA. Ce diplôme permet de trouver un emploi pendant l'été ou les vacances scolaires, et pour ceux qui le souhaitent, d'entamer un parcours professionnel plus poussé et de faciliter l'accès aux filières professionnelles du social, de l'animation ou de l'éducation.

3°) Les modalités

Ces aides s'adresseront aux jeunes résidents saviniens, avec 20 places disponibles, par an, et seront attribuées selon les modalités techniques et financières suivantes :

Les jeunes saviniens, âgés de 16 à 25 ans, souhaitant bénéficier d'une aide au permis de conduire (permis B) ou une aide au BAFA, rempliront un dossier de candidature en lien avec le Point Information Jeunesse (PIJ), dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que leurs propositions concernant leur 25 heures d'engagement volontaire citoyen qu'ils s'engageront à effectuer en contrepartie de l'aide de la commune s'élevant à 250 euros par attributaire.

Le dossier sera étudié par un jury composé de 4 personnes qui émettront un avis sur chaque candidature :

- Monsieur le maire
- L'adjoint au maire délégué aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- La conseillère municipale déléguée à l'accompagnement de la politique jeunesse
- La responsable du Point Information Jeunesse.

Avant d'entamer les 25 heures de bénévolat dans l'un des services de la ville, le jeune n'aura plus qu'à signer une convention tripartite qui l'engagera, ainsi que la ville de Savigny-sur-Orge et l'auto-école ou l'organisme de formation BAFA.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la création de ces aides financières et d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes à ces dispositifs.

Interventions :

M. Vagneux :

« Vous écrivez aides au permis, est-ce que ça n'est qu'une aide au permis B ou est-ce que d'autres types de permis sont prévus ? Autre question, vous n'avez pas fermé la possibilité de cumuler ça avec d'autres aides, est-ce qu'on est bien d'accord que pourront bénéficier les jeunes qui vont s'inscrire à ce dispositif, qu'ils vont en tous cas avoir l'attribution, les aides et de la Région, puisque la Région propose une aide, du Département, puisque le Département propose une aide, voire peut-être même si l'interco, l'EPT, le faisait dans le cadre de sa compétence insertion professionnelle, est-ce que le jeune pourra cumuler autant de fois qu'il le veut ces aides ? »

Mme Ferreira :

« Oui tout à fait. »

M. le maire :

« C'est cumulable on a répondu à la question. Présentez votre amendement. »

M. Vagneux :

« Je vous propose à l'article 1 de supprimer le critère savinien, parce que d'une auto-école savinienne, parce que c'est un critère propre mais qui fait obstacle à la liberté de concurrence et donc qui en droit européen ne marche pas, ne fonctionne pas, n'est pas reconnu. Je vous propose de rajouter toujours dans l'article 1 mais je ne verrai pas d'opposition si vous voulez le mettre ailleurs, cette aide n'est pas limitée au permis B, alors là je sais pas on a pas eu de débat par rapport à ça mais peut-être que le permis moto permet aussi la mobilité, donc peut-être que ce serait intéressant aussi de financer, voilà c'était pour qu'il n'y ait pas de malentendu qu'on précise que c'était bien tous les permis que ça n'était pas que le permis B, peut-être pas le permis poids lourd mais enfin pourquoi pas et je rajouterai : il est possible de cumuler cette aide avec d'autres aides du Département, de l'intercommunalité et de la Région, ça c'est ce qu'on disait tout à l'heure. Puis à l'article 7 je vous propose donc qu'il y ait au moins 5 personnes dont un élu du conseil municipal issu des oppositions et ce ne sera pas moi. Peut-être qu'on peut faire un vote distinct sur cet amendement, par rapport à l'article 1 et sinon peut être même scinder en deux l'article 1. »

M. le maire :

« Non, non, cet amendement est ainsi présenté. »

M. Vagneux :

« Je peux en faire trois c'est dans le règlement intérieur. »

M. le maire :

« Non ça va on ne va pas y passer la nuit. »

M. Vagneux :

« Si c'est pour les rejeter. »

M. le maire :

« Monsieur VAGNEUX s'il vous plait... »

M. Vagneux :

« Non. »

M. le maire :

« S'il vous plait, avançons sur le sujet. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier VAGNEUX :

Il est modifié dans le règlement :

A l'article 1,

Au critère « S'inscrire dans une auto-école savinienne »,

Il est supprimé « savinienne »

En bas d'article, il est rajouté :

« Cette aide n'est pas limitée au permis B. Il est possible de cumuler cette aide avec d'autres aides du Département, de l'intercommunalité ou de la Région. »

A l'article 7

« Le jury d'attribution est composé d'au moins cinq personnes :

- Maire
- Adjoint au maire délégué aux sports, à la jeunesse et à la vie associative
- Conseillère municipale déléguée à l'accompagnement de la politique jeunesse
- Elu du Conseil municipal issu des oppositions
- Responsable du PIJ »

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COETMEUR, Aude HERNANDEZ

Contre : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal,

APPROUVE le règlement du dispositif « Aide au permis de conduire et au BAFA ».

FIXE le montant de ces aides (Permis de conduire et BAFA) à 250,00 € par attributaire.

PRECISE que ces aides seront versées aux auto-écoles de Savigny-sur-Orge et aux organismes de formation BAFA qui souhaitent s'engager sur ces dispositifs.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer toutes les conventions afférentes à ces deux dispositifs.

PRECISE que la dépense sera imputée à l'exercice budgétaire correspondant.

- **17/234 – RECONDUCTION DE LA CARTE SCOLAIRE PHASE TRANSITOIRE CP AIMEE LECLERC PRIMAIRE**

Rapporteur : Mme Viezzi

Préambule :

Au vu des effectifs scolaires projetés pour la rentrée 2023 et de l'évolution des chiffres sur le secteur nord de la ville, avec les futures livraisons de logements, la ville doit reconduire la carte scolaire pour une phase transitoire, pour les CP de l'école Aimée Leclerc primaire.

Telle que précisée dans la délibération n°5/137 du 23 juin 2022 :

Sont rattachées au secteur de l'école primaire AIMEE LECLERC (cours préparatoire)

- Les voies issues des écoles Jules Ferry 1 et 2 :
 - Avenue Jean Marsaudon
 - Rue de la Voie Verte
 - Avenue Denfert Rochereau
 - Avenue Charles Mossler
 - Avenue de Gravigny
 - Avenue d'Alger
 - Avenue Diderot
 - Avenue Saint Saëns
 - Avenue Camille Desmoulins
 - Avenue du Luxembourg
 - Boulevard des Belges
 - Avenue Guynemer
 - Avenue Constantinople
 - Rue Serpente
 - Rue de la Huchette
 - Rue Saint Séverin
 - Rue Dante
 - Rue de Cluny
 - Avenue Longjumeau
 - Rue des Palombes
 - Avenue des Marronniers (n°63 à 95 et n°66 à 96)
 - Rue Claude Bernard (n°95 à 137 et n°104 à 132)
 - Avenue Gay Lussac (n°99 à 119 et n°118 à 126)
 - Avenue Robert Leuthreau (n°81 à 149 et n°92 à 150)
 - Avenue de l'Armée Leclerc (n°214 à 346)
 - Rue de la Harpe
 - Avenue Anatole France

Dans ce contexte, la ville a le souci d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort de travaux des élèves, en veillant à une bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires.

La ville souhaite également informer plus en amont les familles des enfants concernés.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la reconduction de la carte scolaire phase transitoire pour des élèves de CP sur l'école Aimée Leclerc primaire pour la rentrée 2023.

Interventions :

M. Vagneux :

« Il y a une coquille assez récurrente sur un certain nombre de projets de délibération, il y a un « A » qui flotte quelque part tout seul, il serait bon de le supprimer et sur cette délibération et sur les précédentes. Question que j'avais posée en commission et à laquelle je n'ai pas eu de réponse, parce qu'on m'a expliqué que c'était pas le lieu, ce qui est paradoxal pour une commission éducation, concrètement et par rapport au bétonnage de Savigny, et par rapport à l'arrivée d'une nouvelle population et l'augmentation globale de la population, qu'est-ce que vous comptez faire au-delà de reconduire d'année en année la carte scolaire ? En tout cas la phase transitoire de la carte scolaire, et tôt ou tard, l'inéluctable va apparaître et même les algécos que vous avez achetés ne suffiront pas. Donc quelle est votre vision d'ensemble ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? On a bien compris que vous ne vouliez pas de nouvelle école, que vous vouliez simplement agrandir les existantes. J'ai la faiblesse de penser que ça ne suffira pas et quand on repense aussi à ce qui s'est passé à Grand-Vaux à l'école Saint-Exupéry, je pense qu'il y a aussi des raisons de s'interroger, de s'inquiéter, de se poser les questions, rappelant encore une fois puisque que je le rappelais au tribunal administratif de Paris, que le projet de Grand-Vaux ne prévoit que la création de trois classes alors qu'on augmente la population de 23 %. Il y a un moment où je ne comprends pas trop comment est-ce qu'on va faire pour s'en sortir avec tout ça. »

M. le maire :

« Parce qu'il ne faut pas voir les programmes qu'avec de grands, grands, appartements, tous les programmes ne sont pas composés que de T5. Vous dire qu'à un moment donné, mais ça c'est un sujet

qu'on a déjà abordé notamment lors de notre groupe de travail sur la modification du PLU, mais lors d'autres événements. Je n'ai pas envie d'y revenir ce soir, je pense qu'on est déjà bien avancé dans la nuit. »

Mme Coëtmeur :

« Je voulais savoir, j'ai demandé en commission mais je n'ai pas eu de réponse, cette phase transitoire combien de temps elle va durer ? On m'a dit qu'on avait des projets. J'ai demandé quels étaient les projets, on ne m'a pas répondu. Ça fait quand même la deuxième rentrée que les enfants vont rentrer dans des algécos. Est-ce que ça veut dire encore deux ans, trois ans, quatre ans ? On n'a aucune vue. On ne nous dit rien pourtant on pose les questions en commission. Nous en tous les cas sans réponse à nos questions au moins des débuts de questions, on ne peut pas prendre part au vote. »

M. le maire :

« Les débuts de questions on les a eus lors des débats, alors ce n'est pas un point sur lequel on a débattu, mais justement dans l'augmentation des études il y a aussi des études d'implantations et des études de constructions, bah si madame BERNET ne faites pas non de la tête, qui sont financées. »

M. Vagneux :

« Pour savoir à quel moment est-ce que le Conseil municipal a autorisé ces études et vous a habilité à les passer ? »

M. le maire :

« D'accord, très bien. Sur ce point, je pense qu'on essayera d'organiser une réunion sur les perspectives scolaires parce que c'est un sujet qui agite toutes les passions un peu comme la loi SRU et la nécessité de construire des logements. »

A la majorité par 29 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NEE, Eric HUIBAN, Aude HERNANDEZ

Contre : Olivier VAGNEUX

N'ayant pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR

Le Conseil municipal,

APPROUVE la reconduction de la carte scolaire telle que modifiée par délibération en date du 23 juin 2022 et annexée à la présente délibération.

ADOPTE la reconduction de la carte scolaire sur une phase transitoire applicable pour l'année scolaire 2023/2024.

QUESTIONS ORALES

Le maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu des questions orales.

Madame Kadri procède à la lecture de sa question orale relative au fonctionnement du Conseil municipal :

« *Monsieur le Maire,*

Le Conseil municipal est l'assemblée des élus représentant les habitants de la commune. Il doit se concerter sur la gestion des affaires municipales.

En amont du conseil, les questions posées lors des commissions ne trouvent souvent pas de réponse.

Pendant le conseil la recherche d'un consensus indispensable entre les conseillers qui représentent une part importante de la population est insuffisante.

C'est la marque d'un manque d'écoute et d'un manque de respect mutuel.

Dans le contexte actuel nos débats doivent se hisser à la hauteur des bouleversements sociaux, économiques et climatiques que nous vivons.

Quels progrès peuvent-ils être réalisés pour ne plus avoir le sentiment de perdre ce temps si précieux qui devrait être accordé au débat ?

Monsieur le Maire que pouvez-vous faire afin que cette instance fonctionne de manière plus harmonieuse ? Que pouvons-nous faire ?

Savigny mérite tellement mieux ! »

Le maire apporte la réponse suivante :

« Madame la Conseillère municipale,

Je partage tout à fait vos propos et votre analyse. J'ai d'ailleurs répondu à votre question lors de la délibération sur le budget primitif 2023 comme je viens de vous le dire.

Tout comme vous attaché à la démocratie et à l'exemplarité que nous devons tous avoir, je ne doute pas que nous allons trouver une méthode de travail collective qui allie respect mutuel, tenue des débats et fonctionnement apaisé de nos instances communales.

Je vous remercie pour votre question. »

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative au projet d'urbanisme transitoire de Grand-Vaux :

« Monsieur le Maire,

La presse locale fait ses choux gras de ce qui apparaît malheureusement déjà à ce stade comme étant un échec du projet d'urbanisme de Grand-Vaux.

Ce même échec, dont, inutile Cassandra, j'avais tant de fois prévenu, tellement il m'apparaissait évident ; en tout cas personnellement, de par les conditions dans lesquelles il se déroulait, faisant abstraction totale tant des aspirations des habitants, que des réalités sociologiques, économiques et sociales de la zone ; que je crois en plus avoir la faiblesse d'un tout petit peu connaître de par mon activité professionnelle d'écrivain public dans le quartier ; quand bien même Madame le Préfet délégué à l'égalité des chances affirme devant le Tribunal administratif de Versailles que je n'ai absolument aucune activité à Grand-Vaux, ce qui me fait bien sourire venant d'une personne qui n'y vient que si rarement, toujours en délégation, entourée de policiers.

Bref, près de cinq mois après l'attribution des lots, et alors qu'un premier état d'avancement des projets est prévu le mois prochain, sauf à ce que le règlement de l'appel soit une fois de plus piétiné, seuls deux des quatre projets attribués ont effectivement ouvert. Ils rencontrent tous les deux d'importantes difficultés économiques. Un troisième dit être dans l'attente d'une visite de la commission locale de sécurité. Le quatrième n'aurait finalement pas les moyens de ses ambitions...

Là-dessus, il ose maintenant se trouver de méchantes gens pour s'étonner que dans un quartier où le revenu moyen par ménage, donc par famille, est de 70 euros par jour, un établissement qui propose le fondant au chocolat à 1,70 euro, le muffin à 1,30 euro et qui ambitionnait de vendre des croque-monsieur à 10 euros, ne rencontre pas sa clientèle.

Et des vilains habitants qui plutôt qu'une mangathèque osent réclamer des commerces qu'ils estiment « utiles » comme un coiffeur, une laverie, une salle de sport, un primeur, une pâtisserie, un magasin de dépannage ou bazar... Dans ces conditions, même le projet de menuiserie associative de Bernard BLANCHAUD semblait plus utile aux habitants en ce qu'il aurait donné du travail à quelques-uns.

On apprend également dans un certain article qu'une coiffeuse-esthéticienne obtiendra bientôt un local, alors que le jury ne s'est même pas réuni de nouveau pour délibérer...

On apprend encore qu'il n'y a pas eu de nouvelles candidatures après la phase d'appel à projet, alors que j'ai chez moi la preuve qu'un dossier vous a été communiqué au début du mois d'octobre 2022.

Sur ce, l'article V-4 du règlement prévoit la possibilité pour la Commune de résilier les baux à certaines conditions, qui apparaissent malheureusement d'ores-et-déjà remplies pour certains...

Ma question est celle d'habitants du quartier, pour certains injustement écartés de l'appel à projets à l'issue d'une première phase de pré-sélection, laquelle n'était au demeurant pas prévue dans le règlement de postuler à nouveau même s'ils ne se font guère d'illusions sur le sort qui sera réservé à leur candidature et qui démarchent ailleurs en même temps, notamment chez notre voisin castelvirois : à partir de quand ferez-vous usage des dispositions que le règlement vous octroie pour libérer des cellules qui pourront à nouveau être proposées à l'appel à projet ?

En vous remerciant de l'attention que vous portez à ma question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. »

Le maire apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Si vos propos ne sont pas insultants dans votre question, c'est de modération dont vous manquez malheureusement cruellement. Les commerçants choisis par le jury d'attribution des cellules destinées à l'urbanisme transitoire viennent pour certains à peine d'ouvrir et pour d'autres, comme le croque-monsieur, ne sont pas encore ouvert. En attente de matériel pour mettre en place leur activité.

Je vous le confirme l'appel à candidature est toujours ouvert puisqu'une cellule commerciale reste vacante. En effet, 6 cellules pouvaient être attribuées, 4 le sont déjà et une cinquième a été réservée, destinée à un projet de salon esthétique en attente de l'obtention de son CAP d'esthétique de la porteuse du projet. Ses examens auront lieu en juin 2023.

La Ville s'est pleinement investie aux côtés des commerçants pour le démarrage de leur activité, 100 000 euros de travaux de réhabilitation et de remise aux normes ont été effectués. Ces commerçants ont fait l'objet d'une mise en lumière dans le magazine du mois de mars pour que tous les Saviniens puissent les découvrir.

Une signalisation est en cours de réalisation en interne, pour que la dalle commerciale et ses commerçants soient mieux identifiés. Et la maison du projet et des espaces publics ouvrira bientôt dans les anciens locaux de la Poste, les services de la Ville et ceux du Grand Orly Seine Bièvre finalisent le planning des permanences pour recevoir et accompagner au mieux les habitants. Il faut laisser le temps aux activités et aux services publics de trouver leur public.

Le constat et bilan désastreux que vous faites est donc très largement prématuré, nous ferons un bilan avec les commerçants à six mois, douze et dix-huit mois.

Je vous encourage à venir comme nous tous à soutenir ces commerçants et tous ceux de la Ville pour faire vivre le commerce local et de proximité dont nous avons tant besoin. »

M. le Maire :

« J'ai reçu une deuxième question, Monsieur le Conseiller municipal, conformément à l'article L.2121-16 du CGCT qui vous est si cher, le maire détient seul la police de l'assemblée, au titre de la police de l'assemblée je dois donc veiller à ce que les débats restent corrects. Je peux retirer la parole, ou ne pas la donner aux Conseillers municipaux dès lors qu'ils excèdent les limites acceptables de la liberté d'expression. Tel est le cas de propos diffamatoires, outrageants ou injurieux. Monsieur VAGNEUX, votre question orale comportant des propos injurieux, je ne vous permets pas de l'exposer en séance. Pour que chacun puisse prendre conscience de la gravité de vos propos, je vais en citer deux extraits, je vous cite : « votre attitude est d'autant plus étonnante que vous disposez pourtant d'une majorité soumise, confortable dont je ne doute absolument pas qu'elle approuverait même la construction d'un camp d'extermination sur le territoire communal si vous leur proposiez. Monsieur le maire ma question est la suivante : de manière générale quand comptez-vous arrêter de vous comporter comme un connard. » Au-delà de ne pas vous laisser poser votre question orale, je vous invite à l'avenir à faire preuve de modération et de retenue dans vos propos et dans votre comportement d'élu de la République. »

Le maire lève la séance à 01h00.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 15 mai 2023

Sandrine VIEZZI
Secrétaire de séance



Alexis TEILLET
Maire



The seal is circular with a blue border. The text 'SAVIGNY-SUR-ORGE' is written along the top inner edge, and 'L. LÉSSONNET' is written along the bottom inner edge. The center of the seal features a heraldic emblem depicting a figure holding a staff, with a sun or star above.